Rapport annuel 1981-1982

Ministère de l'Environnement
du Québec

Manuscrit:
Ministère de l'Environnement
Direction des communications et de l'éducation

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

ISBN 2-550-02893-7

ISSN 0228-4952

Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec
1er trimestre 1983

© Éditeur officiel du Québec

Rapport annuel 1981-1982

Ministère de l'Environnement
du Québec

Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Environnement du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement

Adrien Ouellette

Monsieur Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets respectueusement le rapport annuel du ministère de l'Environnement du Québec pour l'exercice financier 1981-1982. Ce document fait état des diverses activités du Ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à ma très haute considération.

Le sous-ministre

Pierre B. Meunier

Table des matières

Avant-propos 1

Organigramme 3

Titulaires 7

Lois administrées par le ministère de l'Environnement 9

Service juridique 13
Direction des communications et de l'éducation 14

Opérations centrales 17

Direction de la normalisation environnementale 19

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature 21

Direction du contrôle 23
Direction des évaluations environnementales 26
Direction des réserves écologiques et des sites naturels 30

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique 33

Direction de l'assainissement de l'eau 35
Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau 37
Direction des ouvrages hydrauliques 39

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre 45

Direction de l'assainissement de l'air 47
Direction de la gestion des déchets dangereux 49
Direction de la récupération et du recyclage 50

Direction générale des inventaires et de la recherche 53

Direction des inventaires 55
Direction de la recherche 64
Direction des laboratoires 65

Administration 69

Direction du personnel 71
Direction des finances et systèmes 72
Direction des services auxiliaires 74

Opérations régionales 77

Urgence-Environnement-Québec 79
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 80
Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean 81
Direction régionale de Québec 84
Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs 85
Direction régionale de l'Estrie 88
Direction régionale de Montréal 89
Direction régionale de l'Outaouais 95
Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue 97
Direction régionale de la Côte-Nord 99
Direction régionale du Nouveau-Québec 100

Avant-propos

Le ministère de l'Environnement a essentiellement une mission de sauvegarde du milieu naturel et humain.

En effet, l'article 2 de la loi sur la qualité de l'environnement confère au ministre de l'Environnement les responsabilités d'élaborer et de proposer au Gouvernement une politique de protection de l'environnement, de mettre cette politique en oeuvre et d'en coordonner l'exécution; de surveiller et de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de conseiller le Gouvernement ses Ministères et Organismes en vue de prévenir la détérioration de l'environnement et de protéger les espèces vivantes et les biens.

En vertu des articles 10 et 11 de la loi du ministère de l'Environnement, le ministre assure en outre la gestion du domaine hydrique public et de l'eau en tant que richesse naturelle, et assume la responsabilité des réserves écologiques.

L'action du Ministère se doit toutefois d'être globale et intégrée afin de concilier le développement économique et les exigences de la protection de l'environnement.

C'est ainsi que la structure du Ministère est articulée autour de trois objectifs principaux:

— la prévention des détériorations susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes sur le milieu, dont les phénomènes de surproduction, de surexploitation et de gaspillage;
— la restauration et l'amélioration des milieux aquatique, atmosphérique et terrestre;
— l'amélioration des connaissances sur l'environnement.

Dans la poursuite de ces objectifs, l'année 1981 a été fondamentalement une année de consolidation, tant des programmes que de la structure ministérielle.

Ainsi, la régionalisation s'est poursuivie et actuellement, plus de 330 personnes participent à l'exécution du travail dans les dix régions. Les avantages de la régionalisation sont nombreux: amélioration des services à la clientèle, accélération du traitement des dossiers et des demandes de permis, surveillance intégrée du territoire portant sur l'ensemble des dimensions de l'environnement et sensibilisation aux besoins et aux aspirations des populations concernées.

La célérité et l'efficacité des interventions d'Urgence-Environnement constituent aussi un excellent exemple du rapprochement des citoyens. La relation plus directe entre le Ministère et la population facilite la participation du citoyen.

Au niveau de la prévention, s'ajoute un nouveau projet de loi rendant davantage responsables les différents intervenants et allégeant ainsi certaines procédures administratives du Ministère.

Au niveau de la restauration, nous poursuivons sans relâche le programme d'assainissement des eaux du Québec. La phase d'implantation du programme est maintenant terminée et des réalisations nombreuses se concrétisent rapidement. À la fin de la présente année, la programmation s'étendait à près de 200 municipalités dans 40 bassins de drainage à travers tout le Québec.

Les mesures relatives à l'assainissement agricole ont été intensifiées: un nouveau règlement sur la production animale, inventaire et correction des installations déficientes, moratoire, recherche et développement de nouvelles technologies de traitement des fumiers.

Au plan industriel, le bilan est aussi fort éloquent, particulièrement dans l'industrie des pâtes et papiers.

Des progrès importants ont été réalisés au niveau de l'assainissement de l'air par une démarche soutenue auprès des industries. De plus, plusieurs municipalités collaborent à une opération de protection qui améliorera la qualité de vie de leur population.

Dans le domaine des résidus industriels, nous mettons en application notre politique. Le contrôle du transport et du traitement sera intensifié grâce à la mise au point d'un système informatisé. L'implanta-

tion de centres de traitement, dont l'usine Stablex sera poursuivie dans l'équilibre d'une politique plus soucieuse de recyclage que d'élimination.

Au niveau de la récupération et du recyclage, plaque tournante d'une société de conservation, une politique claire doit être énoncée et mise en route, en particulier dans le secteur des déchets domestiques. Elle devra rendre justice aux efforts déployés dans différents milieux, surtout par les groupes communautaires. La dimension éducative de cette politique doit recevoir une attention particulière.

La fonction connaissance (inventaires, recherche, laboratoire) est très bien établie au Ministère et permet de suivre avec assez de rigueur la situation au Québec. Les efforts sont maintenus; cependant, la question des pluies acides devient prioritaire. En effet, le Québec intervient outre frontière et réalise des études sur son propre territoire. Le réseau d'échantillonnage des précipitations acides est maintenant opérationnel, plusieurs lacs ont été étudiés, les sources québécoises d'anhydride sulfureux sont en voie d'être contrôlées. Incidemment, le Ministère collabore au développement du programme de récupération de SO_2.

À ces interventions consolidées ou intensifiées au cours de l'année s'ajoutent des programmes de communication et d'éducation visant,

— à long terme, la promotion de la cause de l'environnement et amorçant les débats de fond sur les choix de société;
— à court terme, à appuyer ou à soutenir les différents programmes mis en oeuvre par notre Ministère;
— à l'intérieur du ministère, à permettre à chaque fonctionnaire de mieux comprendre ce qu'il fait et de le faire avec compétence et conviction.

Les cibles de l'action du Ministère ont été définies en fonction de critères environnementaux et de leur rentabilité pour la population. Les résultats seront tangibles à court, à moyen ou à long terme, selon le degré de dégradation du milieu, la volonté de la population à collaborer aux activités et la participation des municipalités.

Au cours de la prochaine année, le Ministère poursuivra, dans une conjoncture de plus en plus difficile, l'action entreprise en l'améliorant et la corrigeant au besoin. En terme de prospective, il faudra franchir de nouvelles étapes vers la mise en place d'une société plus écologique et compter sur une collaboration et une participation accrues de la population, des industriels et des dirigeants à la mission environnementale.

Organigramme

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

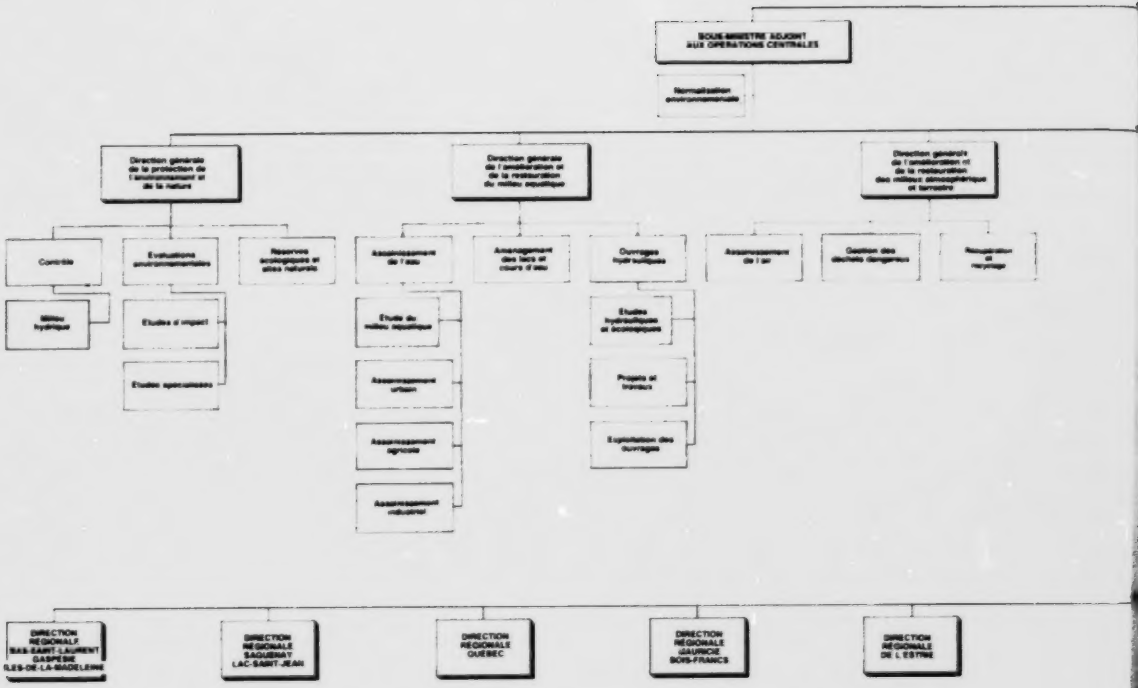

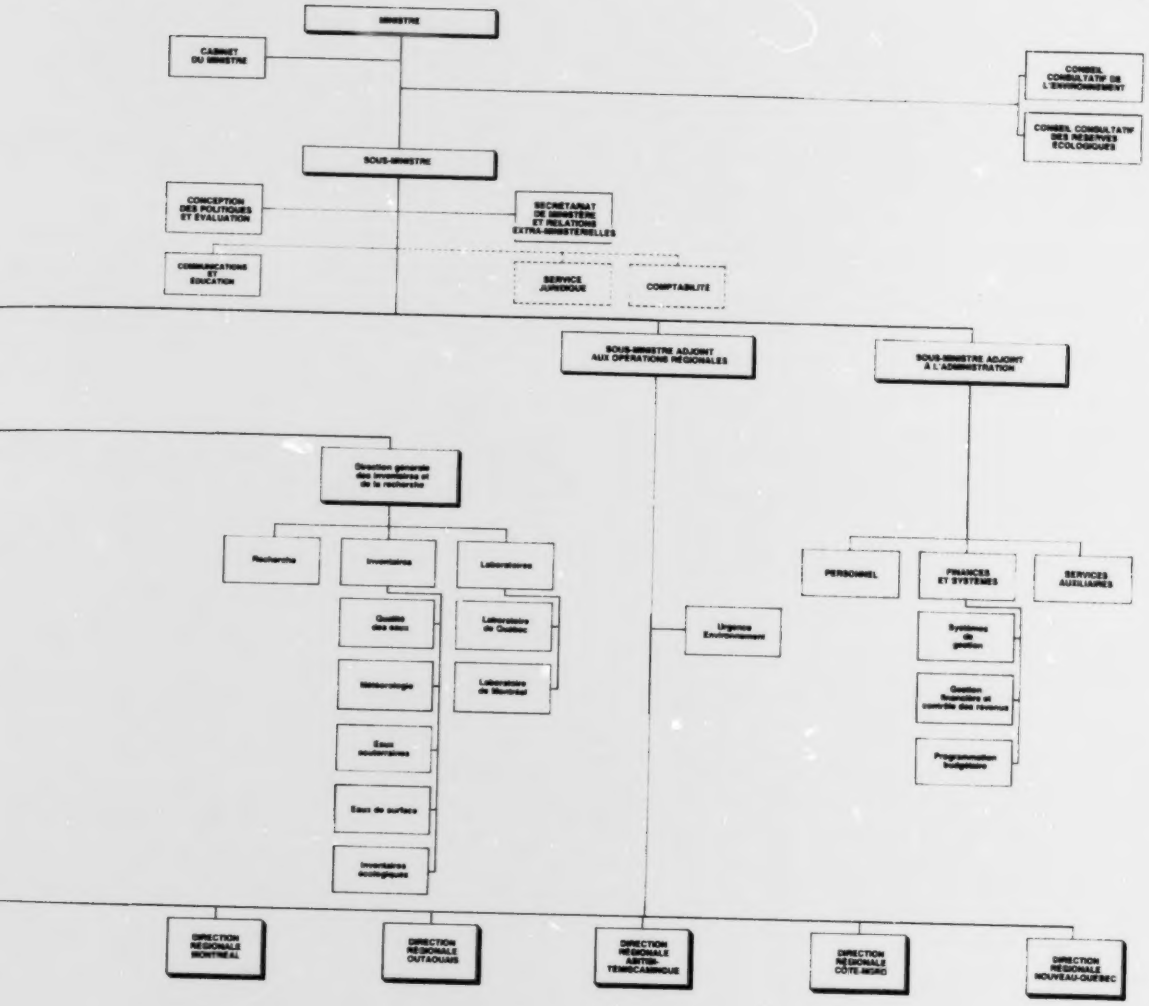
MINISTRE
CABINET DU MINISTRE
CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT
CONSEIL CONSULTATIF DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES
SOUS-MINISTRE
CONCEPTION DES POLITIQUES ET ÉVALUATION
SECRÉTARIAT DU MINISTÈRE ET RELATIONS EXTRA-MINISTÉRIELLES
COMMUNICATIONS ET ÉDUCATION
SERVICE JURIDIQUE
COMPTABILITÉ
SOUS-MINISTRE ADJOINT AUX OPÉRATIONS RÉGIONALES
SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'ADMINISTRATION
Direction générale des inventaires et de la recherche
Recherche
Inventaires
Laboratoires
Qualité des eaux
Météorologie
Eaux souterraines
Eaux de surface
Inventaires écologiques
Laboratoire de Québec
Laboratoire de Montréal
Urgence Environnement
PERSONNEL
FINANCES ET SYSTÈMES
SERVICES AUXILIAIRES
Systèmes de gestion
Gestion financière et contrôle des revenus
Programmation budgétaire
DIRECTION RÉGIONALE MONTRÉAL
DIRECTION RÉGIONALE OUTAOUAIS
DIRECTION RÉGIONALE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
DIRECTION RÉGIONALE NOUVEAU-QUÉBEC

Titulaires

Ministre
Marcel Léger

Sous-ministre
André Caillé

Sous-ministre adjoint aux opérations centrales
Bernard Harvey

Sous-ministre adjoint aux opérations régionales
Ghislain Théberge

Sous-ministre adjoint à l'administration
Jean-Yves Babin

Service juridique
Jean Piette

Direction des communications et de l'éducation
Suzanne Beaulieu

Opérations centrales

Direction de la normalisation environnementale
Normand Trempe

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature
Guy Audet

- **Direction du contrôle**
  Clément Audet
  - Service du milieu hydrique
    Gilles Plante
- **Direction des évaluations environnementales**
  Yves L. Pagé
  - Service des études d'impact
    Gilles Coulombe
  - Service des études spécialisées
    Conrad Anctil
- **Direction des réserves écologiques et des sites naturels**
  Léopold Gaudreau

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique
Gaston Couillard

- **Direction de l'assainissement de l'eau**
  Robert Tétreault
  - Service de l'étude du milieu aquatique
    Denise Gouin
  - Service de l'assainissement urbain
    Gilles Pineault
  - Service de l'assainissement agricole
    Yvon Gosselin
  - Service de l'assainissement industriel
    Jean Guenette
- **Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau**
  Tony Le Sauteur
- **Direction des ouvrages hydrauliques**
  Maurice Masse
  - Service des études hydrauliques et écologiques
    Albert-Réal Tremblay
  - Service des projets et travaux
    Jacques Lapointe
  - Service de l'exploitation des ouvrages
    Pierre Gagnon

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre
Raymond Perrier

- **Direction de l'assainissement de l'air**
  André Harvey
- **Direction de la gestion des déchets dangereux**
  Michel Gauvin
- **Direction de la récupération et du recyclage**
  Louis-Paul Grenier

Direction générale des inventaires et de la recherche
Jean A. Roy

- **Direction de la recherche**
  Gaston Paulin
- **Direction des inventaires**
  Claude Pesant
  - Service de la qualité des eaux
    Henri Saint-Martin
  - Service de la météorologie
    Michel Ferland

Service des eaux souterraines
Raymond Roy
Service des eaux de surface
Jean Aumont
Service des inventaires écologiques
Jean-Pierre Ducruc

Direction des laboratoires
Aristide Bouchard
Laboratoire de Québec
Guy Longpré
Laboratoire de Montréal
Donald Colgan

Administration

Direction du personnel
Arthur Mercure

Direction des finances et systèmes
Service des systèmes de gestion
Guy Bard
Service de la gestion financière et du contrôle des revenus
Jean-Claude Delaunière
Service de la programmation budgétaire
Louis Bissonnette

Direction des services auxiliaires
Pierre Boutin
Service de l'approvisionnement
Maurice Bilodeau
Service de l'aménagement
Alfred Duchesneau
Service de l'équipement
Jean Marchand
Service des soutiens administratifs
Jean-Guy Gingras

Opérations régionales

Service Urgence-Environnement
Jacques Bilodeau

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Jean Vachon

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Roger Sirois

Direction régionale de Québec
André Chamberland

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs
Jean-Claude Déry

Direction régionale de l'Estrie
Jean-Pierre Gauthier

Direction régionale de Montréal
Florent Poirier

Direction régionale de l'Outaouais
Guy Demers

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue
Antonio Flamand

Direction régionale de la Côte-Nord
Raymond Guérin

Direction régionale du Nouveau-Québec
Alain Gariépy

Lois et règlements administrés par le ministère de l'Environnement en 1981-1982

Lois

- Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
- Loi du ministère de l'Environnement (1979, chapitre 49)
- Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (1980, chapitre 10)
- Section XIX de la loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13)
- Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., chapitre P-37)
- Loi sur la provocation artificielle de la pluie (L.R.Q., chapitre P-43)
- Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., chapitre R-13)
- Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chapitre R-26)

Règlements adoptés en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement

- Règlement relatif aux eaux embouteillées
- Règlement relatif aux usines de béton bitumineux
- Règlement relatif aux entreprises d'aqueduc et entreprises d'égout
- Règlement relatif à l'administration de la loi sur la qualité de l'environnement
- Règlement relatif à la gestion des déchets liquides
- Règlement relatif aux pataugeoires et piscines publiques
- Règlement relatif aux carrières et sablières
- Règlement relatif aux effluents liquides des raffineries de pétrole
- Règlement relatif à la gestion des déchets solides
- Règlement relatif aux organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie-James et du Nord québécois
- Règlement relatif aux fabriques de pâtes et papiers
- Règlement relatif à la qualité de l'atmosphère
- Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois
- Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement
- Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois
- Règlement relatif à la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale
- Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées

Règles adoptées par les organismes relevant du ministre de l'Environnement

- Règles de procédures relatives au déroulement des audiences publiques
- Règles de régie interne du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James

Règlements provinciaux d'hygiène

- Chapitre 4: concernant l'eau de puits, glace et aliments
- Chapitre 7: de l'habitation en général
- Chapitre 12: pour assurer les conditions sanitaires de campements industriels ou autres
- Chapitre 14: concernant les lieux d'aisances, puisards à eaux sales et égouts
- Chapitre 15: concernant les renardières domestiques, porcheries, étables, écuries, cours et fumiers
- Chapitre 16: concernant les abattoirs et autres établissements où l'on traite ou emmagasine des matières putrescibles
- Chapitre 17: concernant les salons de coiffure
- Chapitre 20: pénalités pour infractions
- Chapitre 21: interdisant l'usage du D.D.T. sauf dans certaines circonstances

Règlements adoptés en vertu de la loi sur les mines

- Règlements concernant les eaux souterraines
- Arrêté ministériel concernant les zones désignées en vertu de l'article 13 des règlements concernant les eaux souterraines

Règlement adopté en vertu de la loi sur la provocation artificielle de la pluie

- Règlement concernant la provocation artificielle de la pluie

Règlement adopté en vertu de la loi sur le régime des eaux

- Règlement d'application de l'article 2 de la loi du régime des eaux

Règlements adoptés en vertu de la loi sur les réserves écologiques

- Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique de la Rivière-du-Moulin
- Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique de Pin-Rigide
- Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique du Tantaré
- Règlement constituant la réserve écologique de la Pointe-Heath (île d'Anticosti)
- Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique du Lac-Malakisis
- Règlement constituant la réserve écologique du Micocoulier
- Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique des Laurentides
- Règlement constituant la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes

Règlements adoptés en vertu de la loi du ministère de l'Environnement

- Règlement relatif à la signature de certains documents du ministère de l'Environnement
- Règlement relatif à la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Environnement

Service juridique

Le Service juridique de l'Environnement agit à titre de conseiller juridique auprès du ministère de l'Environnement et auprès des autres organismes qui relèvent du ministre de l'Environnement. Sur le plan administratif, les avocats du Service juridique relèvent toutefois du ministère de la Justice.

Le Service juridique est chargé d'assurer la préparation des projets de loi déposés à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre de l'Environnement. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice financier 1981-1982, le Service juridique a préparé trois projets de loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues, chapitre Q-2) sur différents aspects. Deux de ces projets de loi ont été adoptés par l'Assemblée nationale pendant l'exercice financier 1981-1982 et se retrouvent aux chapitres II et 23 des lois de 1981. Le troisième projet de loi, le projet de loi numéro 55 intitulé «Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives» n'a cependant pas été adopté pendant cet exercice financier.

Ce Service a également mis à jour un projet de loi qui avait été préparé en 1979 sur la protection des non-fumeurs dans les lieux publics et a entrepris une réflexion sur une réforme législative du droit québécois de l'eau.

Enfin, le Service juridique a été associé à la préparation de certains projets de loi par d'autres ministères, et susceptibles de toucher aux responsabilités du ministre de l'Environnement.

Le Service juridique est chargé d'assurer la conformité juridique des projets de règlements préparés en vertu des lois administrées par le ministre de l'Environnement. Au cours du présent exercice financier, ce Service a ainsi collaboré à la préparation de 15 projets de règlements.

Ces projets de règlements avaient trait à:

- l'abrogation du chapitre XVI des règlements provinciaux d'hygiène;**
- des modifications du règlement relatif à la qualité de l'atmosphère;
- la gestion des déchets dangereux;
- la gestion des réserves écologiques;
- la constitution de la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes;**
- des modifications au règlement relatif à la gestion des déchets liquides;*
- l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;**
- des modifications du règlement relatif aux carrières et sablières;
- la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale;**
- l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Ouest québécois;**
- l'eau destinée à la consommation humaine;
- la protection des eaux souterraines dans la région de Mercier;*
- la concession et la délimitation du domaine hydrique public;
- la modification du règlement relatif à la gestion des déchets solides;**
- la constitution de la réserve écologique de Couchepaganiche.

Certains des projets de règlements susmentionnés n'ont pas encore été approuvés par les autorités ministérielles ou gouvernementales compétentes ou en sont encore à différentes étapes de rédaction, de discussion, de négociation, de consultation ou de révision.

Dans leur rôle de conseillers juridiques auprès des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et des autres organismes qui relèvent de l'autorité du ministre de l'Environnement, les avocats du Service juridique émettent quotidiennement des opinions relativement à l'interprétation des lois et règlements. Ces avis sont acheminés au ministre, aux sous-ministres, aux dirigeants d'organismes et aux autres fonctionnaires qui les requièrent.

La rédaction de certains décrets gouvernementaux et ordonnances administratives est assurée par le Service juridique qui, à cette fin, collabore étroitement avec les gestionnaires du ministère de l'Environnement. Quatre ordonnances ont ainsi été préparées à l'intention de corporations municipales, entreprises ou individus dont les activités portaient atteinte à la qualité de l'environnement ou dont on exigeait certaines mesures afin de corriger des problèmes d'alimentation en eau potable ou de gestion des eaux usées.

Près de 250 infractions ont d'autre part fait l'objet de poursuites civiles ou pénales intentées et plaidées par le Service juridique. Les avocats de ce service ont aussi plaidé le bien-fondé des décisions du

* n'a fait l'objet que d'une publication préalable sous forme de projet à la Gazette officielle du Québec

** a été adopté par le Gouvernement pendant l'année financière 1981-1982

sous-ministre de l'Environnement qui ont été portées en appel devant la Commission municipale du Québec ou contestées devant les tribunaux judiciaires.

Pendant la présente année financière, les tribunaux ont imposé 67 415 $ d'amendes aux individus, municipalités ou entreprises qui ont été reconnus coupables d'infractions aux lois et règlements administrés par le ministère de l'Environnement.

Les avocats du Service juridique interviennent par ailleurs quotidiennement, par mise en demeure ou autrement, afin de faire respecter les lois et règlements qui relèvent du ministre de l'Environnement. Ils sont également appelés à présider certaines enquêtes administratives ou à conseiller les commissaires enquêteurs désignés pour tenir de telles enquêtes. Ils doivent également fournir les autres services de nature juridique (rédaction ou vérification de contrats, d'ententes intermunicipales et d'ententes gouvernementales, consultations diverses, etc.) requis par les différents services et organismes rattachés au ministère de l'Environnement.

Direction des communications et de l'éducation

Le ministère de l'Environnement a la responsabilité de mettre sur pied un programme d'information et d'éducation dans le but, d'une part, d'informer le public sur les politiques, orientations et règlements du Ministère et, d'autre part, de sensibiliser la population à la protection et à l'amélioration de l'environnement. De façon générale, les activités de conception sont concentrées au niveau central tandis que celles relatives à la diffusion de l'information et à l'application des programmes d'éducation sont de la responsabilité du central et du régional.

La Direction des communications et de l'éducation a pour fonctions:

- de concevoir et élaborer des programmes d'information, de relations publiques et de publicité et voir à l'implantation et à l'évaluation de ces programmes;
- de concevoir et élaborer des programmes d'éducation et voir à leur implantation et à leur évaluation;
- de maintenir des relations avec les différents médias à l'échelle nationale et d'assurer la rétro-information;
- d'assurer la présence du Ministère dans les différentes manifestations publiques nationales;
- de produire et diffuser les documents du Ministère;
- de gérer un centre de documentation et diffuser l'information scientifique et de concevoir une banque de données bibliographiques sur l'environnement.

La Direction des communications et de l'éducation compte 31 employés permanents dont les activités sont réparties dans trois services: l'information, l'éducation et la documentation.

Le Service de l'information

L'information à l'égard des grands dossiers du Ministère s'est traduite par la production et la diffusion de 26 communiqués, 17 dépliants ou brochures (8 dépliants régionaux), deux dépliants sur le traitement et l'élimination des déchets dangereux inorganiques, une brochure sur la politique de gestion des déchets industriels, une brochure et un dépliant sur l'assainissement de l'eau, un dépliant sur les réserves écologiques, un dépliant sur l'énergie et l'environnement, un dépliant sur la chasse au caribou et la guerre aux déchets (au programme d'une campagne interministérielle), ainsi qu'un dépliant sur les impacts environnementaux (à titre de documentation pour une tournée d'information).

Le mensuel interne «De bonne source», tiré à 1800 exemplaires, paraît dix fois par année. En mai, au programme du Mois de l'environnement, un numéro spécial destiné au grand public a été produit. La revue de presse des grands quotidiens opère sur une base quotidienne à échelle réduite (88 exemplaires). Un numéro d'un bulletin documentaire intitulé Recyclons-nous est paru une fois. Un répertoire des documents et un répertoire téléphonique ont aussi été publiés.

Quelques projets spéciaux à caractère ponctuel ont eu cours cette année; ils ont porté sur les pluies acides, sur les rapports du Bureau d'étude sur les substances toxiques, sur les impacts environnementaux et sur Urgence-Environnement.

Diverses actions de communication planifiées ont aussi été réalisées au cours de l'année, notamment, une tournée d'information sur la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et une campagne interministérielle sur le thème chasse au caribou — guerre aux déchets.

La publicité payée dans les médias a porté sur quatre points: le Mois de l'environnement, le

concours de photographies, les réserves écologiques et les impacts environnementaux.

Au programme du Mois de l'environnement, le Service a organisé et a coordonné un concours national de photographies qui a donné lieu à la production d'un agenda 1982. Une affiche et un macaron furent aussi produits pour les régions.

Le Service a travaillé à l'implantation du réseau des réserves écologiques, notamment en produisant les symboles de signalisation.

Au plan des relations publiques, le Service a produit, en 1981, quatre diaporamas: «Participer ou subir l'environnement», «Mille Îles», «Infiltration d'eau dans les eaux d'égouts» et «L'île-aux-Coudres». Par ailleurs, une nouvelle politique de diffusion a été instituée avec la collaboration du ministère des Communications.

Le Service a de plus participé à plusieurs manifestations en assurant la présence du Ministère par un stand au Salon du camping, à Batimat international, au Salon national de l'énergie, au Congrès provincial des fermières, au Salon national de l'environnement, au Colloque international sur les stratégies de conservation de l'eau et au Colloque international sur les glaces à Blainville.

Le Service de l'information a aussi produit le rapport annuel de 1980-1981 du Ministère et a procédé à la publication et à la diffusion de 75 rapports techniques, études et bulletins.

Les demandes de renseignements généraux des citoyens, autant verbales qu'écrites, se sont chiffrées en moyenne à 450 par mois. En réponse à ces demandes, 226 900 documents différents ont été expédiés au cours de l'année.

Service de l'éducation

Le Service de l'éducation du ministère de l'Environnement a pour mandat de promouvoir l'éducation en matière d'environnement auprès de l'ensemble de la population québécoise. La réalisation de ce mandat se fait au moyen des fonctions éducatives suivantes.

La connaissance du milieu permet à l'aide de recherches, d'études et de consultations d'identifier les besoins éducatifs des clientèles, d'établir des programmes, d'élaborer de nouvelles stratégies, de proposer des contenus adaptés aux priorités du Ministère et aux attentes réelles de la population.

L'instrumentation éducative fournit les éléments d'une réflexion sur l'environnement et procure aux agents éducatifs les moyens concrets de s'engager dans une éducation à l'environnement. Ces moyens sont divers: publication de dossiers, guides d'animation, scénarios de perfectionnement, etc.

L'intervention dans le milieu prend la forme d'activités auprès des différentes clientèles. Il peut s'agir de colloques, de participation à des congrès, d'opération terrain en collaboration avec les autres directions du ministère ou d'autres partenaires de l'extérieur.

La collaboration à l'éducation relative à l'environnement permet de fournir un support au moyen d'expertises que le Service apporte aux autres ministères dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, par sa participation à divers comités, par son action auprès des organismes et autres instances ayant les mêmes préoccupations.

Doté d'une équipe de six employés permanents, le Service de l'éducation tente de rejoindre les municipalités, les entreprises, les adultes en général, les producteurs agricoles, les jeunes et les milieux d'enseignement.

Au cours de l'année 1981-1982, le Service de l'éducation a été appelé à travailler sur les dossiers suivants:

- Mise sur pied d'un comité consultatif pour l'éducation relative à l'environnement auprès des entreprises. Ce comité regroupe des représentants des principaux milieux d'affaires du Québec.
- Recherche sur la perception qu'ont les cadres supérieurs et intermédiaires des entreprises en ce qui a trait à l'environnement.
- Une recherche sur «la qualité de la vie et le contrôle de l'environnement» en milieu municipal.
- Une recherche traitant de «l'environnement de qualité et de la rente foncière» en milieu municipal.
- Un programme de subvention a permis de soutenir 50 projets d'éducation en matière d'environnement au coût global de 75 000 $. Ces projets ont été réalisés par des individus ou des groupes préoccupés par l'environnement.
- Une nouvelle édition du Répertoire environnemental a été mise en circulation. Ce document présente 740 groupes et organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement et a pour

but de faciliter les échanges entre les groupes.

— Diffusion de 26 capsules environnementales à l'intention des stations radiophoniques du Québec. Ces capsules proposent autant de comportements positifs face à l'environnement.
— Un programme d'éducation relative à l'environnement spécialement conçu pour les Services d'éducation aux adultes des commissions scolaires du Québec a été élaboré en collaboration avec la Direction générale de l'éducation aux adultes du ministère de l'Éducation.
— Réalisation de 20 caricatures suggérant des comportements positifs envers l'environnement. Ces illustrations sont destinées aux imprimés.
— Production d'un guide pédagogique «L'environnement au fil des jours» destiné aux enseignants du primaire. Tiré à 10 000 exemplaires, ce guide a été distribué dans toutes les commissions scolaires et les écoles primaires du Québec.
— Production de cinq fiches environnementales destinées aux visiteurs de l'île Sainte-Thérèse. Ces documents portent sur l'environnement aquatique, l'histoire, la végétation et la vie animale de l'île.
— Un programme de subvention de 15 000 $ a permis de soutenir 80 projets d'éducation en matière d'environnement réalisés par des jeunes de niveau secondaire et 10 projets réalisés par des jeunes de niveau collégial.
— Élaboration d'une recherche sur la perception de l'environnement par les producteurs agricoles.
— Le Service a également mené une action concrète dans le secteur des urgences environnementales en participant à la réalisation de quatre bandes vidéo destinées aux policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Ces documents audio-visuels décrivent les démarches à suivre lorsque surviennent des urgences environnementales. Le Service a de plus élaboré avec les ressources du milieu, une semaine de formation destinée aux responsables régionaux d'Urgence-Environnement, ainsi qu'à des instructeurs de la Sûreté du Québec.

Centre de documentation

Le Centre de documentation acquiert, organise et diffuse la documentation scientifique et technique en vue de soutenir les programmes et les activités du ministère de l'Environnement. Il dispose d'un service de renseignements à la clientèle qui permet d'interroger plus de 150 banques de données bibliographiques automatisées et de compiler dans les meilleurs délais des bibliographies sur des sujets très spécialisés.

Afin de répondre aux articles 118D et 118E de la loi sur la qualité de l'environnement et de favoriser l'accès à l'information gouvernementale, le Centre de documentation produit sa propre banque bibliographique automatisée, la banque ENVIRODOQ qui est diffusée en accès direct partout au Québec.

Afin d'assurer l'accès aux documents répertoriés dans la banque ENVIRODOQ, le Centre de documentation reproduit sur microfiches tous les rapports et études contractuelles effectués par ou pour le ministère de l'Environnement. Un exemplaire de ces documents est disponible pour consultation alors que les microfiches sont vendues à la clientèle externe. Le Centre de documentation participe également au catalogue collectif des bibliothèques gouvernementales du Québec par l'intermédiaire du réseau de catalogage automatisé RIBLIN.

Inaugurée en juin 1980, la chronique sur l'actualité documentaire, «Le Bibliofil» est maintenue et publiée dans le journal «De bonne source»; cette chronique se veut une information à la clientèle sur les nouveautés et les services offerts par le Centre de documentation.

L'année 1981-1982 aura été marquée par l'aménagement du Centre de documentation dans de nouveaux locaux, ce qui lui aura permis de doubler son espace et d'y intégrer 20 000 documents de l'ancien ministère des Richesses naturelles et d'offrir un lieu de consultation à ses usagers.

Statistiques annuelles 1981-1982

Analyse documentaire	
RIBLIN	480
ENVIRODOQ	500
Demandes de documents	
achats	613
emprunts	2756
Prêts	3340
Renseignements	2200
Recherches bibliographiques	250

Opérations centrales

Opérations centrales

La planification, l'élaboration, l'évaluation, la coordination et l'exécution des programmes du Ministère en matière de protection, de restauration de l'environnement et d'acquisition de connaissances dans les domaines de l'eau, de l'air et du sol sont dévolues aux Opérations centrales.

Chacune des trois grandes fonctions regroupe les activités et les programmes suivants:

Protection

- Approbation des grands projets soumis à l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;
- analyse des études d'impact;
- gestion de l'eau et du milieu hydrique;
- préservation des sites naturels.

Restauration et amélioration

- Programme de l'assainissement de l'eau;
- programme de l'assainissement de l'air;
- programme de l'aménagement des lacs et des cours d'eau;
- amélioration de la ressource eau (gestion des réservoirs);
- programme de récupération et de recyclage.

Connaissance

- Programmes de recherche (les précipitations acides, le traitement des fumiers, etc.);
- inventaire des composantes des ressources eau, air, sol;
- travaux de laboratoire.

Direction de la normalisation environnementale

La Direction de la normalisation environnementale est responsable de l'étude et de la préparation de dossiers portant sur divers aspects normatifs dans le but d'uniformiser les normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement. À cette fin, cette Direction est appelée à coordonner, analyser, synthétiser, intégrer ou réaliser elle-même des études à caractère scientifique, environnemental, juridique, social ou économique.

Elle coordonne également certaines contributions générales du Ministère, telles que la participation aux plans d'aménagement des municipalités régionales de comté.

Dotée d'une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes, la Direction de la normalisation environnementale a été appelée à travailler sur les dossiers suivants:

Règlementation

- Préparation d'un recueil de directives du ministère de l'Environnement couvrant différents secteurs environnementaux.
- Coordination de la préparation des règlements suivants:
  - Règlement relatif à la gestion des réserves écologiques
  - Règlement relatif aux eaux destinées à la consommation humaine
  - Règlement modifiant le règlement relatif aux pataugeoires et piscines publiques
  - Règlement modifiant le règlement relatif aux fabriques de pâtes et papiers
  - Règlement modifiant le règlement relatif à la qualité de l'atmosphère
  - Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des déchets solides
  - Règlement remplaçant le règlement d'application à l'article 2 de la loi du régime des eaux
  - Règlement relatif à la protection des eaux souterraines dans la région de Mercier
  - Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des déchets liquides
  - Règlement relatif à la gestion des déchets dangereux
- Préparation d'un projet de loi sur la protection des non-fumeurs.
- Participation à la préparation et à l'adoption du projet de loi 55, modifiant la loi sur la qualité de l'environnement.

Études économiques

Préparation d'études d'impact économiques pour tous les projets de règlements qui ont été élaborés.

Analyses socio-économiques en rapport avec les précipitations acides: évaluation de l'impact du coût du contrôle sur les industries et des dommages subis dans les domaines de la récréation, de l'agriculture, des pêcheries et de l'industrie forestière et évaluation de l'impact économique et financier du contrôle des émissions de SO_2 à l'usine Horne de Mines Noranda Ltée.

Coordination des projets du Ministère au programme fédéral de création d'emplois.

Participation à la révision de la classification des activités économiques du Québec.

Coordination des activités du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, concernant surtout l'assainissement des eaux, les précipitations acides, le traitement des résidus industriels et l'impact économique des règlements.

Documents d'orientation

Préparation d'une politique d'intervention pour les régions exposées aux mouvements de terrain.

Études préliminaires en vue d'une politique concernant la protection des non-fumeurs.

Participation aux travaux interministériels sur la décentralisation des activités gouvernementales.

Analyse des dossiers pour le Comité de révision et d'évaluation des politiques et programmes du Ministère.

La Direction de la normalisation environnementale a aussi coordonné les activités du ministère de l'Environnement et du Bureau de normalisation et préparé des documents de soutien généraux, de même que des avis du Ministère dans le cadre de la loi sur l'urbanisation et l'aménagement.

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature

Le mandat de la Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature est spécifiquement axé sur la prévention de même que sur la conservation et la protection du milieu naturel et humain. Elle a donc un droit de regard sur la plupart des nouveaux projets susceptibles d'affecter l'environnement, sur la gestion du domaine public foncier en milieu hydrique, ainsi que sur les sites naturels exceptionnels voués à la conservation pour des fins de protection, de connaissance, de recherche, d'éducation et de contact avec la nature.

La Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature est composée de trois directions: la Direction du contrôle, la Direction des évaluations environnementales et la Direction des réserves écologiques et des sites naturels.

Direction du contrôle

Le mandat de la Direction du contrôle est:

- d'élaborer des méthodes de contrôle pour la prévention, l'amélioration et la restauration du milieu de vie;
- de concevoir des plans nationaux de surveillance en rapport avec les différents programmes du ministère;
- d'exercer une télésurveillance des contrôles effectués en région, c'est-à-dire de l'application de ces programmes de contrôle;
- d'exercer une rétroaction appropriée lorsqu'une lacune quelconque est constatée dans une ou des régions, relativement à l'application de ces programmes de contrôle.

La Direction du contrôle privilégie donc certains secteurs d'activité dont, la qualité des eaux de consommation, les services paramunicipaux d'aqueduc et d'égout et le rendement des usines d'épuration.

Surveillance de la qualité bactériologique des eaux de consommation

Le nombre de réseaux de distribution d'eau sont sous surveillance systématique de la qualité bactériologique. Ce programme de surveillance vise les réseaux municipaux, paramunicipaux ainsi que l'alimentation en eau de diverses institutions telles que des écoles, des hôpitaux, des foyers pour personnes âgées, etc. Sur les échantillons prélevés, nous effectuons la recherche des bactéries coliformes totales lorsqu'il s'agit d'eau subissant un traitement, et la recherche des bactéries coliformes et fécales et totales lorsque l'eau alimentant le consommateur ne subit aucun traitement.

Le tableau suivant fait ressortir quelques statistiques relativement à ce système de surveillance.

Tableau 1
Nombre de réseaux de distribution d'eau traités et non traités sous contrôle

Région	Municipaux	Privés	Divers	Total
01	74	12	12	98
02	77	4	17	98
03	199	55	100	354
04	101	33	32	166
05	76	17	24	117
06	260	54	49	363
07	59	8	4	71
08	18	1	9	28
09	29	3	29	61
10	19	0	0	19
TOTAL:	**912**	**187**	**276**	**1375**

Surveillance de la qualité physico-chimique de l'eau

Cette année, dans le but d'étendre le programme de surveillance à un plus grand nombre de municipalités, nous avons réduit le nombre de paramètres à analyser pour les municipalités qui étaient déjà visées par le programme, ce qui a permis d'inclure pour le programme d'analyse complet 180 réseaux. Le nombre de réseaux visés par le programme réduit est de 233 lacs et les tableaux 2, 3 et 4 montrent comment ces réseaux se répartissent dans les différentes régions administratives.

Les délais entre le prélèvement de l'échantillon et sa réception au laboratoire ont constitué encore cette année un obstacle à l'expansion du programme de surveillance de la qualité bactériologique des eaux de consommation. Des laboratoires satellites ont été mis en route, mais ce sera véritablement la mise en application du programme d'accréditation des laboratoires qui apportera la solution aux problèmes.

Tableau 2
Réseaux de distribution d'eau échantillonnés en 1980-1981
(Programme complet)

Région	Nombre de réseaux	Nombre de prélèvements
01	13	28
02	13	28
03	50	58
04	30	30
05	19	28
06	27	84
07	12	24
08	8	10
09	7	10
TOTAL:	**180**	**300**

Tableau 3
Réseaux de distribution d'eau échantillonnés en 1980-1981
(Programme complet)

Région	Nombre de réseaux	Nombre de prélèvements
01	21	31
02	20	43
03	43	104
04	23	68
05	21	39
06	71	201
07	19	36
08	7	12
09		22
TOTAL:	**233**	**556**

Tableau 4

Paramètre	Concentration acceptable (mg/L)	Base santé ou esthétique	Nombre de réseaux où la limite a été dépassée	Concentration maximale enregistrée (mg/L)
Azote ammoniacal	0,5	S	12	1,3
Chlorure	250	E	1	268
Couleur	15	E	67	120
Cuivre	1,0	E	12	8,5
Dureté	200	E	9	526
Fer	0,3	E	40	4,7
Fluorure	1,2	S	4	1,8
Manganèse	,05	E	33	1,79
Phosphate total inorganique	0,2	E	15	1,96
pH	6,5 — 8,5	E	4	5,7 et 12
Turbidité (UTN)	5	S & E	11	14

Jusqu'à maintenant les résultats obtenus révèlent quelques cas où les normes sont dépassées, mais il n'y a rien d'alarmant puisqu'il s'agit surtout de paramètres pour lesquels une limite a été fixée en tenant compte des problèmes esthétiques.

Services paramunicipaux

Toutes les activités reliées au contrôle des aqueducs et des égouts paramunicipaux ont été régionalisées durant l'hiver 1982. Par conséquent la Direction du contrôle a terminé son travail dans ce secteur; elle maintient cependant à jour un registre des permis en force.

Contrôle des usines d'épuration

L'équipe chargée de la surveillance des usines d'épuration s'est occupée plus particulièrement de surveiller la construction et la mise en route de nouvelles usines d'épuration à Saint-Côme, Fortierville, Sutton, Notre-Dame-du-Lac, Lyster, Wottonville et Rock-Island et d'expertiser le fonctionnement d'usines à Saint-Gédéon, Saint-Ambroise, Armagh et Sainte-Perpétue.

Elle a en outre apporté une assistance technique à la municipalité de Ayer's-Cliff dans l'opération de son usine d'épuration et a apporté sa collaboration aux Directions régionales de diverses façons.

Service du milieu hydrique

Le Service du milieu hydrique est responsable de la gestion du domaine public foncier en milieu hydrique et, avec les directions régionales, du contrôle de la stabilité des barrages privés. Il est chargé de l'application de la loi sur le régime des eaux, plus précisément des chapitres ayant trait à l'aliénation du lit des cours d'eau, au flottage du bois, à la construction et au maintien de réservoirs ainsi qu'à la construction et au maintien d'autres barrages.

Objectif

L'objectif général du Service est d'assurer une saine gestion du domaine hydrique public et d'apporter une protection adéquate contre les dangers éventuels des ouvrages de rétention des eaux. Le Service cherche aussi à répondre aux besoins des citoyens et des organismes, en autorisant l'utilisation des cours d'eau et la construction de réservoirs artificiels en autant que les projets soumis assurent la sauvegarde de l'environnement et le respect de l'intégrité du territoire.

Ressources humaines

Le Service compte sur 26 employés pour assurer son mandat.

Activités

Dans ce rapport, l'ensemble des activités a été réparti sur six catégories:

La connaissance du domaine public en cours d'eau et l'information

Pour assurer une bonne gestion du domaine public, le Service doit connaître quels sont les cours d'eau du domaine public et fournir les renseignements appropriés à l'intention des usagers éventuels.

Sous cet aspect, en plus d'avoir répondu à 282 demandes relatives au caractère de navigabilité et à 215 autres relatives aux droits de propriété, le Service a émis un nombre important de communications écrites et téléphoniques à des individus ainsi qu'à des professionnels pour fournir de l'information concernant ces questions.

Dans le cadre du programme d'études systématiques des droits de propriété amorcé il y a quelques années, le caractère de navigabilité de 9352 lacs a été étudié et les recherches ont permis de compléter les études pour les régions de Québec et de l'Estrie en excluant les 9 cantons compris dans l'agrandissement de la région. Nous avons de plus commencé l'étude de la région de Montréal où 60 pour cent de la connaissance du territoire est déjà compilée.

Cette connaissance de base a déjà été transmise aux régions de Québec et de l'Estrie.

Le transfert de terrains

À titre de gestionnaire du domaine foncier public en milieu hydrique, le Service est responsable de décider de la mutation des lots de grève et en eau profonde et a ainsi recommandé au cours de la dernière année le transfert de deux de ces lots du Gouvernement du Québec à celui du Canada, l'acceptation, par le Québec, de 18 autres lots cédés par le Canada et le transfert de 67 lots à d'autres ministères du Québec.

La délimitation des cours d'eau

Avant d'émettre un titre pour l'occupation d'une partie du domaine public, le Service du milieu hydrique doit d'abord connaître la limite de la propriété qu'il a à gérer. Cette limite est déterminée, soit à la demande directe des citoyens (101 interventions), soit suite à des plaintes reçues relativement à des interventions sur le lit des cours d'eau du domaine public (15 interventions), soit suite à des demandes d'aménagement le long des cours d'eau du domaine public (451 interventions). Ces dernières demandes ainsi que les plaintes ne font pas toutes l'objet d'inspection puisqu'elles sont traitées en collaboration avec la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau. 253 inspections ont quand même dû être effectuées à ce chapitre au cours de l'année.

Le contrôle de stabilité des barrages

Les inspections régulières relatives au contrôle de la stabilité des barrages étant maintenant assurées par les Directions régionales du ministère, le Service du milieu hydrique n'est intervenu qu'à 63 reprises au cours de l'année, la plupart du temps à la demande des Directions régionales, pour inspecter des ouvrages de retenue des eaux. De plus, comme il a conservé la tâche d'approuver les plans et devis des barrages conformément aux dispositions de la loi sur le régime des eaux, 71 de ces ouvrages ont été examinés et approuvés au cours de l'année.

Plans directeurs d'aménagement

Dans le cadre de la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement déjà approuvés, 42 inspections ont été effectuées.

Émission de baux et de permis

Dans le cadre du règlement d'application de l'article 2 de la loi sur le régime des eaux, 358 baux soumis ont été complétés, 72 permis d'occupation et 150 certificats d'autorisation ont été émis et 43 terrains ont été vendus par lettres patentes. De plus, 125 baux ont été annulés, transférés ou modifiés.

Au cours du dernier mois de l'année 1981-1982, le Service du milieu hydrique a aussi amorcé un programme de révision des loyers pour les baux qui avaient été accordés avant la sanction du règlement d'application de l'article 2 de la loi sur le régime des eaux en 1976. 17 baux avaient été révisés avant le 1er avril 1982.

Note

Le Service du milieu hydrique maintient une banque de données au sujet de tous les barrages existants et un terrier hydrique relatif à toutes les concessions accordées.

Le Service a été contraint de recommander au Service juridique du ministère d'entreprendre des procédures afin d'en arriver au règlement de 26 dossiers, pour la démolition d'ouvrages jugés inacceptables ou pour l'imposition d'amendes suite au non-respect des dispositions de la loi.

Direction des évaluations environnementales

Le ministère de l'Environnement s'assure qu'une étude d'évaluation environnementale soit faite pour tout projet susceptible d'affecter l'environnement et demande les modifications nécessaires afin que la réalisation du projet ne menace en aucune façon l'écologie et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des évaluations environnementales compte trois services: le Service d'analyse des études d'impact, le Service des études spécialisées et le Service de la Baie-James et du Nord québécois.

La Direction a pour mandat:

- de réviser et analyser les études d'impact, juger de leur qualité et soumettre les recommandations appropriées avant d'autoriser ou de refuser les projets qui lui sont soumis;
- d'analyser l'impact de l'implantation de projets lorsque leur étude requiert une expertise très spécialisée;
- d'analyser les dossiers de projets relatifs à l'exploitation minière, à l'usage des pesticides, à l'implantation de gazoduc, etc.;
- d'évaluer les études spécialisées soumises en soutien des demandes d'autorisation;
- d'assurer les services administratifs et techniques à l'application du chapitre II de la loi relative au régime social dans les territoires de la Baie-James et du Nord québécois;
- de développer une politique et une programmation de contrôle dans le domaine des pesticides.

Service d'analyse des études d'impact

Le Service d'analyse des études d'impact a pour mandat d'assurer l'administration du règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement. Compte tenu du fait que le règlement n'est en vigueur que depuis le 30 décembre 1980, le Service s'est vu confier la préparation de guides de référence propres à permettre la réalisation d'études d'impact environnementales et le cas échéant, leur analyse pour différents projets d'aménagements linéaires, ponctuels et en milieu hydrique. Au cours de la première année d'entrée en vigueur du règlement, il était possible d'obtenir des exclusions en tout ou en partie de la procédure. Ainsi, plusieurs projets ont été autorisés jusqu'au 30 décembre 1981 sans que toute la procédure n'ait été suivie. Dans ce contexte, en 1981, 69 projets ont été soustraits de la procédure et des certificats d'autorisation ont été émis par le Gouvernement. Les projets étaient répartis comme suit:

- aménagements linéaires: 47
- aménagements en milieu hydrique: 21
- aménagement ponctuel 1

Ces dossiers ne sont pas considérés dans les données des prochaines lignes.

Le Service assure aussi la contre-expertise des projets devant se réaliser sur le territoire de la Baie-

James et du Nord québécois, assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, laquelle procédure a été négociée et fait partie de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Le service compte 20 personnes. Le personnel technique se regroupe dans cinq divisions: les aménagements linéaires, les aménagements en milieu hydrique, les aménagements ponctuels, méthodologie et prospective et assistance technique.

Aménagements linéaires

La Division des aménagements linéaires assure le suivi de dossiers variés, tels que routes, voies ferrées, pipelines, lignes à haute tension.

Au cours de l'exercice 1981-1982, 82 dossiers ont été reçus:

— routes	53
— gare et chemin de fer	1
— postes de transformation et ligne de transmission électrique	22
— pesticides	4
— routes (en contre-expertise)	2

À la fin de l'année financière, ces dossiers avaient franchi diverses étapes administratives:

— préparation des directives	58
— directives émises	17
— études d'impact reçues	2
— rapport d'analyse terminé	1
— projets abandonnés	2
— avis de contre-expertise donnés	2

Ces études se rapportent principalement aux projets routiers du ministère des Transports et aux lignes de transmission et postes de transformation d'Hydro-Québec. Sont considérés également, les projets d'arrosage aérien de phytocides et d'insecticides du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Aménagements en milieu hydrique

La Division a traité 42 dossiers ayant trait à des aménagements en milieu hydrique:

— pisciculture et lacs artificiels	4
— digues, jetées et murs de soutènement	3
— aménagement de berges et drainage agricole	3
— détournement de cours d'eau	1
— dragage et remplissage	16
— aménagement de ports ou quais ou marinas	10
— sablière et tourbière	1
— écosystème en zone humide	4

À la fin de l'année financière, le traitement des dossiers était rendu aux diverses étapes suivantes:

— préparation de directives	18
— directives émises	17
— études d'impact reçues	4
— rapport d'analyse terminé	1
— émission du décret	2

Les dossiers les plus avancés concernent l'agrandissement du port de Montréal, l'aménagement d'un déversoir à neige usée à Montréal, les dragages de la CIP dans la rivière des Outaouais et la rivière Saint-Maurice, une marina à Sept-Îles, l'aménagement d'un barrage sur la rivière des Mille-Îles et le terminal méthanier de Gros-Cacouna. Le projet Archipel a aussi retenu l'attention au cours de l'année.

Aménagements ponctuels

La Division a traité neuf dossiers d'aménagements ponctuels. Il s'agit entre autres de dossiers relatifs à l'élimination de déchets toxiques, pour les compagnies Stablex, Anachemia, Tricil et Toxitex ainsi qu'à l'aéroport de Havre-Saint-Pierre. On a également traité les projets des centrales Delaney, Chambly et du lac Robertson ainsi que l'aménagement de la rivière Romaine.

Méthodologie et prospective

Le personnel affecté à cette division s'est engagé dans la refonte du guide général sur les études d'impact, et au programme de stagiaires, il a édité les rapports suivants:

VEILLETTE D. (1981) Guide pour le traitement des dossiers concernant les projets de dragage assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. vi, 33 p.

ADAMS C. (1981) The Process of Environmental Impact Assessment in the provinces of Canada: A comparative study. 104 p.

ARSENEAU C. (1981) Revue des outils de base des études d'impact et appréciation de leur utilisation dans six études québécoises de projets linéaires. vii, 103 p.

CARON A. (1981) L'aménagement du territoire et les études d'impact sur l'environnement. iii, 109 p.

Assistance technique

Suite à la régionalisation des dossiers de lacs artificiels et de pisciculture, la Division de l'assistance technique (anciennement Enquêtes et validation) a vu son mandat se modifier de façon à assurer le support technique requis dans le cadre de l'application du règlement général relatif à l'évaluation et l'examen des études d'impact. Ainsi, le personnel de la Division a collaboré à l'analyse technique de 78 dossiers divers: lignes et postes hydro-électriques, constructions et élargissements de routes, projets d'aménagements d'habitats fauniques, etc.

Parmi les dossiers les plus importants, notons le projet d'aménagement pour la protection des berges du lac Saint-Jean par la compagnie Alcan, le projet d'aménagement hydro-électrique sur la rivière Romaine et le projet d'aménagement d'un quai pour le déversement de neige usée par la ville de Montréal.

De plus, la Division a effectué des recherches et formulé des avis techniques sur diverses questions, notamment sur la définition et la délimitation de la ligne des hautes eaux printanières moyennes, qui sert de limite au champ d'application des dispositions de l'article 28 du règlement général relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Ces avis étaient surtout formulés en regard de projets de développements domiciliaires dans les zones inondables de la région de Montréal.

Service de la Baie-James et du Nord québécois

De façon générale, le Service a veillé à la bonne application du régime prévu au chapitre II de la loi. Cette année, le Service a assuré l'analyse, la supervision et l'administration de 38 dossiers dont 21 étaient soumis au Ministère pour une première fois. De ces 38 dossiers, 11 ont fait l'objet d'une décision du sous-ministre à l'étape de l'émission de directives d'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, et 16 projets suite à la révision d'une étude d'impact.

Ces 27 dossiers se répartissaient comme suit:

— routes d'accès forestier ou minier	9
— mines	6
— sites d'élimination des déchets	4
— seuils (digues sur rivières dérivées)	3
— lignes électriques	2
— complexes hydro-électriques	2
— aéroport	1

Parmi ces dossiers, un effort particulier a été fait au cours de l'année concernant le projet hydro-électrique «Complexe Grande Baleine» où, après révision de l'étude préliminaire des impacts, le Ministère a émis des directives d'études détaillées.

Le Service a assuré l'analyse des propositions ou des recommandations de l'un ou l'autre des cinq organismes créés en vertu du chapitre II de la loi.

Service des études spécialisées

Le Service des études spécialisées a pour mandat d'analyser et d'évaluer les projets soumis pour autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, d'évaluer les études spécialisées faites pour soutenir les demandes d'autorisation, d'assurer la coordination du secteur minier et de développer une politique de contrôle des pesticides au Québec.

Analyse et évaluation des projets

Au cours de l'année 1981-1982, le Service des études spécialisées a axé ses efforts sur l'analyse et l'évaluation de projets industriels, miniers, métallurgiques, d'implantation de gazoducs, de construction de routes, de postes et lignes électriques et de chemin de fer, d'exploitation de tourbières, de travaux en milieu hydrique et d'utilisation de pesticides.

Le Service a reçu pour analyse et évaluation 124 nouveaux projets et 106 projets ont fait l'objet de l'émission d'un certificat d'autorisation.

Ces 124 projets comprenaient:

— mines	30
— pesticides	23
— lignes et postes électriques	23
— routes et chemins de fer	17
— gazoducs	11
— industries	10
— travaux en milieu hydrique	6
— tourbières	4

Dans le but de rendre plus efficaces l'analyse et l'évaluation des projets et de mieux atteindre les objectifs de protection de l'environnement, le Ser-

vice a mis en place une procédure administrative qui vise à:

— uniformiser les interventions à caractère préventif du Ministère;
— concerter les besoins des intervenants;
— définir clairement les intentions du Ministère face au promoteur;
— permettre une prise de décision la plus éclairée possible et dans les meilleurs délais;
— s'assurer de la conformité des travaux et de l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

Les mines

Le Service des études spécialisées a créé un groupe de coordination du secteur minier en vue d'assurer une bonne gestion des activités de prévention, d'assainissement et de restauration du Ministère. Actuellement, le groupe de coordination est formé d'un représentant des Directions régionales de Québec, de l'Abitibi et du Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Direction de la gestion des déchets dangereux et du Service des études spécialisées.

Au cours de 1981-1982, le groupe de coordination a travaillé à la définition des mandats et des tâches de chacun des intervenants.

Dans le but de rendre plus efficaces l'étude et l'évaluation des projets miniers, le Service a assuré la bonne marche du comité interministériel regroupant des membres du ministère de l'Énergie et des Ressources et du ministère de l'Environnement. Ce Comité a pour mandat:

— d'assurer une coordination constante au niveau de l'émission des différents permis et certificats rattachés à la loi sur les mines et à la loi sur la qualité de l'environnement;
— de préparer des guides pour faciliter les communications entre les promoteurs et les Ministères et d'accélérer l'étude de l'évaluation des projets;
— de clarifier les responsabilités des deux Ministères en matière d'étude et d'évaluation des projets.

Les pesticides

Le Service des études spécialisées a développé et travaillé à la mise en place d'une politique de prévention dans le domaine des pesticides. Cette politique s'articule autour de trois grands principes:

— les méthodes préventives de la lutte de même que les moyens physiques, naturels et biologiques de répression doivent être privilégiés;
— les méthodes de lutte peuvent inclure l'utilisation de pesticides; toutefois, des règles d'utilisation et des mesures de protection doivent être suivies;
— le Ministère réalisera, développera et encouragera les recherches qui permettent le développement de méthodes, systèmes ou stratégies de lutte intégrée.

La stratégie de cette politique comporte trois volets: la prise de responsabilité, la formation et la réglementation minimale.

Dans ce programme, le Service a développé quatre points qu'il entend réaliser au cours des deux prochaines années:

— l'application de la réglementation en vigueur;
— la réglementation minimale;
— un cours de formation;
— un protocole d'entente.

Dans le cadre de cette politique, des directives détaillées à l'intention du promoteur d'une activité assujettie à l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement ont été préparées et distribuées pour consultation externe à tous les intervenants.

De plus, des contacts officiels et étroits ont été établis avec le Conseil agri-chimique du Québec et l'Association des spécialistes en extermination du Québec, dans le but de sensibiliser les vendeurs et les utilisateurs de pesticides et d'en arriver à la signature de protocole d'entente visant à rationaliser la vente et l'utilisation dans un but de protection de l'environnement.

Concernant la formation, des ententes ont été établies entre Télé-université et le Ministère pour la mise sur pied de cours de formation visant les vendeurs et les utilisateurs de pesticides.

Enfin, le Service des études spécialisées a consacré des efforts à l'élaboration d'une liste de pesticides qui devraient faire l'objet d'une réglementation. Ainsi, on se propose de réglementer certains pesticides qui présentent les caractéristiques suivantes: très haute toxicité, dangereux à l'usage, persistant dans le milieu, qui font souffrir.

Direction des réserves écologiques et des sites naturels

La Direction des réserves écologiques et des sites naturels est responsable de la préservation intégrale de milieux naturels, de l'identification des espèces biologiques menacées et des sites naturels ainsi que d'espaces verts à protéger. Elle voit aussi à la mise en place de programmes de conservation.

De façon plus spécifique, ceci signifie:

— l'identification:
des territoires comportant un intérêt sur le plan écologique;
des espèces fauniques et floristiques rares, uniques ou menacées;
des sites naturels exceptionnels où un effort de conservation s'avère nécessaire;
— la mise en place de programmes d'accès contrôlés aux sites naturels exceptionnels ainsi qu'aux réserves écologiques;
— l'élaboration:
des mécanismes de protection;
des mécanismes de mise en valeur des espèces et des sites retenus pour fins de conservation.

Objectifs

Dans le but de réaliser son mandat, la Direction des réserves écologiques et des sites naturels oriente ses activités par rapport aux objectifs suivants:

— protéger des représentants des divers écosystèmes naturels du Québec et des espèces animales et végétales rares, uniques ou menacées d'extinction;
— préserver et restaurer le cadre naturel des milieux de vie;
— élaborer et instaurer les mesures légales et administratives nécessaires à une intervention adéquate dans les espaces naturels;
— permettre à la population un plus grand contact avec les milieux naturels afin d'en favoriser la découverte, la connaissance, l'éducation et l'ambiance;
— faire participer les individus, les groupes, les administrations locales et régionales dans la conservation et la gestion des espaces naturels désignés et protégés;
— coordonner les activités des intervenants, aux divers paliers administratifs, dans le domaine des espaces naturels et des espaces verts.

Champ d'intervention

Le champ d'intervention de la Direction se situe donc autant aux niveaux des espaces naturels et des espaces verts qu'à ceux des divers éléments naturels en milieux urbain et périurbain.

Au niveau des espaces naturels

Les espaces naturels sont des milieux voués à la conservation pour des fins de protection, de connaissance, de contact avec la nature ou d'ambiance de plein air, dont les composantes ont été peu modifiées par l'homme au cours des dernières années, sauf pour en maintenir l'équilibre dynamique. Les composantes particulières de ces espaces sont généralement physiques (eau, sol, roche) ou biologiques (plantes, animaux ou communautés animales et végétales); elles peuvent également comporter des paysages (rivières, chutes, montagnes) ou de l'histoire (site correspondant à une aire géologique . . .).

Au niveau des espaces verts et des éléments naturels en milieux urbain et périurbain

La protection des espaces verts et des divers éléments naturels en milieux urbain et périurbain constitue un des volets importants des responsabilités du Ministère qui sont:

— d'inciter tous les intervenants à sauvegarder les espaces verts lors de l'élaboration et de l'exécution de travaux d'aménagement;
— de favoriser l'intégration des différents facteurs de mise en valeur;
— de promouvoir l'implantation d'éléments naturels à proximité des zones d'habitation;
— d'élaborer des programmes d'éducation et d'information.

Principales réalisations

Réserves écologiques

Études

Description biophysique et évaluation de la réserve écologique potentielle du lac Salé, île d'Anticosti.

Analyses géochimiques des réserves écologiques potentielles de Ristigouche et de Manche-d'Épée.

Étude phyto-écologique de la rivière Galiote, île d'Anticosti.

Cartographie des réserves écologiques de Rivière-du-Moulin, Tantaré et des Laurentides.

Exploration du territoire des régions administratives de l'Outaouais, de Québec, de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Étude par photo-interprétation des réserves écologiques potentielles de l'île René-Levasseur et du lac Saint-Pierre sur la Côte-Nord.

Étude sur le zonage écologique du projet de réserve écologique du lac Saint-Paul.

Synthèse des données biophysiques et humaines de l'archipel de Mingan.

Élaboration d'un guide sur la planification et le suivi des projets de réserve écologique.

Réserves écologiques proposées pour fins de constitution

— Projet de réserve de Couchepaganiche.
— Projet de réserve de l'Île-aux-Sternes.

Réserve écologique constituée

— Réserve écologique de l'Île-aux-Sternes (28 octobre 1981)

Activités de recherche et d'éducation

En 1981-1982, le ministre de l'Environnement a émis 104 permis de circuler ou de pénétrer dans les réserves écologiques.

Raisons de l'autorisation:

Inventaires généraux	23
Gestion, surveillance et entretien	59
Recherches spécifiques	16
Éducation	6

— Recherche sur les paramètres biophysiques du lac Tantaré et de son bassin versant, dans la réserve écologique de Tantaré, étude réalisée par INRS-Eau.
— Recherche sur la flore des macrophytes du lac Tantaré, étude réalisée par le Département de biologie de l'Université Laval.

Sites naturels et espaces verts

Études

Évaluation du potentiel et de la valeur écologique du boisé des Sansonnets à Brossard.

Étude des conséquences biologiques, économiques et sociales de l'utilisation du Bois-de-Coulonge, Sillery, au cours des dix dernières années.

Étude sur le potentiel de conservation de l'île Saint-Bernard, Châteauguay.

Étude sur la pertinence de la protection d'un dernier boisé de quartier à Sainte-Dorothée, Laval.

Analyse des potentialités de conservation de l'île Turcotte, Laval-des-Rapides, à des fins de site naturel.

Proposition de sauvegarde et de mise en valeur de deux parcs à Châteauguay (Parc Urbain et Parc Einstein).

Évaluation des secteurs à sauvegarder pour fins d'espaces verts et de sites naturels à Laval.

Caractérisation écologique, vocation et aménagement de la Pointe-du-Buisson, Beauharnois.

Flore printanière du Bois-de-l'Héritage et du Bois-de-la-Réparation, Montréal.

Par ailleurs, la Direction des réserves écologiques et des sites naturels a travaillé sur un document de réflexion générale par rapport aux espaces verts. Elle a produit un document intitulé: «La question des espaces verts: concepts, expériences québécoises et guide d'intervention». Ce document, en plus de faire le point sur le concept des espaces verts et de proposer des solutions de sauvegarde et de mise en valeur, analyse l'expérience d'une trentaine de municipalités du Québec en matière d'espaces verts.

Afin d'aider les municipalités du Québec et les citoyens à protéger et à mettre en valeur les espaces verts et les arbres, deux séries de documents informatifs ont été produits. Il s'agit d'une part d'un feuillet sur la maladie hollandaise de l'orme et de trois documents visuels sur les problèmes des arbres en milieu urbain. À cela s'est ajoutée la préparation d'un projet de réglementation touchant les arbres et les boisés en milieu urbain.

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique a pour mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration du milieu aquatique, d'approuver les programmations et de coordonner les différents programmes relativement à l'assainissement de l'eau, à l'aménagement des lacs et des cours d'eau et aux ouvrages hydrauliques, tout en s'assurant de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu.

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique comprend trois directions: la Direction de l'assainissement de l'eau, la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau et la Direction des ouvrages hydrauliques.

Direction de l'assainissement de l'eau

La Direction de l'assainissement de l'eau a pour principal mandat d'élaborer, planifier et mettre en oeuvre le programme d'assainissement des eaux, lequel comprend principalement l'assainissement des eaux usées d'origine urbaine, industrielle et agricole. Ce mandat exige en premier lieu l'évaluation de la qualité du milieu aquatique, l'identification de ses usages et des principales sources et causes de pollution.

Ces informations permettent d'identifier les interventions requises pour ensuite établir la programmation à court et à long terme.

Dans la mise en oeuvre du programme, l'accent est mis sur la négociation avec les intervenants et la stratégie de réalisation retenue prévoit que la réalisation des projets est la responsabilité des pollueurs.

La Direction de l'assainissement de l'eau a de plus le mandat de participer à l'élaboration de normes, directives et règlements concernant le milieu aquatique.

Les Services de l'étude du milieu aquatique, de l'assainissement urbain, de l'assainissement industriel et de l'assainissement agricole composent la Direction de l'assainissement de l'eau.

Service de l'étude du milieu aquatique

Le Service de l'étude du milieu aquatique a pour mandat de s'assurer que les projets d'assainissement urbains, industriels et agricoles permettront de récupérer les usages des cours d'eau. Ce travail consiste à:

— définir les exigences de base pour les cours d'eau;
— assurer que ces exigences soient respectées durant l'élaboration des projets d'assainissement et leur mise en opération;
— vérifier, suite à la mise en opération des ouvrages d'assainissement, que la récupération du cours d'eau soit telle que prévue durant les études.

Pour définir ces exigences, on procède à l'étude des usages du cours d'eau, à l'évaluation des détériorations que l'on y rencontre et à l'appréciation de l'effet des polluеurs sur sa qualité. On procède donc à une recherche bibliographique afin d'utiliser toutes les données supplémentaires sur le terrain. Présentement, 42 rapports techniques ont été rédigés et deux brochures ont été publiées: «une rivière à refaire» (rivière des Hurons) et «deux rivières, un bassin» (rivière L'Assomption); deux autres brochures sont en préparation.

Le Service procède également au suivi de tous les projets d'assainissement (urbain, industriel et agricole) depuis leur conception par le service responsable jusqu'à leur mise en opération, et s'assure que les contraintes environnementales soient respectées.

Présentement, 204 municipalités et 939 industries font partie du programme; les municipalités font l'objet d'un suivi alors que seules les industries importantes situées hors réseau font l'objet d'une étude détaillée.

Le Service doit s'assurer que les travaux d'assainissement ont permis la récupération de l'usage des cours d'eau, en effectuant des visites ou en procédant à des échantillonnages pour vérifier l'effet du traitement sur ces cours d'eau.

Service de l'assainissement urbain

Les grandes étapes de la réalisation des projets d'assainissement des eaux usées urbaines dans le

cadre du programme d'assainissement des eaux sont:

— l'inscription à la programmation;
— la négociation et la signature de conventions avec les municipalités;
— la réalisation des ouvrages.

Un total de 204 municipalités, incluant les trois communautés urbaines, font partie de la programmation 1981-1982 du programme d'assainissement des eaux. De ce nombre, 97 municipalités ont signé une convention d'assainissement avec le Gouvernement tandis que 107 en sont à l'étape des études préparatoires et des négociations.

Parmi les 97 municipalités et communautés urbaines ayant signé une convention, 42 ont signé une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour la réalisation et le financement des ouvrages.

Le coût total (en dollars non indexés de la date de signature) des ouvrages prévus aux conventions signées se chiffre à environ 1 milliard 550 millions de dollars tandis que les travaux réalisés jusqu'à maintenant représentent une somme de 650 millions de dollars, soit 42 p. 100 des montants prévus aux conventions.

L'élaboration des études préparatoires et les négociations ont été entreprises dans plus de la moitié des 107 municipalités inscrites à la programmation et n'ayant pas encore conclu d'entente avec le Gouvernement. Il est à souligner que parmi ces municipalités, une quinzaine ne généreront pas d'investissements au cours des prochaines années puisque les travaux d'assainissement ne pourront y être réalisés à court terme. La principale cause de ce délai réside dans l'absence de réseau d'égout et l'impossibilité actuelle pour ces municipalités d'obtenir une assistance financière pour leur construction.

Le Service de l'assainissement urbain, avec la collaboration de la Direction, a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration de son cadre de gestion et à la réalisation des ouvrages d'assainissement urbain. Ce cadre de gestion a été approuvé par le Gouvernement le 17 mars 1982 par le décret 665-82. La mise en place des mécanismes et de règles prévus au cadre de gestion facilitera la réalisation du programme d'assainissement des eaux au cours des prochaines années et contribuera à clarifier les responsabilités de tous les intervenants.

Service de l'assainissement agricole

Le Service de l'assainissement agricole chargé de solutionner les problèmes reliés à la pollution d'origine agricole, s'assure de l'identification et de la caractérisation des diverses sources de pollution résultant des activités dans le secteur agricole, particulièrement de l'exploitation des productions animales et végétales, de l'utilisation des fertilisants et des pesticides, de l'application des différentes pratiques culturales, des travaux de confection et de réfection des cours d'eau municipaux, et du drainage des sols.

La mise en place des solutions correctives individuelles résulte de négociations et d'ententes avec les producteurs concernés; on détermine alors les moyens de les réaliser et on établit l'échéancier. Cependant, des solutions correctives régionales sont à l'étude dans les zones à fortes concentrations d'élevage. La dernière étape de l'intervention comporte des mécanismes propres à assurer l'exécution et le contrôle de ces ententes.

Les travaux d'inventaire ont débuté à l'été 1980 et doivent se prolonger pendant au moins cinq ans suivant le rythme de l'avancement du programme d'assainissement des eaux. Actuellement, l'inventaire relatif aux exploitations animales a été réalisé dans les bassins versants des rivières de l'Achigan et L'Assomption auprès de 1297 producteurs agricoles, de la rivière des Hurons auprès de 68 producteurs agricoles, des parties sud et nord du bassin de la Yamaska auprès de 2305 agriculteurs et dans le bassin de la rivière aux Sables, comté de Saguenay, auprès de 41 agriculteurs.

Les établissements dont les plans correctifs individuels furent élaborés au cours de l'hiver 1980-1981, seront réalisés pour l'ensemble à l'été 1981. Par ailleurs, dans la région de la rivière Yamaska, parties sud et nord, bon nombre de producteurs ont soumis des propositions de corrections au cours des mois de janvier à mars 1981.

Le Gouvernement a décrété, en juin 1981, un moratoire de trois ans dans les bassins versants des rivières L'Assomption, Yamaska et Chaudière, pour la construction de toute nouvelle exploitation animale sur fumier liquide. Ce choix fut arrêté en fonction des fortes concentrations de productions animales qu'on y retrouve et qui entraînent un plus grand risque de pollution dans ces bassins.

De plus, le ministère de l'Environnement a lancé un programme de recherche et de développement totalisant 675 000 $ sur le traitement des lisiers de porc qui s'échelonnera sur une période de trois années. Une première tranche de 225 000 $ fut accordée à six entreprises concernées dans le développement de différentes phases de traitement au cours de l'année 1981-1982.

Le Service de l'assainissement agricole a aussi procédé à la mise en place d'une stratégie de vulgarisation et d'information des préoccupations environnementales dans plusieurs activités à caractère éducationnel.

Service de l'assainissement industriel

Le Service de l'assainissement industriel est intervenu dans 43 bassins ou tronçons de rivières où l'on retrouve 246 municipalités et 3541 industries manufacturières. Après analyse des activités de ces industries, il a été établi que 357 industries possèdent des effluents nécessitant des mesures correctives pour les rendre compatibles avec le système de traitement municipal ou pour rencontrer les objectifs de qualité du milieu aquatique récepteur.

L'état de progression des travaux dans ces 357 usines se répartit comme suit:

• Nombre d'usines où le problème de pollution de l'eau est à l'étape de sa définition	93
• Nombre d'usines où un programme d'assainissement des eaux est en voie de négociation	162
• Nombre d'usines où un programme d'assainissement a été approuvé, ou pour lesquelles les travaux d'assainissement sont réalisés	93
• Nombre d'usines où le programme d'assainissement est en processus d'approbation par le sous-ministre de l'Environnement (article 116 de la loi sur la qualité de l'environnement)	9
	357

Les montants prévus pour la réalisation des programmes d'assainissement industriels sont de l'ordre de 12 637 000 $, dont 925 000 $ ont déjà été investis.

Dans le secteur des pâtes et papiers, 38 usines sur un total de 58 ont signé des accords de principe relatifs à l'assainissement de leurs effluents; ces ententes ont été conclues au programme de modernisation des usines de pâtes et papiers. Au cours des prochains mois, en vertu du même programme, sept autres établissements devraient s'inscrire et 10 petites usines de pâtes et papiers soumettront des projets conformes à la loi sur la subvention au développement régional.

Enfin, trois usines se sont déjà conformées à la réglementation en vigueur et une nouvelle usine est en projet de construction.

Le montant des investissements générés pour la dépollution dans ce vaste programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers s'élève à 850 000 000 $ pour la période 1979-1985. Actuellement, on estime qu'environ le quart de cette somme est dépensé, soit près de 225 000 000 $ et 450 000 000 $ supplémentaires sont engagés.

Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau

En 1981-1982, les travaux de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau couvraient sept activités:

— le programme des lacs
— le programme de protection des cours d'eau
— le programme de protection des rives du littoral
— le programme de régénération des rives
— le programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux
— le programme des plages
— le programme d'éducation

Programme des lacs

Le programme des lacs vise à dépolluer les eaux et à protéger l'encadrement forestier des nombreux lacs des régions touristiques et rurales. Des services techniques sont offerts gratuitement aux associations de citoyens pour identifier les problèmes et définir des solutions. Les travaux correctifs sont par la suite amorcés par les citoyens eux-mêmes, en collaboration avec les autorités municipales, et avec les conseils techniques et l'appui de la Direction.

Les relevés offerts dans ce programme sont les suivants:

— le relevé de la qualité des eaux;

- la classification des installations septiques des résidences isolées, des établissements publics ou commerciaux et des agglomérations rurales non desservies par un réseau d'égout;
- le plan correctif;
- le plan de stabilisation et de régénération des rives;
- l'étude du régime hydrique
- le programme de régénération des rives;
- le plan d'aménagement naturel.

Des études et relevés spéciaux sont aussi offerts pour faire face à des problèmes particuliers.

Au 1er janvier 1982, 557 lacs étaient inscrits au programme des lacs dont 241 sur la liste d'attente. En 1981-1982, des relevés furent effectués sur 50 lacs.

Programme de protection des cours d'eau

Le programme de protection des cours d'eau vient compléter le vaste programme d'assainissement des eaux en offrant aux associations de citoyens des services techniques identiques à ceux offerts sur les lacs. Le premier objectif est d'assainir les cours d'eau des régions touristiques et rurales en prenant soin de l'épuration des eaux des résidences isolées, des établissements publics ou commerciaux* et des agglomérations rurales non desservies par un réseau d'égout.

Le deuxième objectif est d'assurer la protection de la couverture végétale des rives et de renaturaliser les rives dégradées. En 1981-1982, une agglomération rurale (Chénéville) a profité du programme de protection des cours d'eau et un plan de stabilisation et de régénération des rives fut dressé pour les rivières suivantes:

- rivière Yamaska (Saint-Hyacinthe)
- rivière Ontaritzi (Sainte-Catherine)
- rivière du Loup (Rivière-du-Loup)
- rivière Delisle (Saint-Polycarpe)

Programme de protection des rives et du littoral

Ce programme vise à protéger l'équilibre écologique des rives et du littoral des lacs et cours d'eau. Il contrôle les travaux isolés susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement, de même que les travaux d'aménagement des accès publics en bordure des lacs et cours d'eau.

En 1981-1982, 1200 interventions furent ainsi contrôlées et des correctifs furent apportés pour stabiliser les rives et rétablir la couverture végétale sur 25 cours d'eau et 31 lacs. Dans la plupart des cas, les rives furent stabilisées par des moyens naturels avec 71 249 arbustes indigènes fournis gratuitement par la Direction.

Programme de régénération des rives

Le programme de régénération des rives, développé pour les associations de lacs et de cours d'eau, vise à rétablir la couverture végétale des rives détruites par les remblayages, le déboisement ou l'artificialisation.

Deux pépinières spécialisées, à Lanoraie et à Saint-Étienne-de-Lauzon, sont mises au service des associations de citoyens qui offrent des milliers d'heures de bénévolat annuellement pour la protection de plants et les transplantations sur les différents lacs et cours d'eau.

Les principales espèces sont le saule arbustif, le myrique baumier, le cornouiller stolonifère et la spirée à larges feuilles.

En 1981-1982, nous avons mobilisé 508 travailleurs bénévoles provenant de différentes associations de lacs et cours d'eau. Les bénévoles ont produit 541 590 plants dont 462 150 cornouillers stolonifères, 17 140 spirées à larges feuilles et 62 300 saules arbustifs.

Enfin, 18 lacs ont profité du programme de régénération des rives en 1981-1982 pour un total de 126 526 arbustes. Dans le cadre du programme de protection des cours d'eau, nous avons, avec la collaboration des associations locales, amorcé la régénération des rivières Magog et Bécancour avec 24 203 arbustes.

Programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux

Le programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux vise à former les inspecteurs dans les domaines de la construction des installations septiques, de l'environnement et de la nature. En plus

* Dans le cadre du programme des lacs et du programme de protection des cours d'eau, 35 certificats d'autorisation furent délivrés en 1981-1982 pour des établissements publics ou commerciaux

des cours offerts annuellement dans différentes régions du Québec, une équipe de spécialistes est mise à la disposition des inspecteurs pour compléter la formation théorique et les aider à rencontrer des difficultés particulières sur le terrain.

En 1981-1982, des cours suivis par un total de 390 inspecteurs, conseillers municipaux et entrepreneurs furent donnés dans huit régions du Québec et l'équipe de spécialistes a répondu à plusieurs centaines d'appels pour l'aide technique sur le terrain.

Le programme des plages

Le programme des plages est un programme de surveillance de la qualité des eaux visant à assurer des plages saines pour les Québécois des différentes régions.

En 1981-1982, 15 plages étaient inscrites au programme dans la région de Montréal et 53 plages dans la région de Québec.

Depuis l'origine du programme des plages, cinq plages furent fermées par ordonnance dans la région de Montréal et 18 dans la région de Québec. Les autres plages furent tout simplement abandonnées ou se fermèrent d'elles-mêmes faute de clientèle.

Éducation

Le succès des différents programmes de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau, tous menés en étroite collaboration avec des associations de citoyens, dépend de l'attitude des citoyens envers la nature et l'environnement ainsi que de leur degré de sensibilisation. Pour aider les citoyens à se former en association et à s'inscrire aux différents programmes de la Direction, pour les amener à participer de façon active, la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau offre:

— une banque de conférenciers: en 1981-1982, 150 conférences furent données devant différentes associations de lacs et de cours d'eau;
— la Direction a aussi mis 25 brochures spécialisées à la disposition de citoyens pour faciliter leur travail de sensibilisation et de mobilisation de bénévoles pour les travaux de participation au programme des lacs et au programme de protection des cours d'eau.

Direction des ouvrages hydrauliques

Le ministère de l'Environnement, gestionnaire de l'eau au Québec, s'assure que les dérèglements naturels ou accidentels du régime des cours d'eau ne perturberont pas la vie des citoyens et ne causeront pas de dommages matériels. Il met en valeur la ressource «eau» et, à cette fin, planifie et coordonne toute intervention dans le domaine hydraulique et gère ses propres ouvrages hydrauliques.

Les mandats de la Direction des ouvrages hydrauliques sont les suivants:

— mettre en valeur la ressource «eau» en régularisant les débits ou les niveaux des plans d'eau;
— gérer les barrages et autres ouvrages appartenant au Ministère;
— procéder à des études hydrauliques, proposer des solutions aux problèmes de dérèglement;
— établir la topographie de cours d'eau;
— préparer les plans et devis des barrages et autres ouvrages du Ministère, les construire et voir à leur entretien;
— élaborer une politique d'utilisation des plaines d'inondation;
— procéder à des études écologiques, relatives à la mise en valeur de la ressource.

La Direction des ouvrages hydrauliques comprend trois services: le Service des études hydrauliques et écologiques, le Service de l'exploitation des ouvrages et le Service des projets et travaux.

Service des études hydrauliques et écologiques

Le Service des études hydrauliques et écologiques coordonne et réalise des études d'ensemble visant à solutionner des problèmes de dérèglement hydraulique ou pour améliorer la ressource eau. Il fournit également sous forme d'avis technique, une expertise dans les domaines de l'hydraulique et de l'écologie.

Ce Service comprend quatre divisions: les études hydrauliques, les études écologiques, les projets spéciaux et les assistances techniques.

Les études hydrauliques

En 1981-1982, la Division des études hydrauliques a reçu quelque 80 requêtes pour des études ou des avis techniques.

Dans le cadre du projet Archipel de Montréal, six options d'aménagement ont été finalisées et d'autres sont en cours d'analyse en vue de l'implantation d'ouvrages de contrôle aux exutoires du lac des Deux-Montagnes pour une meilleure gestion des eaux. De plus, la Division a supervisé et participé à la réalisation d'une étude sédimentologique couvrant l'ensemble du territoire de l'archipel de Montréal.

Enfin, une étude des glaces sur la rivière des Mille Îles a été réalisée, conjointement avec le secrétariat d'Archipel et une firme privée de consultants.

Par ailleurs, un certain nombre d'études spécifiques reliées à l'implantation d'un ouvrage de régularisation à l'entrée de la rivière des Mille Îles ont été réalisées pour le Comité des ouvrages de contrôle des crues, région de Montréal.

Parmi les autres projets qui ont fait l'objet d'études d'ensemble, signalons:

— dans le domaine de la mise en valeur de la ressource:
  - la création d'une retenue additionnelle au lac aux Écorces;
  - le réaménagement de l'embouchure de la rivière Petite Cascapédia;
  - la création d'un plan d'eau pour écopage en Gaspésie.
— dans le domaine de la lutte contre les inondations:
  - l'implantation d'ouvrages de contrôle des glaces sur les rivières Saint-Charles et du Berger, à Québec;
  - la recherche de solutions aux problèmes des inondations sur la rivière Rouge, à L'Annonciation et à L'Ascension;
  - une proposition de solution globale pour corriger le problème des embâcles sur le ruisseau Pratt, à Coaticook;
  - l'analyse des crues d'orage de 1980 et 1981 à Grande-Vallée.
— dans le domaine de l'érosion et de la sédimentation:
  - la participation aux études d'impact reliées à l'érosion des berges du lac Saint-Jean;
  - la recherche d'une solution permanente aux problèmes d'ensablement de l'embouchure de la rivière Châteauguay;
  - la protection d'un pont contre les érosions et les affouillements sur la rivière du Gouffre, à Saint-Urbain.

Les études écologiques

Une quarantaine de projets étaient inscrits à la programmation de la Division des études écologiques. Une partie de ceux-ci a été traitée, conjointement avec la Division des études hydrauliques, afin de fournir un avis écologique. Suite aux travaux effectués dans la rivière Grande Vallée durant l'été 1980, un projet de renaturalisation des rives a été conduit avec l'aide de la municipalité. Le projet Archipel, par son ampleur, est celui qui a retenu le plus de temps. Des études sont en cours sur la qualité de l'eau et sur l'emplacement des ouvrages de contrôle aux exutoires du lac des Deux Montagnes. Des études de faisabilité technique sur les vitesses de courants et les substrats ont aussi été réalisées. Un programme de suivi environnemental sur la rivière des Mille Îles a été mis au point et les études ont été amorcées.

De plus, la Division des études écologiques a effectué quelques études limnologiques sur différents plans d'eau et appliqué son expertise à différents dossiers environnementaux, contrôle de la végétation aquatique, création de lacs artificiels, etc.

Les projets spéciaux

La Division des projets spéciaux a proposé et préparé un programme «ad hoc» de cartographie des zones inondables au programme des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté pour compléter le programme fédéral-provincial qui est rendu à son terme. Ce groupe apporte aussi une assistance technique aux municipalités situées dans les zones inondables cartographiées, relativement à la réglementation de la construction dans ces zones. De plus, cette unité de travail représente le ministère de l'Environnement auprès du Bureau de la cartographie et des arpentages en ce qui concerne l'intégration des travaux d'arpentage et de cartographie.

Les assistances techniques

La Division des assistances techniques exécute la mise en plan des relevés topographiques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de la Direction des ouvrages hydrauliques. De plus, elle apporte un support technique aux autres divisions du service.

Comité des ouvrages de contrôle des crues Région de Montréal

Suite aux recommandations du Comité fédéral-provincial sur la régularisation des eaux, région de Montréal, une première entente de réalisation a été signée, le 4 octobre 1976, entre le Québec et Ottawa, concernant les digues et les ouvrages de régularisation à construire dans la région de Montréal.

Le Comité formé à cet effet et désigné «Comité des ouvrages de contrôle des crues, région de Montréal» avait comme mandat d'effectuer des études de faisabilité et de réaliser des ouvrages d'endiguement dans les municipalités de Roxboro, Pierrefonds, Pointe-Calumet et Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le Comité devait aussi déterminer la faisabilité d'augmenter la capacité d'emmagasinement du réservoir des Quinze et de construire un ouvrage de régularisation à l'entrée de la rivière des Mille Îles; l'administration de l'entente revenait au ministère des Richesses naturelles (aujourd'hui ministère de l'Environnement).

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, le Comité a tenu six réunions et le rapport d'étape fourni aux ministres concernés décrit l'avancement des projets.

Pointe-Calumet

Les derniers cas d'expropriation ont été réglés hors cour et une subvention représentant 90 pour cent de ces coûts a été versée à la municipalité.

Le Comité a aussi procédé à des travaux d'amélioration des stations de pompage.

Les dépenses de l'exercice financier 1981-1982 totalisent 261 000 $ pour un coût total de 4 800 000 $ au 31 mars 1982. On considère le dossier clos.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

À la suite du règlement des deux derniers cas litigieux, les travaux d'endiguement sont devenus fonctionnels en novembre 1981 (digues, murs, rehaussement, station de pompage).

Il reste à compléter certains travaux d'embellissement, des réparations mineures, des clôtures, ainsi que certains travaux d'embellissement et de drainage interne.

Les dépenses imputables au projet, durant l'exercice financier 1981-1982, sont de 1 800 000 $ pour un coût total de 6 160 000 $ au 31 mars 1982.

Châteauguay

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, le Comité s'est assuré de l'entretien et de l'amélioration du drainage interne permettant de rendre plus fonctionnelles les deux stations de pompage. Un seul cas d'expropriation reste en suspens.

Les dépenses, pour l'année 1981-1982, ont été de 73 000 $ pour un coût total de 1 865 000 $ au 31 mars 1982.

Ouvrage de régularisation à l'entrée de la rivière des Mille Îles

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, ce projet a franchi les étapes de la consultation populaire, de la tenue d'une audience publique, du dépôt de son rapport par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de la réalisation d'études de rentabilité, de la préparation de plans et devis et enfin, de la négociation d'une entente de principe fédérale-provinciale, en vue de la réalisation de l'ouvrage.

Compte tenu de l'étalement dans le temps (1982-1986), le total des engagements budgétaires serait de l'ordre de 13 000 000 $ et la mise en exploitation complète de l'ouvrage était prévue pour le printemps 1986, exploitation reliée à une régularisation optimale de la rivière des Outaouais.

Les dépenses pour l'exercice financier 1981-1982 sont de 123 000 $ et le coût total des études menées à ce jour totalisent 286 000 $.

Ainsi, par le biais de l'actuel Service des ouvrages hydrauliques du ministère de l'Environnement du Québec, le Comité a assuré, au cours de l'exercice 1981-1982, la coordination des projets entre les paliers de décision fédéral, provincial et municipal, et il a autorisé des dépenses de 2,29 millions de dollars pour l'ensemble de ces projets.

Les montants dépensés depuis le début de l'entente totalisent, au 31 mars 1982, la somme de 15,86 millions de dollars en regard d'une enveloppe budgétaire globale fixée maintenant à 16,055 millions de dollars, avec comme échéance le 31 mars 1984.

À noter que les coûts pour la réalisation éventuelle de l'ouvrage des Mille Îles feront l'objet d'une entente fédérale-provinciale spéciale. Les modalités de partage relativement aux projets d'endiguement sont de 45 pour cent pour le fédéral, 45 pour cent pour le Québec et de 10 pour cent pour le municipal.

Service des projets et travaux

Le Service des projets et travaux a pour mandat de préparer et réaliser les projets d'ouvrages et de travaux en cours d'eau ou reliés à leur exploitation. Pour ce faire, le Service des projets et travaux doit:

- réaliser des études de pré-faisabilité, de faisabilité et d'avant-projets pour des travaux ou ouvrages hydrauliques;
- réaliser les levés topographiques nécessaires aux études ou aux plans et devis des divers projets;
- préparer les plans et devis pour la réalisation de travaux ou ouvrages hydrauliques;
- réaliser les recherches à caractère foncier et participer à l'acquisition des droits ou des terrains requis pour les travaux en ouvrages hydrauliques;
- procéder à l'exécution des projets ou à leur surveillance, lorsqu'ils sont exécutés à contrat;
- procéder, par mandats spéciaux, à la réalisation de divers travaux de génie.

Ressources humaines

Afin de réaliser ces mandats, le Service des projets et travaux dispose d'un personnel de 41 personnes, réparties dans trois divisions: la Division des projets, la Division des travaux et la Division des propriétés immobilières.

Réalisations

Au cours de la dernière année, le Service a participé de façon importante à l'élaboration de l'avant-projet préliminaire des structures et travaux éventuellement nécessaires au programme du projet Archipel, aux exutoires du lac des Deux Montagnes.

Le Service a participé au parachèvement des travaux de lutte contre les inondations à Châteauguay, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et a procédé, pour la Direction régionale de Montréal, à l'aménagement de l'île Sainte-Thérèse.

Service de l'exploitation des ouvrages

Le Service de l'exploitation des ouvrages a la responsabilité du fonctionnement de 153 barrages ou digues, de fosses à sédiments et de deux aérateurs. Ces installations permettent de subvenir aux besoins toujours croissants dans de multiples secteurs: production hydroélectrique et hydromécanique, protection des rives, approvisionnement, qualité de l'eau, activités récréatives et touristiques et protection de l'environnement.

Les réserves d'eau doivent être gérées le mieux possible, les ouvrages conservés en bon état de fonctionnement et en toute sécurité. Le Service est responsable des immeubles connexes aux ouvrages et aux réservoirs et voit à leur entretien.

Le Service de l'exploitation des ouvrages comprend trois Divisions:

Gérance des réserves:

- collecte et traitement des données hydrologiques;
- analyse des données;
- régularisation du débit des rivières, du niveau des lacs et de la formation des glaces;
- entretien normal des ouvrages et de l'équipement.

Surveillance et entretien:

- vérification de l'état des structures et de leur stabilité;
- recommandations et modifications;
- sécurité du public par le bon fonctionnement des barrages.

Gestion des propriétés:

- acquisition, conservation, transfert des immeubles et des droits et servitures.

Plusieurs autres activités sont venues s'ajouter aux tâches habituelles du Service, dont voici les plus importantes:

- intégration de cinq stations au système automatique de collecte des données, pour un total de 36;
- opération d'un modèle de simulation de plans de gestion, au programme du Projet Archipel;

- collaboration aux travaux du Comité de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais;
- mise en oeuvre du nouveau système d'entretien préventif;
- poursuite de la régularisation des titres de propriété et des droits de servitude reliés à l'exploitation des ouvrages hydrauliques;
- réalisation de la première phase d'un programme visant l'amélioration de la sécurité du public près des barrages;
- reconstruction, au coût de 300 000 $, de quatre barrages dans le Parc des Laurentides et d'un autre dans le Parc du Mont-Tremblant dans le cadre des barrages à vocation touristique faunique et récréative.

Les redevances perçues par le Gouvernement auprès des compagnies bénéficiaires de la régularisation sont de l'ordre de 400 000 $.

Planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

Le Comité de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais a assumé de façon intérimaire, sous la présidence d'un représentant du Ministère, les responsabilités permettant l'exploitation intégrée des ouvrages de la rivière des Outaouais.

Les démarches se sont poursuivies au cours de l'année, en vue de la ratification, à l'automne 1982, d'une entente relative à la mise sur pied de structures administratives permanentes.

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service de l'exploitation des ouvrages a présidé le Sous-comité de régularisation, chargé de superviser la mise en opération, à titre expérimental, du modèle d'optimisation MORRO. À l'aide de ce modèle, le Service a également entrepris des études de simulation portant sur la construction et l'opération de nouveaux ouvrages susceptibles d'améliorer la régularisation de la rivière.

Le Service a également présidé un deuxième Sous-comité chargé de développer un modèle de référence devant servir de base de comparaison entre les débits résultant d'une exploitation intégrée et ceux qui seraient survenus sans amélioration de la gestion.

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre a pour mandat de participer à la définition des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration des milieux atmosphérique et terrestre, d'approuver la programmation et coordonner les différents programmes relativement à la qualité de l'air, à la restauration des sols et à la gestion des déchets, y compris la récupération et le recyclage. Elle doit s'assurer de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu et de la protection des citoyens contre les rayonnements dangereux.

Au cours de l'année 1981-1982, un changement d'orientation a amené la Direction générale à mettre davantage l'accent sur la récupération et le recyclage comme outil de gestion des déchets et à se restructurer en conséquence.

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre comprend trois directions: la Direction de l'assainissement de l'air, la Direction de la gestion des déchets dangereux et la Direction de la récupération et du recyclage.

Direction de l'assainissement de l'air

La Direction de l'assainissement de l'air a pour mandat de connaître la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire québécois, de prévenir la pollution atmosphérique et de prendre les actions pertinentes pour assurer une qualité de l'air acceptable pour les Québécois, tant pour leur santé et leur bien-être, que pour la vie animale et végétale et pour l'environnement en général.

Connaissance du milieu atmosphérique

Réseau d'échantillonnage

La connaissance de la qualité de l'air ambiant découle de l'exploitation d'un réseau de stations d'échantillonnage réparties dans 28 municipalités du Québec; 35 des 116 postes en opération sont sous la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal.

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, 901 910 données ont été recueillies. Le tableau indique la répartition des contaminants et la nature des échantillonnages.

Échantillonnage des sources fixes

Le programme d'échantillonnage des sources fixes permet de connaître qualitativement et quantitativement la composition des rejets dans l'atmosphère des sources ponctuelles, de vérifier l'efficacité des équipements de dépollution installés et de prendre les actions nécessaires à l'assainissement de ces sources de pollution. Huit échantillonnages touchant particulièrement le secteur de l'industrie du bois ont été réalisés au cours de l'exercice financier 1981-1982. De plus, 17 échantillonnages ont été effectués par l'entreprise privée, sous la surveillance de la Direction de l'assainissement de l'air.

Inventaire des sources

Dans le but de localiser, identifier et quantifier les sources d'émissions polluantes, un programme d'inventaire systématique des sources a été amorcé en septembre 1981. Visant d'abord les grandes industries, le projet, une fois terminé, couvrira l'ensemble des secteurs industriels.

Banque de données

Les données recueillies sont publiées périodiquement et intégrées à une banque de données informatisée, CESPA, Contrôle et surveillance de la pollution atmosphérique.

Prévention

Réglementation

Dans le but de maintenir une réglementation adéquate, des travaux préliminaires à une révision de la réglementation sur la qualité de l'air, datant de 1979, ont été réalisés.

Certificats d'autorisation

En vertu des articles 22 et 48 de la loi sur la qualité de l'environnement, 32 projets ont été reçus, dont 20 ont été étudiés et 12 réalisés.

Restauration

Offensive industrielle

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, le sous-ministre de l'Environnement a exigé des 90 entreprises les plus polluantes, soumises au règlement sur la qualité de l'air, qu'elles fassent part de leur programme d'assainissement et des travaux qu'elles entendent entreprendre dans ce domaine. Cette offensive vise à presser les entreprises à mettre en place les équipements de dépollution requis pour assainir les rejets industriels dans l'atmosphère et ainsi, se conformer à la réglementation.

Ordonnance

Une ordonnance a été signifiée à la compagnie Mines Noranda, l'enjoignant à réduire ses émissions d'anhydride sulfureux (SO_2). Cette ordonnance constitue une première étape en vue d'atteindre l'objectif de diminution de 40 pour cent des rejets de SO_2 dans l'atmosphère provenant de cette usine d'extraction de cuivre.

Précipitations acides

La Direction de l'assainissement de l'air a participé à divers comités reliés aux précipitations acides dont celui sur les stratégies d'intervention. Elle a également participé à la préparation d'un mémoire soumis en septembre 1981 à l'Agence américaine de protection de l'environnement.

Restructuration de la Direction

Afin de mieux utiliser les ressources dans l'accomplissement du mandat de la Direction, une consolidation des structures de la direction a été réalisée. La Direction de l'assainissement de l'air compte maintenant trois divisions: la qualité de l'air, l'expertise technique et les projets industriels, dont voici les mandats:

Division de la qualité de l'air

- Participer à la rationalisation et assurer la gérance du réseau des postes d'échantillonnage de l'air;
- effectuer l'échantillonnage des sources;
- gérer la banque de données sur la qualité de l'air (CESPA)

Division de l'expertise technique

- Assurer le développement et le maintien d'une expertise appropriée en ce qui a trait à l'assainissement de l'air;
- participer à l'élaboration des politiques, des normes, des règlements;
- effectuer ou coordonner des études reliées au phénomène de la pollution atmosphérique.

Division des projets industriels

- Obtenir et évaluer des programmes d'assainissement des émissions à l'atmosphère;
- établir des échéanciers ainsi que des méthodes de contrôle s'assurant ainsi la réalisation des travaux d'épuration.

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, la Direction de l'assainissement de l'air comptait 25 postes autorisés.

Entente particulière

Conformément à l'entente MENVIQ-CUM, le ministère de l'Environnement du Québec a versé une somme de 3 276 000 $ à la Communauté urbaine de Montréal à qui il a délégué son autorité pour assurer l'assainissement de l'air sur son territoire.

Nombre de données traitées

Polluants	CUM	Autres stations du Québec	Total
Anhydride sulfureux (SO_2)	151 776	214 272	**366 048**
Indice de souillure (IS)	53 568	22 320	**75 888**
Monoxyde de carbone (CO)	71 424	53 568	**124 992**
Hydrogène sulfuré (H_2S)	17 856	8 928	**26 784**
Dioxide d'azote (NO_2)	62 496	44 640	**107 136**
Monoxyde d'azote (NO)	26 784	—	**26 784**
Ozone (O_3)	80 352	53 568	**133 920**
Poussière en suspension (H.V.)	1 302	12 276	**13 578**
Retombées de poussières (D.F.)	396	960	**1 356**
Indice de sulfatage (SO_3)	384	1 416	**1 800**
Analyses spécifiques (Fe, Pb, Mg, . . .)	4 032	19 592	**23 624**
TOTAL:	**470 370**	**431 540**	**901 910**

Direction de la gestion des déchets dangereux

La Direction de la gestion des déchets dangereux mandatée en 1981 pour favoriser l'implantation d'une solution de traitement des déchets inorganiques, a continué son travail dans ce sens, particulièrement avec la compagnie Stablex. À la suite des audiences publiques qui ont eu lieu en 1980-1981, le Conseil des ministres autorisait, le 13 mai 1981, l'implantation de la compagnie Stablex Canada Ltée pour l'élimination de ces déchets. Le Conseil des ministres fixait plusieurs conditions à l'implantation de l'usine, dont l'étude hydrogéologique détaillée du site d'enfouissement éventuel, l'implantation du siège social au Québec et la signature d'un protocole d'entente pour promouvoir la recherche dans le domaine du recyclage et de l'élimination des déchets industriels.

L'autorisation de construction de l'usine a été donnée le 3 février 1982 par le sous-ministre du ministère de l'Environnement.

Parallèlement aux diverses études consécutives à l'approbation de la compagnie Stablex par le Conseil des ministres, la Direction de la gestion des déchets dangereux a tenu diverses séances d'information et de discussion avec les citoyens de Blainville qui ont accepté l'implantation de l'usine Stablex dans leur municipalité.

Au cours de l'année 1981-1982, afin d'articuler certains éléments de sa politique sur la gestion des déchets industriels, la Direction a procédé à l'évaluation de la problématique des résidus de laboratoire de même que des résidus de l'industrie de la peinture. Ces travaux, couplés avec l'évaluation des divers procédés industriels effectués sous contrat par le CRIQ, doivent permettre de programmer des actions concrètes quant à l'application de la politique de récupération et de recyclage.

Dans le but d'assurer au Ministère un contrôle sérieux sur l'ensemble de la circulation des déchets dangereux au Québec, et conformément au voeu exprimé par la population de Blainville, la Direction a préparé l'analyse fonctionnelle d'un système d'information de gestion, faisant suite en cela à une analyse administrative, en vue d'établir un système de contrôle à priori sur la circulation de ces déchets. Ce système doit entrer en fonction à la fin de l'année 1982-1983. De plus, les travaux nécessaires à la fabrication d'une banque de résidus qui sera éventuellement intégrée au système informatisé du contrôle de la circulation des déchets dangereux ont débuté.

Par ailleurs, la Direction a préparé les éléments de base pour la modification de la réglementation existante sur la gestion des déchets liquides au Québec en vue de la présentation d'un projet de règlement au Conseil des ministres.

Au cours de l'année, la Direction a aussi procédé à l'inventaire des volumes de biphényl polychlorés (BPC) qui pourraient être disponibles annuellement au Québec pour l'élimination. Ce dossier devrait être complété au cours de l'année qui suit.

Enfin, la Direction, en collaboration avec la Direction des évaluations environnementales et la Direction de l'assainissement de l'air, a procédé à l'évaluation des informations préliminaires soumises par la compagnie Tricil en vue de l'implantation d'un incinérateur à déchets organiques au Québec. Les critères d'acceptabilité techniques ont été fixés à la compagnie, de même que les directives pour compléter son étude d'impact.

La Direction de la gestion des déchets dangereux a par ailleurs assuré de son support technique les Directions régionales du ministère de l'Environnement, particulièrement au niveau de la toxicité de différents produits, de même qu'aux possibilités de réutilisation de certains produits chimiques.

Division de la radioprotection

La Division de la radioprotection est responsable du contrôle des sources de rayonnements ionisants et non ionisants auprès de la population, du monde du travail et du patronat. Les dangers des diverses sources de rayonnement apparaissent lors de la fabrication de ces sources, de leur transport, de leur utilisation ou de leur élimination.

Les activités de la Division comportent l'émission de certificats d'autorisation, la tenue d'enquêtes ou d'inspections suite à des plaintes, des visites d'échantillonnage, des rencontres et des conférences, des travaux techniques spéciaux et l'analyse ou la préparation de dossiers relatifs à différents projets. En voici un compte rendu détaillé.

Certificats d'autorisation

Renseignements	17
Rencontres avec les requérants	60
Émissions de certificats	56
Vérifications de conformité après construction	48

Contrôle et surveillance

Visites sur demande	49
Visites sur initiative	21
Enquêtes après plaintes	25
Autres visites	27
Échantillonnages et analyses dans les régions uranifères (Pontiac, Oka, Mont-Laurier)	418
Échantillonnages et analyses dans les environs de la Centrale de Gentilly	200
Réunions et sessions d'information	66
Communications au public, aux travailleurs et aux entreprises	
orales	808
écrites	121
Travaux techniques spéciaux	38
Analyses de dossiers	37
Préparation de dossiers	26

La Division a aussi procédé à la mise à jour de l'inventaire des détenteurs de permis de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Direction de la récupération et du recyclage

L'orientation qui avait été retenue en 1980-1981, de promouvoir la récupération et le recyclage des déchets, a été maintenue en 1981-1982 et a entraîné la transformation de la Direction de la gestion des déchets et de la restauration du milieu terrestre, devenue maintenant la Direction de la récupération et du recyclage.

Tout en poursuivant la gestion de dossiers liés à l'implantation et au contrôle des lieux d'enfouissement sanitaire, la Direction s'est vu confier le mandat d'élaborer, en concertation avec le milieu, une politique de récupération et de recyclage. Un projet préliminaire de politique a été préparé, suivi d'un programme d'assistance financière pour le développement de la collecte sélective. Ce programme visait essentiellement à permettre la consolidation d'un certain nombre de groupes communautaires, pionniers dans le domaine de la collecte sélective des déchets domestiques.

À cette fin, douze groupes communautaires ont été choisis et ont entrepris des expériences de tri à la source, de collecte sélective, de mise en place de centre de conditionnement, de développement d'équipement et de participation populaire, dont les résultats serviront à l'élaboration d'un projet final de politique de conservation et de recyclage.

La Direction a également procédé à un inventaire des récupérateurs et recycleurs et à des revues bibliographiques sur divers secteurs de la récupération, notamment les plastiques et les métaux. Une expérience sur l'utilisation des pneumatiques comme ressource énergétique a aussi été tentée. Des missions en Europe ont permis d'étudier le fonctionnement de systèmes de récupération et de

recyclage déjà bien implantés et d'explorer les possibilités de mettre en place de tels systèmes au Québec.

Dans le secteur particulier du papier, un comité interministériel a été constitué comprenant, outre le MENVIQ, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et celui de l'Énergie et des Ressources. Ce comité avait le mandat de dégager les grandes lignes d'une monographie sectorielle sur le papier et de la rédiger.

La Direction a aussi amorcé des négociations en vue d'étendre à d'autres ministères et à d'autres bureaux du MENVIQ le programme de récupération des papiers de bureau actuellement en application au bureau central du Ministère.

Enfin, une étude sur la collecte sélective a été réalisée à partir des expériences européennes, américaines et canadiennes. L'analyse de rapports d'agences gouvernementales de divers pays a révélé une sensibilisation croissante des citoyens et des dirigeants du tri à la source et à la collecte sélective et cette dernière serait de toute évidence viable.

On a observé la grande sensibilité du marché du papier récupéré aux changements rapides de volume. Celui du verre est moins sensible mais pose la contrainte à long terme du tri des couleurs. L'étude a également mis en lumière certaines conditions nécessaires à la rentabilité de la collecte sélective, notamment l'étude des marchés, le choix des modes de collecte et l'information du public, cette dernière apparaissant primordiale. L'étude a fait l'objet d'un rapport intitulé *La collecte sélective, perspectives et modalités*.

Dans les domaines plus traditionnels de la gestion des déchets, un cadre de gestion visant à contrôler le programme d'intervention relatif à l'implantation et au contrôle des lieux d'élimination des déchets solides et à la fermeture des dépotoirs a été préparé. Ce cadre de gestion permettra de suivre l'évolution du programme, de maintenir à jour des renseignements dans le domaine à l'échelle du Québec et de rajuster éventuellement le programme en fonction des objectifs visés. À cette fin, des formulaires et une procédure normalisée d'échantillonnage des lieux d'enfouissement sanitaire ont été mis au point.

La Direction a en outre fourni aux Directions régionales une assistance technique dans l'implantation ou l'agrandissement de lieux d'enfouissement sanitaire (ES) et de systèmes de traitement de boues de fosses septiques (BFS) par lagunage.

Des études hydrogéologiques ont été réalisées dans les municipalités suivantes:

Amqui	(01)	ES
Saint-Lambert-de-Lauzon	(03)	ES
Cowansville	(05)	ES
Coaticook	(05)	BFS
La Pêche	(07)	BFS
L'Annonciation	(07)	ES BFS
Gatineau	(07)	ES

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques en particulier, la Direction a réalisé une étude comprenant un inventaire quantitatif et qualitatif de ces boues et un inventaire des lieux servant à leur élimination. Ces différents résultats accompagnés d'une recherche bibliographique feront l'objet d'un rapport au cours du prochain exercice.

Une étude sur les boues de stations d'épuration a également été réalisée par la Direction en collaboration avec la Direction de l'assainissement de l'eau. Cette étude comprenait un inventaire des quantités de boues de stations d'épuration actuellement générées au Québec, une évaluation des quantités à être générées d'ici une dizaine d'années, une campagne de caractérisation des boues actuellement générées dans les meilleures stations d'épuration du Québec et une revue poussée de la littérature scientifique sur le sujet. Le tout a fait l'objet d'un rapport interne.

En ce qui concerne la restauration du milieu, un inventaire systématique des lieux ayant reçu des déchets potentiellement nuisibles a été commandé et coordonné par la Direction. Cet inventaire a été réalisé dans les territoires de toutes les directions régionales. Les évaluations entreprises l'année précédente à la Carrière Landreville à Boucherville et sur le terrain de la compagnie Les Enfouissements sanitaires de l'Est Inc. à Sainte-Julie-de-Verchères se sont poursuivies sous la forme d'études hydrogéologiques exhaustives. Un autre terrain a également fait l'objet d'une évaluation de la contamination engendrée par une élimination inadéquate de déchets industriels: il s'agit d'un terrain occupé autrefois par l'ancienne usine de Coke Lasalle à LaSalle.

Des essais de traitabilité des eaux de lessivage provenant du terrain de la compagnie Les Enfouissements sanitaires de l'Est Inc. ont été réalisés sur des disques biologiques pendant plusieurs mois. Ces essais ont été effectués par la Direction en collaboration avec la Firme Vézina, Fortier et associés de Montréal.

Des travaux de restauration ont dû à nouveau être effectués sur le dépotoir Bomar à Laval afin de faire disparaître des problèmes d'échappement de fumée et de gaz par le tassement différentiel des déchets.

La Direction s'est vu par ailleurs confier le mandat d'étudier la faisabilité de décontaminer la nappe aquifère de Mercier. Les services d'ingénierie de la firme SNC Inc. et de la compagnie Foratek International ont été retenus pour capter et traiter la majeure partie des éléments toxiques infiltrés dans le milieu aquifère.

D'autre part, les travaux entrepris l'année précédente sur le site minier d'Oka ont permis l'ensemencement de six hectares de dépôts sableux et la plantation de 5000 arbres pour revégéter ces dépôts. Un problème de poussière et de dégradation esthétique a été corrigé dans une sablière à Fleurimont en collaboration avec l'exploitant, tandis qu'à Lennoxville, également avec la participation de l'exploitant, un problème de bruit et d'esthétique a été enrayé sur un site analogue.

Enfin, la Direction a été le principal maître d'oeuvre d'un projet de règlement modifiant de nouveau le règlement relatif à la gestion des déchets solides. Ce projet a été publié dans la Gazette officielle du 18 novembre 1981 et le règlement définitif dans celle du 24 février 1982. Le règlement a introduit des normes concernant le rejet des eaux de lixiviation et leur traitement et a créé certaines obligations, dont celle pour l'exploitant de tenir un registre sur les déchets acceptés sur les lieux d'enfouissement, leur nature, leur provenance et les quantités. Le règlement a également apporté des restrictions concernant l'autorisation de dépôts en tranchée.

Direction générale des inventaires et de la recherche

Direction générale des inventaires et de la recherche

La Direction générale des inventaires et de la recherche a comme mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration des connaissances requises dans le domaine de l'eau, de l'air et du sol dans un contexte de gestion et de protection de ces ressources. Elle doit approuver la programmation et coordonner les différents programmes de recherche, d'acquisition de données biophysiques et d'analyses de laboratoires.

La Direction générale des inventaires et de la recherche comprend trois Directions: la Direction de la recherche, la Direction des inventaires et la Direction des laboratoires.

Direction des inventaires

La Direction des inventaires a pour mandat de procéder à l'inventaire systématique des composantes des ressources de l'eau, de l'air et du sol. La connaissance de la qualité de ces milieux permet d'instaurer des programmes propres à en prévenir la détérioration ou à en réaliser la restauration. Cinq Services se partagent les responsabilités dans ce domaine: la météorologie, les eaux de surface, la qualité des eaux, les eaux souterraines et les inventaires écologiques.

La Direction des inventaires gère quatre ententes à frais partagés avec Environnement Canada:

- programme d'exploitation des réseaux météorologiques;
- programme d'exploitation des réseaux hydrométriques et sédimentologiques;
- inventaire du capital nature de la Basse-Côte-Nord;
- programme de cartographie des plaines inondables.

Service de la qualité des eaux

Le rôle principal du Service de la qualité des eaux est d'assurer la surveillance de la qualité des milieux aquatiques sur le territoire québécois. Cette fonction est un processus continu qui consiste à:

- *analyser la situation:* c'est-à-dire déterminer l'état actuel de la qualité des milieux aquatiques en fonction de leur potentiel d'utilisation et leur potentiel écologique, et des substances et facteurs qui le diminuent ou le détruisent. Identifier les problèmes de pollution en terme de priorités (probabilité, gravité);
- *suivre l'évolution de la situation:* détecter et suivre l'évolution de la situation de manière à juger de l'influence exercée par les variations dans l'utilisation du territoire et le développement économique, par les grandes politiques nationales et provinciales, et par les programmes de dépollution sur la qualité des milieux aquatiques;
- *analyser les problèmes actuels et potentiels:* les étapes précédentes font apparaître des divergences entre ce qui est et ce qui devrait être. Le désir de solutionner le problème crée la nécessité
  - d'identifier les causes (sources d'émission ponctuelles et diffuses, et origine naturelle),
  - d'évaluer leur importance relative,
  - d'identifier les effets et les conséquences.

La surveillance peut concerner toute substance ou tout facteur provoquant une altération de l'environnement aquatique et qui peut être considéré comme une nuisance, c'est-à-dire qui comporte un risque notable pour la santé et le bien-être de l'homme, ou qui peut l'atteindre indirectement par des répercussions sur son patrimoine environnemental, culturel et économique.

Les informations ainsi acquises sur le territoire sont des données importantes à considérer dans la planification, l'orientation, la définition des politiques, des priorités et des programmes du Ministère. De plus, elles servent de référence pour la planification et l'interprétation d'inventaires locaux requis dans le cadre d'études d'impact, de plans d'amélioration, de restauration ou d'aménagement. Dans la phase préparatoire de projets de toutes natures, ces connaissances constituent fréquemment l'unique information pour orienter les décisions. La surveillance permet également d'informer les gestionnaires et le public en général sur les conditions adverses et dangereuses qui menacent la santé et le bien-être des individus.

Réseaux de surveillance

La surveillance s'est exercée en 1981-1982 par

- l'opération des réseaux d'observation de la qualité des eaux de rivières, de lacs et des substances toxiques présentes dans différentes composantes des milieux aquatiques.

Rivières

L'échantillonnage de l'eau de 111 stations a été effectué par des observateurs locaux. Ces stations couvrent 75 bassins versants du sud du Québec et sont échantillonnées deux fois par mois. On y analyse les paramètres physiques, les ions majeurs et mineurs, les substances nutritives et les métaux traces. Ces stations, ainsi que quinze autres, sont visitées à chaque saison par des techniciens pour y compléter et vérifier les informations.

Lacs

À chaque saison, 25 lacs exploités sont échantillonnés, ainsi que 182 lacs inexploités situés au sud du 53e degré de latitude. En plus des mêmes paramètres qu'en rivières, un certain nombre de facteurs biologiques ont été observés.

Substances toxiques

Une campagne d'échantillonnage de 66 sites de rivières et de lacs, particulièrement soumis à des sources importantes de pollution, a permis de prélever de l'eau, des sédiments, des plantes, des poissons (deux espèces) et des mollusques qui seront analysés pour la détection de huit métaux traces et de seize substances toxiques.

Deux campagnes spéciales de prélèvements ont été réalisées. La première, pour l'évaluation de l'amiante dans l'eau de certaines rivières de l'Estrie; la deuxième a permis de pêcher des poissons à 25 sites du fleuve Saint-Laurent et de l'Outaouais, qui serviront à dépister la présence d'une substance hautement toxique (dioxine).

Enquêtes sur les effets des précipitations acides

Au programme ministériel sur les précipitations acides, le Service de la qualité des eaux a réalisé un ensemble de projets visant à faire la lumière sur les méfaits des précipitations acides sur la qualité physique, chimique et biologique des milieux aquatiques.

Évaluation des dépôts acides

Cette évaluation est en cours à partir des résultats de la qualité physico-chimique des eaux de pluie recueillies présentement à 45 sites.

Effets sur la physico-chimie des lacs

Une étude de la nature et de l'étendue de l'acidification de 256 lacs du Québec fut réalisée conjointement avec l'Institut national de la recherche scientifique (Centre de l'eau) de l'Université du Québec.

Des inventaires physico-chimiques plus détaillés des zones sensibles à l'acidification furent réalisés dans les régions de Portneuf, de Rouyn-Noranda (rayon de 250 km) et du parc de la Vérendrye. Ces données seront interprétées au cours de l'année 1982-1983. Conjointement avec le Service canadien de la faune, des lacs de la région de l'Ungava furent analysés pour y établir le niveau d'acidité et de productivité.

Effets sur la biologie des lacs du parc des Laurentides

La deuxième phase d'une étude reliant le succès de pêche dans 158 lacs du parc des Laurentides, au niveau d'acidification de ces lacs, fut complétée. Un rapport sera édité et diffusé. Cette étude n'étant pas suffisante pour établir la gravité des effets des pluies acides sur la truite mouchetée, une subvention de recherche, octroyée à l'université Laval, permettra de détecter s'il existe des effets sur la physiologie et sur la dynamique des populations de poissons.

Information sur la qualité des eaux

Banque de données de la qualité des milieux aquatiques

Un système informatique de gestion des données est en voie de développement avec l'aide du Bureau central de l'informatique. Les dictionnaires du système sont opérationnels ainsi que six des vingt-et-un modules prévus. Ceci nous permet de saisir et de stocker toutes les données de qualité des eaux recueillies dans le cadre des projets du Service, ainsi que celles recueillies par d'autres unités administratives. La récupération et la conversion des données historiques du Service tirent à leur fin et la banque de données permet de répondre en partie aux demandes provenant de l'extérieur.

Demandes d'informations et d'expertises

Les données de qualité des eaux stockées dans la banque de données ne servent pas uniquement aux fins du MENVIQ. En effet, plu-

sieurs demandes d'informations et d'expertises nous sont adressées par les autres ministères fédéraux et provinciaux, les municipalités, les organismes parapublics, les bureaux d'études et les milieux scolaires.

Au total, 264 demandes nous furent adressées:

données brutes	86
rapports internes	87
informations générales	76
demandes d'expertises	15

Rapports d'études et d'inventaires

Au cours de l'année 1981-1982, le Service a produit 53 rapports internes et deux publications. La liste des rapports et de l'ensemble des sites inventoriés apparaît dans l'index hydrologique publié annuellement par la Direction des inventaires. Ces documents sont disponibles au Centre de documentation du Ministère.

Service de la météorologie

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service de la météorologie a maintenu son mandat, qui consiste à faire l'inventaire systématique de la ressource air, pour répondre à tous les besoins du Ministère. À cette fin, le Service a eu comme responsabilité générale de gérer la banque de données climatologiques et les réseaux de collecte de précipitation, de climatologie et de qualité de l'air. Ses activités consistent aussi à effectuer des études climatologiques, à établir des prévisions météorologiques à des fins particulières et à fournir de l'information dans le domaine météorologique et climatologique.

En mars 1982, des modifications d'activités entre divers Services du Ministère ont amené le Service de la météorologie à accepter le mandat de fournir de l'information, des études et des expertises dans le domaine hydrologique et à remettre à la Direction de l'assainissement de l'air la responsabilité de la gestion du réseau de la qualité de l'air.

Division des réseaux

Réseau de collecteurs de précipitations

L'activité prioritaire de la Division consistait à mettre sur pied un réseau de collecte des précipitations en rapport avec les précipitations acides. Sur 46 installations prévues, 39 ont été complétées. Les sept autres seront en marche avant juin 1982. En plus de l'installation proprement dite, on poursuit en même temps des travaux destinés à améliorer le fonctionnement de l'appareil.

Évolution du réseau météorologique

Le réseau météorologique avec observateur accuse une diminution de 27 stations en 1981-1982. Cette diminution est due à la fermeture de stations saisonnières opérées par les Sociétés de conservation et à des mesures d'économie appliquées par le Service de la météorologie. Le nombre total des stations météorologiques au Québec est passé de 784 à 755 durant la dernière année, comme l'indique le tableau ci-après.

Évolution du nombre de stations du réseau météorologique du Québec

	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82
Stations permanentes avec observateurs	468	470	468	473	453
Stations saisonnières avec observateurs	43	31	26	25	16
Stations automatiques	66	66	70	71	73
Total partiel	568	567	564	569	542
Stations nivométriques	210	216	213	215	213
TOTAL	**778**	**783**	**777**	**784**	**755**

Réseau de surveillance de la qualité de l'air

La Division des réseaux s'est occupée de l'implantation et du fonctionnement du réseau de surveillance de la qualité de l'air (environ 150 stations). Cependant, ce réseau, pour des raisons administratives, retourne à la Direction de l'assainissement de l'air le 1er avril 1982.

Campagnes de prélèvement de neige

Durant l'hiver 1981-1982, la Division du réseau effectue quatre campagnes de prélèvement de neige. Les résultats sont publiés et distribués en temps quasi réel dans la brochure «Relevés nivométriques».

Division du soutien et du développement scientifiques

Demandes d'information

En plus de répondre régulièrement aux demandes d'information météorologique et climatologique, le Service fournit, depuis mars 1982, l'information à caractère hydrologique. Ces demandes nous sont formulées par écrit, par téléphone ou lors de visite.

Types de documents	Nombre de demandes
Relevés météorologiques hebdomadaires	856
Sommaires mensuels	384
Publications et documents sur support informatique	96
Statistiques	192
Sous-total	1 528
Documents fournis chaque mois	1 495
Grand total	3 023

On notera une augmentation de plus de 25 pour cent sur le dernier exercice et du 1er janvier au 31 mars 1982, le quart des demandes provenait des Directions régionales du Ministère. Sur quatorze dossiers montés à la demande d'avocats, une dizaine ont nécessité le témoignage en cour, à titre d'experts, d'employés du service.

Étude d'homogénéité des températures

Dans le but de fournir un élément de critique des données thermométriques, une étude portant sur l'homogénéité temporelle des séries chronologiques de températures minimales (Jacques 1982) fut réalisée et publiée au début de 1982. Une partie importante des stations du réseau thermométrique a été examinée. Ainsi, les dates et l'importance des inhomogénéités en termes des moyennes climatiques ont pu être quantifiées.

Division du traitement des données

Sommaires mensuels mis en archives

Le tableau ci-dessous indique le nombre de sommaires mensuels des principaux phénomènes météorologiques observés au Québec, compilés et mis en archives pendant l'exercice 1981-1982. Des difficultés d'opération du système de traitement sur ordinateur nous ont empêchés de traiter les données des mois d'octobre, novembre et décembre 1981. Des mesures seront cependant prises afin de rattraper ce retard en 1982-1983.

Nombre approximatif de sommaires mensuels produits et mis en archives en 1981-1982

Phénomènes météorologiques	Nombre de sommaires mensuels
Température et précipitation	4200
Durée de l'ensoleillement	1000
Intensité de la pluie	650
Évaporation	175
Température du sol	100
TOTAL	**6125**

Prévisions météorologiques en période de crue printanière

Pendant la période printanière de la fonte des neiges, le Service ajoute à ses activités, la publication quotidienne de prévisions atmosphériques à l'intention de l'unité Urgence-Environnement et du Bureau de la protection civile, de façon à aider ces organismes à prévoir et à répondre aux besoins, dans l'éventualité de situations difficiles.

Service des eaux souterraines

Le Service des eaux souterraines a la responsabilité d'évaluer les disponibilités en eau souterraine dans les centres habités du Québec. Le personnel technique est amené à réaliser des inventaires, à mesurer l'impact des activités humaines sur la ressource eau souterraine, à suivre différents travaux qui portent sur l'exploitation des nappes, à émettre des avis techniques et à exploiter les données hydrogéologiques par le biais de programmes informatiques. Pour mener à bien ses travaux, il est doté de trois Divisions: les évaluations hydrogéologiques, les études spéciales et la documentation.

Voici le résumé des activités qui ont retenu l'attention du Service au cours de la présente année.

Réseau piézométrique

Au cours de 1981-1982, on a créé un réseau de qualité constitué de 18 stations prises à même le réseau piézométrique existant. Trimestriellement, on prélève des échantillons et on analyse 36 paramètres physico-chimiques, permettant de suivre dans le temps l'évolution qualitative des eaux souterraines en milieu influencé et non influencé par l'activité humaine.

Le réseau piézométrique auquel on a ajouté neuf piézomètres fait l'objet de mesures mensuelles ou continues afin de suivre les fluctuations périodiques des nappes. Les données piézométriques sont emmagasinées dans une banque de données et leur exploitation par informatique est en cours de réalisation.

Surveillance des puisatiers

Le Service a émis 232 permis de forage à autant de puisatiers.

Les inspecteurs se sont partagés les régions de Québec, Montréal et l'Estrie où ils ont visité une centaine de puisatiers entre avril et décembre. Ils ont fourni des conseils pratiques à des individus qui éprouvaient des problèmes avec leur puits. Au cours de l'année, le Service a reçu 6800 rapports de forage comparativement à 11 900 l'année précédente, en raison de la situation économique précaire.

Banque de données hydrogéologiques

Le Service a codifié et archivé 11 300 rapports de forage; la banque en compte maintenant plus de 60 000. Le Service a conçu un programme d'exploitation en vue de produire des cartes de probabilité des débits; la première sortie s'est faite à la fin de l'année.

Levés ponctuels

Il s'agit d'expertises sur le terrain en vue de déceler un ou des endroits propices au creusage de puits pour 22 municipalités aux prises avec un problème d'alimentation en eau souterraine. En outre, une dizaine de municipalités se sont prévalues de l'aide financière accordée en vertu du programme PAIRA, leur permettant d'entreprendre des travaux de recherche.

Aide technique en régions

Le personnel technique a fourni des commentaires et avis techniques sur des problèmes touchant l'exploitation et la protection des nappes. Ainsi, on a eu à se prononcer sur les cas suivants: sols inondés, creusage de puits pour industrie, implantation de haltes routières, déversement de substances pétrolières, porcheries, exploitation de gravières, dont voici la répartition:

Direction régionale de la Côte-Nord:	1 cas	
Direction régionale de Montréal:	1 cas	7 projets d'eau embouteillée
Direction régionale de Québec:	4 cas	
Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs:	7 cas	
	13 cas	

Front de contamination à Mercier

À cinq reprises, le Service a échantillonné 25 puits en vue de préciser l'étendue de l'enclave et ce, en collaboration avec le personnel technique de la Direction régionale de Montréal qui a effectué d'autres prélèvements et analyses. Le calage d'un modèle

mathématique conçu et créé en vue de développer des programmes d'exploitation de l'aquifère a été complété en partie. Enfin, l'on a préparé un projet de règlement afin de contrôler le nombre et le type de puits à creuser dans la région concernée, afin d'en arriver à une utilisation rationnelle de la ressource eau souterraine.

Inventaire des eaux souterraines, rive sud du Saint-Laurent

Le secteur concerné, sur la rive sud du fleuve entre les rivières Bécancour et Chaudière, occupe une superficie de 2200 km^2. Le travail a porté sur la définition des milieux géologiques perméables et imperméables et sur le nombre d'utilisateurs d'eau souterraine. On a pu constater que l'eau souterraine est de bonne qualité de façon générale et que 95 pour cent de la population est alimentée par cette ressource.

Étude hydrogéologique, Farnham — Saint-Césaire

Ce projet, d'une durée de trois ans, a débuté par une mise à jour de l'information disponible, suivie d'une campagne d'échantillonnage et d'analyses chimiques. Cette première étape a pu faire ressortir des secteurs où on entreprendra des sondages électriques et stratigraphiques qui permettront de préciser la nature et la qualité des milieux perméables, phase prévue pour 1982-1983.

Service des eaux de surface

Le Service des eaux de surface s'est vu confier le mandat d'inventorier la quantité des eaux de surface sur tout le territoire québécois, de déterminer les caractéristiques du milieu hydrique et de diffuser toutes ces données pour assurer le développement et la protection de la ressource.

Le Service comprend cinq divisions ayant chacune les responsabilités suivantes:

Division des réseaux hydrométriques:

collecte systématique des données sur les débits et les niveaux d'eau des lacs et des rivières.

Division de l'hydrographie:

campagne de mesures ponctuelles pour des besoins spécifiques, inventaire des utilisateurs de la ressource eau, cartographie des zones de risque d'inondation, détermination des caractéristiques morphométriques des bassins versants, des rivières et des lacs du Québec et préparation de cartes bathymétriques.

Division de l'instrumentation:

application de nouvelles technologies et perfectionnement de l'outillage et des appareils.

Division des études:

application de modèles hydrologiques opérationnels et développement de méthodes empiriques d'estimation de débits.

Division de l'information:

exploitation de fichiers hydrologiques et diffusion de l'information disponible.

Pour chacune des divisions, l'essentiel des réalisations pour 1981-1982 se résume ainsi:

Réseaux hydrométriques

- exploitation de 500 stations de collectes de données
- analyse et traitement des données
- lors des crues printanières, campagne intensive de mesures, prévision des apports et diffusion des données.

Une étude de rationalisation du réseau a été entreprise en cours d'année et ses recommandations seront appliquées dès l'an prochain ce qui aura comme conséquence la fermeture d'un certain nombre de stations, la mise sur pied d'une nouvelle logistique et le regroupement des stations hydrométriques et météorologiques du nord du Québec dans le même réseau.

Hydrographie

Le programme de cartographie des zones inondables s'est continué et des relevés hydrométriques ont été réalisés sur les rivières Bécancour, Nicolet, Yamaska et Saint-François.

L'inventaire des utilisateurs de l'eau dans le secteur municipal a été complété en ce qui touche les prises d'eau, les rejets, les usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Les secteurs privé et industriel sont inventoriés de façon continue.

L'inventaire hydrographique touche trois types d'inventaires: l'inventaire des bassins versants, celui des rivières et celui des lacs. La détermination des limites des bassins versants et la codification des cours d'eau ont été complétées pour les régions hydrographiques 01 à 06. Le calcul des superficies a été commencé. Toute la partie sud du Québec et les données de base de 135 000 cours d'eau sont disponibles sur fichier mécanographique.

L'inventaire des lacs s'est enrichi de données d'environ 15 000 plans d'eau ce qui porte à 150 000 le nombre de lacs pour lesquels différents paramètres morphométriques ont été déterminés comme la superficie du lac, sa longueur, sa largeur, son altitude, etc.

La bathymétrie permet de cartographier la profondeur des lacs et suite aux demandes à ce sujet, le Service a effectué 25 levés ce qui s'ajoute aux 2200 lacs déjà sondés au Québec.

Instrumentation

Le réseau de télémétrie compte maintenant 115 stations équipées pour la transmission des données hydrométéorologiques en temps réel. Le système utilise des communications par satellite et le réseau téléphonique; un mini-ordinateur fait l'acquisition automatique des données et les transfère à l'ordinateur du centre de traitement des données du Gouvernement. Le système est conçu pour que les utilisateurs puissent interroger directement le mini-ordinateur pour accéder aux données en temps réel.

En plus de maintenir en opération un atelier d'électronique et un atelier de mécanique utilisés pour faire les réparations et la maintenance des appareils et de l'équipement du service, la Division a fait l'essai de différents appareils de mesure, d'enregistrement et de télétransmission tels que limniphone avec mémoire, interface entre capteur et transmetteur, appareils électromagnétiques pour la mesure de la vitesse de l'eau, etc.

Études

Les activités de cette Division regroupent des études de base, des prévisions hydrologiques et certaines études particulières. Les sujets portent sur:

— l'analyse de la fréquence des étiages;
— l'établissement d'un hydrogramme unitaire synthétique des petits bassins versants;
— la recherche d'une relation entre le maximum instantané et le débit moyen journalier;
— la courbe maîtresse de tarissement et fréquence des débits d'étiage;
— les prévisions à court terme.

Une étude sur l'analyse stochastique des débits de crue a été confiée au Centre de développement technologique de l'Université de Montréal.

Renseignements

La Division de l'information a répondu à environ 400 demandes de renseignements concernant l'hydrométrie. Elles proviennent d'autres services du Ministère tant du niveau central que du niveau régional, d'autres ministères ainsi que de bureaux d'ingénieurs-conseils, d'universités et de sociétés privées.

La Division a aussi répondu à de nombreuses demandes concernant le programme de cartographie des zones inondables soit en délimitant les zones de récurrence d'inondation de vingt ans et cent ans soit en fixant les cotes probables d'inondation.

Service des inventaires écologiques

Le mandat du Service concerne l'inventaire écologique du territoire québécois, soit la détermination des caractéristiques des écosystèmes et la mise en évidence de leurs modes d'utilisation les plus appropriés. L'on tiendra compte des interrelations entre les parties terrestres et les parties aquatiques des écosystèmes. Simultanément, l'on visera à dégager l'état de la qualité écologique actuelle du territoire, les répercussions et les conséquences des utilisations passées, actuelles et/ou futures du territoire sur la qualité du milieu biologique et la préservation du capital-nature du territoire.

Au cours de l'année 1981-1982, le Service des inventaires écologiques s'est entièrement et uniquement consacré aux activités de l'inventaire du capital-nature de la Côte-Nord. Ce projet est en cours depuis avril 1978 et prendra fin en 1983.

Travaux sur le terrain

À la fin du mois de juin 1981, une équipe de trois personnes a complété l'inventaire d'une partie du territoire sis au nord de Natashquan. Ce complément d'inventaire a surtout été axé sur la résolution de problèmes cartographiques (limites de région écologique, entre autres).

Photo-interprétation et cartographie

Cartographie des systèmes écologiques

La photo-interprétation systématique des photographies au 1:40 000 menant à la confection de la carte écologique de base (carte des systèmes écologiques) à l'échelle de 1:125 000 s'est poursuivie. L'annexe 1 illustre l'état de la cartographie au 31 mars 1982.

Cartographie des districts écologiques

Une cartographie préliminaire des districts écologiques à l'échelle du 1:500 000 a été réalisée pour l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière Romaine. Leur caractérisation est en cours au moyen de la banque de données cartographiques d'Hydro-Québec.

Classification et taxonomie

Analyse phytoécologique

Les domaines écologiques des espèces végétales recensées au cours de l'inventaire ont été définis et la rédaction d'une liste floristique annotée de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord est en cours. Cette rédaction mènera à une publication scientifique qui sera publiée dans la revue spécialisée Provancheria de l'université Laval.

Productivité forestière

Les relations statistiques entre la croissance forestière et les différentes unités taxonomiques de l'inventaire du capital-nature (région écologique, type écologique) sont établies. La rédaction du rapport synthèse sur la productivité forestière de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord est en cours. Une partie de ce rapport servira à la rédaction d'une publication scientifique dans le Journal canadien de la recherche forestière.

Annexe 1

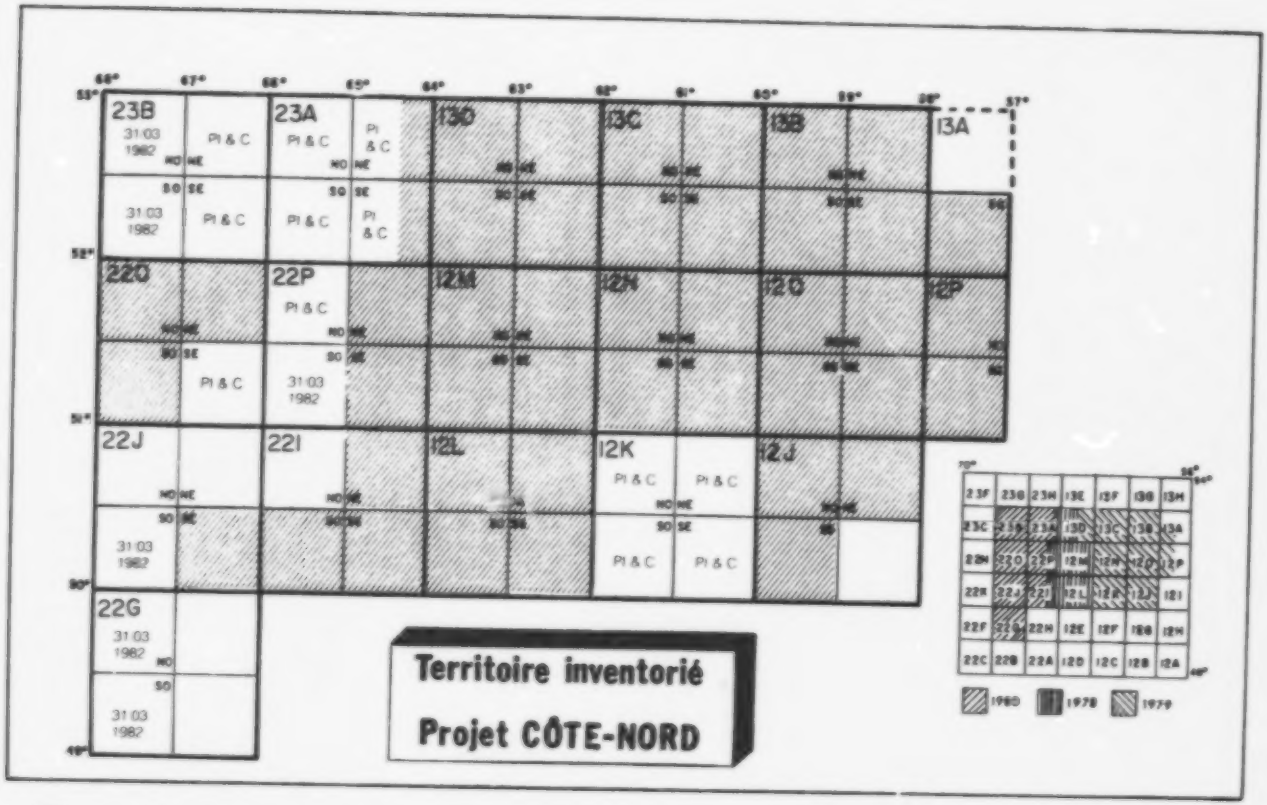

Pl & C : Cartes photo-interprétées et corrélées (en rédaction)
31/03/82 : Cartes photo-interprétées au 31/03/82

Direction de la recherche

Le mandat de la Direction de la recherche est explicité dans la loi sur la qualité de l'environnement à l'article 2. L'application pratique de cette loi a nécessité l'élaboration du programme de recherche en relation avec les priorités du Ministère et une liaison efficace avec les autres organismes, tant publics que privés, oeuvrant dans le domaine environnemental.

Le Centre expérimental de Vaudreuil, sous la responsabilité de la Direction en 1980-1981, a officiellement fermé ses portes le 31 mars 1981. Toutefois, certaines de ses activités ont été poursuivies dont l'expérience de méthanisation du purin de porc. Un montant de 125 200 $ a été affecté au suivi administratif et à la liquidation de certains comptes en suspens, en plus de supporter l'expérience mentionnée ci-haut.

Réalisations

Les programmes et activités de la Direction se sont centrés principalement sur les dossiers des précipitations acides et du programme de recherche et de développement sur le traitement des fumiers.

Le dossier des précipitations acides est de loin celui où la Direction a le plus participé. En effet, les activités internes dans ce domaine sont nombreuses. Mentionnons la participation aux divers comités d'étude québécois, fédéral-provincial et canado-américains; la présentation de conférences; la sensibilisation du public par l'organisation de séances d'information et par la conception d'un stand; l'amorce d'un programme scientifique de coopération de recherches entre le Québec et l'Université Cornell d'Ithaca, New York; l'organisation de journées d'études réunissant des scientifiques de cette université et du Québec; la participation à la formulation d'un protocole d'entente entre le Québec et l'État de New York; la rédaction d'un mémoire soumis à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis pour s'opposer au relâchement des limites d'émission de SO_2 et l'inciter à faire respecter les normes en vigueur jusqu'ici; la rédaction de divers textes et documents de support pour les autorités du Ministère; l'élaboration d'un programme interministériel d'activités et enfin, l'inventaire des intervenants du Québec dans le domaine.

La Direction a également été très active dans le dossier du traitement des fumiers. À cet effet, un programme de recherche et de développement sur le traitement des fumiers a été élaboré. D'une durée de trois ans, le programme vise à trouver une ou des solutions permettant de régler, dans les meilleurs délais, les problèmes urgents et sérieux associés à la disposition du lisier de porc. L'amorce de ce programme a consisté à lancer en août 1981 un appel d'offres. Dix-sept propositions ont été reçues et analysées.

Six d'entre elles ont été retenues et font l'objet de subventions pour un montant global de 277 000 $ pour la prochaine année budgétaire, dont 52 000 $ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour un projet spécifique.

La Direction a aussi procédé à une expérience de méthanisation du purin de porc, au Centre expérimental de Vaudreuil. On voulait déterminer le potentiel énergétique du méthane produit par la composante de digestion anaérobie dans la chaîne de traitement total du purin de porc et ceci, dans les conditions particulières du climat québécois.

Enfin, la Direction a octroyé des subventions ou des contrats pour un montant global de 251 745 $ imputables au présent exercice financier. Ceci a nécessité l'élaboration de devis de recherche, la rédaction de protocoles et le suivi des travaux impliqués. La liste des subventions et des contrats est présentée ci-après.

Subventions et contrats

- Institut national de la recherche scientifique — Eau:
  - première année d'une subvention de 52 840 $ étalée sur deux ans pour le développement et le rodage d'un modèle numérique de transport à grande distance des polluants atmosphériques. Résultats prévus à l'automne 1982.
- Institut national de la recherche scientifique — Eau:
  - subvention de 15 000 $ afin d'assurer la présence et la collaboration du Québec au sein du Comité conjoint formé par la Société royale du Canada et la National Academy of Sciences des États-Unis.
- Institut national de la recherche scientifique — Eau:
  - première année d'une subvention de 19 000 $ étalée sur deux ans pour la rédaction et l'édition d'un traité d'hydrologie.

- Institut Armand Frappier:
  - première année d'une subvention de 219 450 $ étalée sur trois ans pour la réalisation d'une étude virologique des eaux brutes et des eaux traitées de six usines de filtration de la région de Montréal.
- Université Laval, département de biologie:
  - première année d'une subvention de 110 000 $ étalée sur deux ans pour la réalisation d'une étude en vue d'établir l'impact des précipitations acides sur l'omble de fontaine du Parc des Laurentides. Rapport prévu à l'automne 1982.
- Institut national de la recherche scientifique — Eau:
  - subvention de 15 500 $ afin de finaliser une étude sur l'évaluation de l'effet des précipitations acides sur la nature et l'étendue de l'acidification des lacs au Québec. Rapport soumis en janvier 1982.
- Fonds F.C.A.C.:
  - sélection des récipiendaires de trois bourses d'études au niveau de la maîtrise, afin de supporter les activités de recherche universitaire dans le domaine environnemental. L'octroi de ces bourses de 6000 $ chacune a été réalisé à l'aide de l'enveloppe discrétionnaire du ministre de l'Environnement du Québec.
- Éconosult Inc.:
  - contrat de 31 285 $ pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation des dommages socio-économiques potentiels causés par les précipitations acides sur la pêche sportive au Québec. Rapport soumis en mars 1982.
- Sica Inc.:
  - première année d'un contrat de 79 995 $ étalé sur deux ans, avec la participation financière et technique du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec (25 000 $) et d'Environnement Canada (25 000 $) pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'impact économique et financier du contrôle des émissions de SO_2 à l'usine Horne de Mines Noranda Ltée. Rapport prévu pour septembre 1982.

Direction des laboratoires

La Direction des laboratoires regroupe les Services de laboratoire de Montréal et Québec, l'organisation de services analytiques en région, telle que des contrats de service avec des laboratoires privés ou des institutions hospitalières et la mise en service de petites unités de laboratoire lorsque la situation le requiert. Elle compte 78 employés.

Un effort marqué a été fait au cours de l'année pour rationaliser le Service et les activités s'orientent maintenant dans des domaines plus spécialisés selon une stratégie bien arrêtée.

Les réalisations

Les travaux d'analyse

Au cours de l'annee, les laboratoires ont réalisé près de 900 000 analyses sur plus de 172 000 échantillons soumis.

Des travaux d'analyse sur environ 1500 échantillons ont également été réalisés par des laboratoires d'institutions hospitalières pour le contrôle de l'eau potable dans le territoire du Nouveau-Québec. Ces travaux externes au coût d'environ 26 000 $ ont été défrayés par la Direction des laboratoires.

Ces analyses ont porté sur des sujets très variés, en microbiologie, en chimie ou en biologie, en relation avec des mesures de routine ou avec des situations plus complexes telles que l'analyse de substances toxiques organiques, l'identification de germes pathogènes et les mesures de toxicité.

L'examen des bilans analytiques peut se résumer de la façon suivante:

- l'orientation générale des travaux réalisés comporte:
  - 70.2 p. 100 à des fins de prévention
  - 11.2 p. 100 à des fins de restauration
  - 18.6 p. 100 à des fins de recherche
- les activités se sont déroulées à l'intérieur de 205 projets identifiés et distribués comme suit:
  - 75 projets propres aux opérations centrales
  - 113 projets propres aux opérations régionales
  - 17 projets provenant de la clientèle externe
- 91 p. 100 des activités régionales des laboratoires ont porté sur le contrôle de l'eau potable;
- l'année 1981-1982 a été marquée par une plus grande régionalisation des activités et le partage de la disponibilité des laboratoires s'établit maintenant comme suit:
  - opérations centrales: 39.3 p. 100
  - opérations régionales: 56.1 p. 100
  - clientèles externes: 4.6 p. 100

Les développements techniques

Les laboratoires ont procédé à plusieurs développements techniques dans une optique d'amélioration constante des services offerts à la clientèle par :

- le développement d'une méthode d'analyse de 18 composés polyaromatiques dans l'eau à des seuils de détection de quelques ppb (parties par billion) au moyen de la chromatographie liquide à haute performance ;
- le développement d'une méthode de dosage rapide du 2,4-D et du picloram dans l'eau à des niveaux de 10 et 5 ppb respectivement au moyen de la technique HPLC ;
- le développement d'une méthode de dosage et d'identification de divers composés de la famille des phénols et chlorophénols au moyen de la chromatographie en phase gazeuse et en phase liquide ;
- une étude concernant la méthodologie de lixiviation de déchets (en développement). Par cette étude, on veut établir une procédure standardisée permettant de simuler la lixiviation d'un déchet dans le sol de façon à pouvoir faire un choix éclairé sur le mode de disposition du déchet ;
- le développement et l'évaluation de diverses méthodes de dosage de pesticides ;
- l'évaluation de nouveaux systèmes d'identification rapide des streptocoques fécaux et des staphylocoques.

La Direction des laboratoires a aussi favorisé le développement de services dans les régions aux prises avec des problèmes de transport par :

- la négociation et la signature d'ententes de services avec le Centre hospitalier de l'Ungava et le Centre Saint-Sauveur de Val-d'Or pour toute question concernant l'analyse bactériologique de l'eau potable dans la région 10 ;
- la négociation et la signature d'une entente avec le Centre de santé de la Basse-Côte-Nord à Lourdes-de-Blanc-Sablon concernant l'analyse bactériologique de l'eau de consommation de la Basse-Côte-Nord (région 09) ;
- une contribution majeure à la mise sur pied d'un petit laboratoire d'analyse bactériologique de l'eau potable à Rimouski par le choix et la fourniture de l'équipement nécessaire, l'organisation des installations et l'entraînement et la supervision du personnel technique ;
- la fourniture d'équipement et de réactifs, l'entraînement du personnel et la supervision technique des opérations au petit laboratoire mobile de Rouyn (région 08) ;
- la fourniture d'unités de laboratoire d'analyse bactériologique portatif à la Direction régionale de Radisson (région 10).

Un projet d'automatisation avec microordinateur de sept (7) paramètres physico-chimiques de l'eau potable a été complété au laboratoire de Québec. Ce projet a démontré la capacité du système à accélérer les temps d'analyse, tout en assurant un meilleur contrôle de qualité des résultats et une économie globale de temps relativement importante. L'automatisation des techniques au laboratoire de Québec sera donc poursuivie et on l'étendra éventuellement à la totalité des secteurs automatisables.

Le laboratoire de Montréal a fait aussi l'acquisition d'un système d'automatisation des équipements de laboratoire, dont le développement se fera au cours de la prochaine année et comprendra l'automatisation analytique de 7 paramètres physico-chimiques de l'eau potable, l'acquisition et le traitement des données générées par la spectrophotométrie d'absorption atomique et d'émission au plasma et finalement, l'acquisition et le traitement des données du secteur d'identification et le dosage organique par chromatographie liquide et gazeuse.

Le dossier de la mousse isolante urée-formaldéhyde au Québec et au Canada a connu, en 1981-1982, un développement marqué, autant par la sensibilisation du public à la gravité du problème vécu par les victimes, que par les prises de position politiques et scientifiques de divers organismes et des différents paliers gouvernementaux.

Le personnel de laboratoire du MENVIQ à Montréal a participé aux travaux du comité interministériel sur la MIUF et a apporté une contribution majeure aux travaux du Bureau de dépannage des victimes de la MIUF par :

- l'élaboration d'un protocole d'échantillonnage de la formaldéhyde dans les résidences isolées à la MIUF ;
- la formation du personnel d'inspection ;
- la supervision du programme analytique de plus de 1500 échantillons ;
- l'assistance financière au niveau de la fourniture de matériel de prélèvement et d'analyse (20 000 $) ;
- la mise à la disposition de l'équipe d'inspection du B.D.V.M. de locaux et d'équipements analytiques.

Il a aussi préparé et diffusé des recommandations particulières concernant la disposition de la mousse isolante urée-formaldéhyde.

Contrôle des eaux embouteillées

En 1981-1982, la Section du contrôle des eaux embouteillées a effectué le contrôle bactériologique de 58 marques d'eau embouteillée et décelé plusieurs cas de contamination.

Ces opérations de surveillance auront conduit à la saisie de 12 lots de produits contaminés ou non conformes au règlement.

Les interventions du personnel de la section auprès de l'industrie concernée auront également suscité la mise en opération de 12 projets de restauration d'installation d'embouteillage.

Publications

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, la Direction des laboratoires a réalisé et publié une dizaine de rapports ou publications.

Direction générale de l'administration

Direction du personnel

L'année 1981-1982 fut une année de consolidation des activités en matière d'orientation et de gestion de la ressource humaine et la Direction du personnel, par l'intermédiaire des quatre services qui la composent, s'est particulièrement affairée à répondre aux divers besoins exprimés par le personnel, gestionnaires et employés.

Dotation

L'une des préoccupations principales du Service de la dotation fut de s'assurer de la qualité de la ressource humaine en apportant une attention plus poussée sur la sélection du personnel et sur l'adéquation qu'il y a lieu d'apporter entre les postes à combler et le personnel retenu.

Au 1er avril 1981, les effectifs autorisés du ministère de l'Environnement étaient de 1139, dont 26 pour cent étaient affectés aux directions régionales. Au 31 mars 1982, les effectifs du ministère sont de 1134 alors qu'une proportion de 29 pour cent est régionalisée, ce qui constitue une progression de la décentralisation administrative mais à un degré beaucoup moindre que l'année précédente, année de la mise en place de la régionalisation.

De nombreux mouvements de personnel ont été effectués afin d'assurer les ressources requises au ministère: 95 affectations, 105 nominations et 91 départs.

De plus, le Ministère a aussi eu recours à l'engagement de 214 personnes/année occasionnelles, ce qui représente 550 personnes embauchées, dont 100 étudiants.

Au programme de la détermination du niveau des emplois, 300 descriptions de tâches ont fait l'objet d'une étude d'évaluation nécessitant entre autres la participation des membres du comité ministériel institué à cette fin.

Enfin, un certain nombre d'entrevues de départs ont été initiées auprès des employés qui ont quitté le ministère et l'on a bon espoir de recueillir une multitude de données sujettes à être d'une grande utilité dans l'orientation de la gestion du personnel.

Développement des ressources humaines

Le Ministère a investi environ 77 000 $ dans le développement de ses ressources humaines, dont 65 000 $ pour le personnel fonctionnaire et professionnel et 12 000 $ pour le personnel d'encadrement. L'effort de développement a requis l'utilisation de 1383 jours/personnes, ce qui représente un taux de réalisation de plus de 90 pour cent de la planification établie. Plus de la moitié des activités réalisées l'ont été grâce au concours de ressources internes et environ 350 employés ont participé aux différentes activités.

Le Ministère a intensifié ses efforts au niveau de l'égalité en emploi pour les femmes, par la diffusion de sessions de sensibilisation à la carrière et en favorisant l'octroi de congés avec traitement pour études.

Le Service du développement des ressources humaines a complété son programme de formation des membres de comité de sélection du personnel apportant un terme à la vaste opération amorcée il y a trois ans par l'Office du recrutement et de la sélection du personnel.

Services administratifs

Les Services administratifs assument toutes les activités inhérentes au versement des gains des employés, au contrôle de l'assiduité, à l'application des plans d'assurance et à la gestion interne.

Le regroupement de toutes ces activités fait maintenant l'objet d'une gestion autonome au sein de la Direction du personnel et permet une exploitation plus rationnelle de toutes les composantes administratives de la gestion du personnel.

Pour donner une idée du volume des gestes administratifs assumés par ce Service, notons qu'il s'est effectué 16 905 transactions affectant la paie ou les dossiers des individus; de ce nombre, on compte 1226 transactions «Déclaration de temps pour les ouvriers sur mode variable».

Relations de travail

Le Service des relations de travail assure l'interprétation et l'application uniformes des conventions collectives et voit à l'administration des avantages sociaux. Outre un certain nombre d'activités courantes qui consistent au règlement des griefs, aux relations avec les syndicats, au suivi des congés de maternité (30 cas) et à la gestion des départs autres que les mutations (60 cas), ce Service a participé à diverses opérations associées à l'évolution du ministère.

La cession de la station expérimentale (usine d'épuration, de filtration, ainsi qu'une station thermique) à la municipalité de Vaudreuil notamment, a nécessité l'application de certaines garanties aux 21 employés cédés: niveau de traitement, réserve de congés-maladie, fonds de pension et sécurité d'emploi. Pour ce faire, il a fallu négocier des protocoles d'entente avec la Ville (plusieurs catégories d'employés), coordonner des comités «ad hoc» avec les syndicats concernés et faire des démarches auprès des organismes centraux pour apporter des modifications à des lois existantes (RRF et REGOP), afin que les personnes mutées puissent continuer à participer à ces régimes.

C'est au plan de la qualité de vie au travail qu'on a pu enregistrer les initiatives les plus intéressantes et ce, sous deux aspects très particuliers: la santé et la sécurité, et l'aménagement du temps de travail.

Une salle de premiers soins a été organisée, en collaboration avec le Département de santé communautaire Saint-Sacrement et des secouristes ont été formés partout où c'était nécessaire. Le Service a également assuré une participation au comité gouvernemental chargé de définir les étapes d'implantation de la loi sur la santé et la sécurité dans la Fonction publique. Un comité paritaire de santé et de sécurité a été mis sur pied dans les deux endroits comportant les risques les plus élevés: les laboratoires de Québec et de Montréal.

L'aménagement du temps de travail a, pour sa part, donné cours à des interventions dans le sens d'expériences d'horaires variables et de temps partiel. Un règlement a d'abord fait l'objet de discussions au niveau de tous les intervenants concernés (incluant les syndicats à travers les comités de relations professionnelles). L'accent a été mis sur la formation des gestionnaires et des employés à cette nouvelle approche de la gestion du temps de travail et 20 pour cent de tout le personnel du Ministère (environ 250 employés) travaillent dans un système d'horaire variable. L'adoption d'une politique interne touchant le temps partiel a rendu possibles une dizaine d'expériences de travail à temps réduit et les résultats sont positifs, aussi bien pour l'organisation que pour les employés.

Direction des finances et des systèmes

La Direction des finances et des systèmes est chargée, en collaboration avec les organismes centraux, de coordonner et de conseiller les gestionnaires quant à la réalisation des diverses étapes relatives à l'élaboration, au contrôle et au suivi du budget.

Elle assume de plus un rôle conseil sur les questions concernant les systèmes de gestion.

Trois Services composent cette Direction: la programmation budgétaire, la gestion financière et les systèmes de gestion.

Service de la programmation budgétaire

Le mandat du Service de la programmation budgétaire consiste principalement à:

- agir comme interlocuteur auprès des organismes centraux en matière de programmation budgétaire;
- coordonner auprès des gestionnaires, les phases du cycle budgétaire et la défense des crédits;
- coordonner l'établissement des programmations de subventions, de voyages, de congrès, de vols d'hélicoptères, etc.;
- préparer des documents d'analyse et de synthèse sur l'allocation des ressources du ministère et faire des recommandations au Comité de gestion;
- analyser les activités et projets pour la réalisation desquels la réglementation exige une approbation de la part du Conseil du trésor;
- participer à la formulation de politiques et à la réalisation de toute étude inhérente à l'amélioration du processus d'allocation des ressources du ministère.

Au cours de la présente année, le Service de la programmation budgétaire a coordonné le dossier de la défense des crédits et a assuré, en collaboration avec les gestionnaires, la préparation des dossiers relatifs aux compressions budgétaires lors de la revue des programmes.

À titre d'interlocuteur du Ministère auprès du Service général des achats, le Service a vu au respect et au suivi de la réglementation touchant le fichier central des fournisseurs du Gouvernement.

Il a par ailleurs préparé et révisé, à chacune des étapes du cycle budgétaire, les prévisions budgétaires du Ministère et réalisé, en collaboration avec les gestionnaires et les responsables du Service de la gestion financière, des rapports d'analyse sur l'évolution des dépenses du Ministère.

Service de la gestion financière et du contrôle des revenus

Le Service de la gestion financière et du contrôle des revenus a pour mandat de fournir le soutien administratif et technique à chacune des unités administratives et aux autorités supérieures du ministère.

Tel qu'exigé par une directive du Conseil du trésor, ce Service produit mensuellement les prévisions des recettes, des revenus et des déboursés. Au cours de l'année 1981-1982, ce Service a mené une étude concernant la possibilité d'augmenter les revenus du ministère et a produit, à l'intention des autorités du ministère, les recommandations découlant de cette étude.

Le Service de la gestion financière et du contrôle des revenus comprend deux divisions: le contrôle budgétaire et le contrôle des revenus.

Contrôle budgétaire

Cette Division a pour mandat de voir à l'application de la loi de l'administration financière ainsi que des directives et règlements qui en découlent.

Au cours de l'exercice 1981-1982, cette Division a renégocié le protocole d'entente avec le Contrôleur des finances concernant:

— la distribution des différents rapports informatisés;
— le système d'engagement budgétaire;
— le contrôle des engagements budgétaires;
— la codification et l'approbation des factures;
— la distribution des chèques;
— les délais de paiement;
— les engagements non liquidés en fin d'exercice;
— les avances comptables;
— les avances de voyage
— les statistiques de dépenses au niveau des projets.

Un nouveau mode de contrôle des engagements a été élaboré et mis de l'avant en 1981-1982. Ces nouvelles modalités d'engagement visent à permettre un contrôle et un suivi budgétaire par activité.

Cette Division a contribué à mettre sur pied les structures administratives de suivi budgétaire et s'est attaquée, au cours de ce deuxième exercice financier du ministère, à consolider ces structures afin de permettre à cette division de produire, à l'intention de la direction supérieure et de façon périodique, les différents rapports d'évolution budgétaire.

Contrôle des revenus

Cette Division a pour mandat d'opérer le système comptable mécanisé concernant les revenus. Ces opérations consistent entre autre à assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement des sommes dues au Ministère.

État comparatif des dépenses du ministère de l'Environnement pour les exercices 1980-1981 et 1981-1982
en milliers de dollars

	1980-1981	1981-1982
Programme 01		
Protection du milieu		
Normalisation	1 934,9	2 180,2
Contrôle	6 528,3	7 533,5
Protection de la nature	644,4	863,3
Sous-total:	**9 107,6**	**10 577,0**
Programme 02		
Amélioration du milieu ambiant		
Milieu aquatique	49 706,5	53 151,7
Milieu terrestre et atmosphérique	3 355,2	5 437,4
Sous-total:	**53 061,7**	**58 589,1**

Programme 03		
Connaissance	6 645,5	7 035,1
Inventaires	4 026,6	3 677,1
Laboratoires et recherches		
Sous-total:	10 672,1	10 712,2
Programme 04		
Gestion interne et soutien	7 570,7	8 824,6
Direction et administration centrale	1 773,3	1 984,6
Administration régionale	828,6	1 149,8
Organismes-conseils		
Sous-total:	10 172,6	9 959,0
TOTAL DU MINISTÈRE:	**83 014,0**	**89 837,3**

État comparatif des revenus du ministère de l'Environnement pour les exercices 1980-1981 et 1981-1982

Droits et permis	131,2	112,6
Revenus divers	1 073,9	984,3
Recouvrement	44,6	389,3
Transferts du gouvernement du Canada	10 268,0	3 999,6
	11 517,7	**5 485,8**

Service des systèmes de gestion

Le Service des systèmes de gestion a comme mandat de conseiller les autorités du Ministère sur les différents aspects relatifs à la gestion et de développer les mécanismes administratifs susceptibles de faciliter ou d'améliorer la qualité de gestion du Ministère.

Le Service développe ou contrôle les mécanismes ou les systèmes de gestion des documents, de l'informatique et de l'organisation et des méthodes.

Au cours de l'exercice, le Service a complété l'implantation de systèmes de gestion des documents dans les nouvelles Directions régionales. Simultanément, on a microfilmé des documents semi-actifs et plus de 35 000 dossiers sont maintenant archivés. La modification de la loi de la preuve photographique a été soumise à l'approbation du Législateur.

Dans le domaine de l'informatique, le Service a procédé à l'élaboration d'un schéma directeur pour les trois prochaines années, qui définit les politiques, les orientations et les objectifs en regard de la gestion de cette technologie. La majorité des nouveaux systèmes permettront de supporter les activités des Directions régionales; les systèmes existant aux opérations centrales sont maintenus.

Au niveau de l'organisation et des méthodes, les efforts ont été concentrés à des travaux de développement et d'implantation de systèmes administratifs essentiels à une saine gestion dont le parachèvement et la mise à jour du Manuel de fonctionnement, l'élaboration de la conception administrative concernant la circulation des déchets dangereux et l'analyse des besoins pour la mise en place d'appareils à traitement de textes. La coordination et la gestion des formulaires ont aussi nécessité des travaux de conception graphique et de négociation pour les fournisseurs.

Direction des services auxiliaires

La Direction des services auxiliaires est composée de quatre Services: l'approvisionnement, l'aménagement, l'équipement et les soutiens administratifs.

Service de l'approvisionnement

Ce Service, tout en agissant comme interlocuteur auprès du Service général des achats, est chargé de coordonner et surveiller les activités concernant

les achats et les locations effectués par le Ministère, ce qui nécessite le contrôle de l'application des règlements, des directives et des procédures établies, l'information, les conseils et l'assistance aux gestionnaires en matière d'approvisionnement.

Service de l'équipement

L'implantation de la Division matériel et équipement devrait se terminer au cours de l'exercice 1982-1983; entretemps, la Division fournit quand même bon nombre de services, tels que l'entreposage, les réparations et l'entretien de l'équipement ainsi que l'inventaire du matériel. De plus, l'entrepôt est maintenant en opération.

Cette Division est responsable de la coordination et de l'application des directives relatives à l'achat, l'aliénation, l'utilisation, les réparations et l'entretien de tous les véhicules du Ministère.

Depuis novembre 1980, les véhicules ont été redistribués afin d'en tirer une utilisation plus efficace et l'implantation d'un système de contrôle a été instauré.

Service des soutiens administratifs

Ce Service comprend la reprographie, la messagerie interne et externe, de même que la cueillette et la distribution du courrier.

Service de l'aménagement

Ce Service a pour tâche de subvenir aux besoins du Ministère en rapport avec l'aménagement des locaux, l'ameublement, la téléphonie, le stationnement, la sécurité et l'entreposage.

Les compressions budgétaires ont demandé une réévaluation de tous les réseaux téléphoniques du Ministère. Tout en réduisant les dépenses, les services ont été maintenus.

Simultanément, il a fallu déterminer les nouvelles installations requises pour les communications, les nouveaux locaux et l'ameublement additionnel et les espaces d'entreposage ont dû être redéfinis en fonction des besoins de chacune des Directions régionales.

La poursuite de la régionalisation a nécessité le réaménagement et la relocalisation de certains bureaux régionaux, particulièrement ceux de Sept-Îles, Rouyn, Radisson et Trois-Rivières.

Un projet de centralisation des entrepôts a été amorcé avec l'allocation par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, d'un espace d'entreposage plus important, situé au 2645, rue Watt à Sainte-Foy.

Tous ces changements ont enfin exigé une révision complète des systèmes de sécurité intérieure, de stationnement et de signalisation.

Opérations régionales

Urgence-Environnement-Québec

La responsabilité première de cet organisme est d'appuyer le travail d'intervention des municipalités dans des situations d'urgence où l'environnement est menacé. Ces services sont assurés à même les effectifs réguliers du ministère.

L'équipe a reçu le mandat de concevoir les plans d'urgence et d'en assurer un fonctionnement efficace; des cours de formation sont préparés afin de procurer une autonomie d'intervention à au moins 25 pour cent du personnel des régions, et dans la même optique, le bureau national s'occupe de conclure des ententes avec les principaux intervenants. Cette équipe assure aussi le soutien matériel et technique, la disponibilité de l'équipement destiné aux régions, le transport et les communications.

Urgence-Environnement-Québec est implanté dans chacune des dix régions administratives du Québec depuis juillet 1980. Les directeurs régionaux sont responsables de la formation de leur personnel et du développement d'un plan d'urgence régional. Ils négocient les ententes avec les autres intervenants régionaux afin d'assurer la disponibilité de ressources humaines et matérielles adéquates le cas échéant. En outre, les directeurs doivent déterminer la vulnérabilité de leur propre région et établir des contacts avec les municipalités, les industries ou les organismes les plus susceptibles de causer des accidents technologiques.

Grâce à leur système d'alerte, les Directions régionales du ministère de l'Environnement sont en mesure d'intervenir 24 heures par jour, en cas d'urgence.

Urgences environnementales

L'urgence environnementale peut survenir de deux façons, à la suite d'un phénomène naturel ou d'un accident technologique.

Les phénomènes naturels

L'essentiel de la politique d'intervention du Ministère, en matière d'accidents naturels au cours de l'année, s'est situé dans le domaine de l'eau en territoire municipalisé.

Ce programme procure une aide financière et technique aux municipalités qui assument les responsabilités inhérentes à leur rôle de lutte contre les accidents naturels comportant principalement les problèmes d'érosion, l'instabilité de berges, les affaissements ou les glissements de terrain et les inondations locales. Ce mode d'intervention présente deux aspects: les travaux permanents et les travaux temporaires.

Travaux permanents

Ces travaux correcteurs sont effectués surtout dans les cas d'inondation ou de glissement de terrain.

Au cours de l'année 1981-1982, Urgence-Environnement-Québec a traité sept cas afin de compléter cette forme d'aide financière auprès des municipalités. Le montant total de ces travaux a atteint 216 389,84 $.

Une nouvelle forme d'aide financière est à l'étude auprès du Conseil exécutif dans le but d'aider les municipalités lors d'accidents naturels et technologiques.

Travaux temporaires

Les travaux temporaires sont mis de l'avant pour répondre aux situations d'urgence et pour des actions préventives.

Les inondations du printemps 1982 en sont un exemple: location de pompes et de machinerie, dynamitage de couverts de glace et surveillance par hélicoptère. Le montant de ces travaux, évalués à 268 611 $ exclut l'aide aux sinistrés qui a été assumée par le Bureau de la protection civile du Québec.

Les accidents technologiques

Les accidents technologiques découlent de l'activité humaine et l'obligation de rétablir la situation revient au responsable d'un tel accident. Si ce responsable n'assume pas cette obligation, le ministère de l'Environnement intervient, effectue les travaux nécessaires et exige le remboursement des frais encourus.

Le Ministère reçoit en moyenne quatre alertes par jour, mais dans la plupart des cas, les responsables assument la prise en main des correctifs. Au cours de l'année, seulement quatre de ces situations ont nécessité l'intervention de l'État; ces travaux ont toutefois coûté 57 264,84 $ et le Ministère a pris les mesures appropriées afin d'en assurer le recouvrement.

Urgence-Environnement-Québec a surveillé attentivement les actions de remise en état de certains sites altérés par des accidents technologiques. Ce fut notamment le cas de Lebel-sur-Quévillon lors d'un déversement d'huiles lourdes, et à Chambord, suite à un déraillement d'envergure.

Urgence-Environnement-Québec a également apporté un soutien technique et financier à de nombreuses municipalités, entre autres, les villes de L'Épiphanie, Rougemont, Sainte-Martine, Châteauguay et Portage-du-Fort qui se sont retrouvées sans eau potable à la suite d'un déversement de purin et d'autres problèmes technologiques. L'installation, par nos équipes, d'un système de distribution d'eau temporaire, a permis d'approvisionner ces populations.

Parmi les accidents technologiques les plus remarquables, mis à part les déversements, signalons les fuites de gaz ou de pesticides, les explosions, les avaries aux barrages et les accidents maritimes, aériens ou ferroviaires.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

La région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine couvre un vaste territoire de 43 000 km², dont 15 pour cent seulement est habité et comprend près de 500 bassins hydrographiques. La population, 320 000 habitants, est répartie dans 230 municipalités. La Direction régionale doit donc tenir compte de tous ces éléments caractéristiques lors des diverses interventions environnementales.

La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine regroupe 23 employés et a réparti ses activités entre quatre services.

Le Service municipal

Ce Service voit à la gestion et au contrôle de l'eau potable, à la gestion de l'eau brute, à la gestion du milieu hydrique et à la gestion des déchets solides.

Au cours de l'année 1981-1982, ce Service a émis une quinzaine de certificats d'autorisation pour des pisciculture, de même que quatre autorisations pour des lacs artificiels.

L'analyse de la situation du contrôle de l'eau potable devrait permettre la mise en place d'un laboratoire régional au cours du prochain exercice, de façon à assurer un meilleur suivi de la qualité de l'eau potable dans la région.

Le Service de la surveillance et des interventions en milieu agricole

Ce Service est composé de dix inspecteurs répartis dans six bureaux locaux et un à la direction régionale.

Il voit principalement au respect des lois et règlements du Ministère sur l'ensemble du territoire et intervient auprès des citoyens à la suite de plaintes écrites.

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service a reçu près de 50 plaintes écrites et a procédé à près de 400 inspections, en plus de répondre à diverses demandes de service, occasionnant ainsi des déplacements de plus de 192 000 kilomètres en raison de l'immensité du territoire.

Le Service agricole, pour sa part, a répondu à une dizaine de plaintes écrites et 280 demandes de certificats d'autorisation ont fait l'objet d'étude pour approbation; de ce nombre, 267 ont obtenu un certificat alors que 13 étaient refusés.

Le Service de la recherche et des inventaires

Le Service de la recherche et des inventaires s'est particulièrement fait remarqué au cours de l'année par l'ensemble du travail entourant l'organisation d'un atlas environnemental, ce qui a nécessité des recherches et analyses de milliers de données avant de pouvoir localiser sur cartes les réseaux d'aqueduc et d'égout, les barrages, les stations climatologiques et hydrométriques, etc. Ces cartes de base seront enrichies l'an prochain, de cartes sectorielles à partir des 14 principaux bassins hydrographiques de la région.

Outre l'atlas environnemental, ce Service offre à la population un service de données météorologiques, et depuis la régionalisation de cette fonction en septembre 1981, 75 cas lui sont parvenus et ont été traités.

En collaboration avec les autres Services, il assure la préparation des avis de la Direction régionale sur

des projets soumis à une étude d'impact et en assure le suivi.

Le Service de la recherche et des inventaires a présenté un avis préliminaire sur les orientations et projets d'aménagement pour la municipalité régionale des Îles-de-la-Madeleine, et 13 autres devraient être réalisés l'an prochain.

Le Service des communications et de l'éducation

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, le Service des communications et de l'éducation a fait parvenir plus de 3000 documents d'éducation et d'information à des individus et à plusieurs groupes ou associations.

En plus de voir à l'organisation et à la coordination du Mois de l'environnement, ce Service a rédigé et diffusé plusieurs communiqués de presse, participé à deux expositions et prononcé une vingtaine de conférences.

Le Service industriel

Les activités du Service industriel furent consacrées principalement à l'étude des dossiers et des demandes d'autorisation en vue de l'émission de certificats pour diverses entreprises:

— exploitation de carrières et sablières	24
— usines de béton bitumineux	6
— systèmes de gestion des véhicules-automobiles	5
— charcuteries, catégories C	7
— entreposage de déchets liquides	2
— usine de transformation des produits de la pêche	1
— industries de transformation primaire du bois	2

Le Service a également étudié une cinquantaine de dossiers de scieries, s'est penché sur la question de normalisation des établissements de transformation des produits de la pêche et a siégé sur deux comités multidisciplinaires.

Au cours de l'exercice 1981-1982, des travaux furent autorisés pour un montant de plus de 3 000 000 $.

— aqueducs:	2 065 425 $
— égouts sanitaires:	994 000 $
— égouts pluviaux:	133 300 $
TOTAL	**3 142 725 $**

Plusieurs réunions tenues avec les municipalités ont permis de faire progresser le dossier de la gestion des déchets solides dans la région.

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean

En plus de la zone Chibougamau-Chapais, le Saguenay — Lac-Saint-Jean se divise en six zones distinctes, La Baie, Chicoutimi, Jonquière, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau.

L'ensemble du territoire regroupe 63 municipalités pour une population totale d'environ 290 000 habitants, un peu moins de 5 pour cent de la population du Québec.

Un potentiel hydrique immense

Dans la région, la ressource eau est omniprésente et occupe 10 pour cent du territoire. L'eau douce a présidé à la naissance et au développement de la région. En réalité, le bassin hydrographique du Saguenay correspond, sur le plan économique, à un important réservoir d'énergie, à un large domaine forestier et à un site très favorable à la récréation et aux loisirs de plein air, qu'entravent cependant la localisation nordique de la région et le caractère privé de la majorité des berges accessibles.

Cependant, tout ce potentiel est affecté par certaines activités telles que le flottage du bois, encore pratiqué sur certaines rivières, et le rejet sans traitement des déchets liquides dans les cours d'eau par les municipalités, les industries et les activités agricoles.

Quant à l'utilisation du sol, les principaux problèmes environnementaux sont reliés à la disposition des déchets solides, à l'exploitation des carrières, des sablières et des sites miniers.

Enfin, la ressource air est en général de bonne qualité, sauf pour les secteurs situés à proximité des alumineries et des papeteries.

La Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean regroupe 24 employés et elle a réparti ses activités entre sept services.

Le Service de l'environnement municipal

Ce Service s'est préoccupé du bon fonctionnement des réseaux de distribution d'eau publics et parapu-

blics, de l'inspection des postes de traitement et du contrôle systématique de la qualité de l'eau de consommation.

L'établissement de relations étroites avec les responsables des réseaux de distribution d'eau l'a amené à jouer un rôle de guide et de conseiller dans ce domaine.

Le Service est également intervenu dans plusieurs cas d'urgence et a amorcé un programme de contrôle des sites d'enfouissement sanitaire.

Activités

Secteur eau et assainissement

- Autorisation de 59 projets d'aqueducs, d'égouts, de postes de chloration et de piscines publiques.
- Autorisation de 18 fosses septiques dites commerciales.
- Vérification des données recueillies par le contrôle systématique de 150 postes de contrôle (100 aqueducs).
- Mise sous contrôle systématique de cinq réseaux supplémentaires.
- Émission de cinq avis de faire bouillir (urgence).
- Installation de trois chlorations d'urgence.
- Contrôle physico-chimique:
  contrôle réduit: 34
  contrôle complet: 14
  pour un total de 99 prélèvements.
- Étude sur le fonctionnement de deux usines d'épuration.
- Prise en charge des dossiers de 20 aqueducs privés.
- Contrôle d'une douzaine de camps forestiers (Hydro-Québec, Price, Donohue, etc.).
- Contrôle, par 100 visites, d'aqueducs, d'usines de filtration et d'usines d'épuration.
- Traitement de quelque 25 plaintes.
- Assistances techniques et réunions municipales: 18.

Secteur de la gestion des déchets

- Traitement d'une quinzaine de dossiers relatifs à l'élimination des déchets solides.
- Autorisation d'un système de gestion de carcasses automobiles.
- Autorisation d'un site d'élimination de boues de vidange.
- Participation à cinq réunions intermunicipales d'information sur les déchets.
- Prise en charge du dossier sur le recyclage-récupération: 3 groupes communautaires, 1 récupérateur privé.
- Prise en charge du dossier sur l'aménagement, Loi 125.
- Traitement d'environ 11 dossiers de plaintes sur les déchets.

Le Service de l'environnement hydrique

Les activités de ce Service ont débuté en juillet 1981 et sont reliées aux inventaires, secteur de connaissances, auquel s'est ajouté le secteur du contrôle du milieu hydrique, au cours de l'année.

Secteur connaissances

- Le Service a procédé à la diffusion, aux différentes clientèles, des données d'inventaires relatives à la qualité de l'eau, à la météorologie, aux eaux de surface, ainsi qu'aux inventaires écologiques, dans 54 dossiers.
- En plus de l'opération du réseau de qualité de l'air déjà existant à Jonquière et Chicoutimi, et face aux problèmes soulevés par les citoyens de La Baie, un nouveau réseau d'échantillonnage de la qualité de l'air dans cinq stations, a été implanté et mis en opération.
- Projet atlas environnemental: organisation matérielle de ce projet, acquisition de cartes de base et de données d'inventaires (prises d'eau municipales).
- L'inventaire des prises d'eau municipales a été complété pour les huit dernières municipalités.
- L'inventaire des scieries a été mis en marche par la visite d'une quarantaine de cas.
- L'inventaire des dépôts de déchets industriels, en collaboration avec le Service de la surveillance, a aussi été réalisé.

Secteur milieu hydrique

- Participation aux études d'impact sur l'environnement dont les berges du lac Saint-Jean, le dragage de la baie des Ha! Ha! par Alcan et Consolidated Bathurst.
- Étude de 26 projets de lacs artificiels, barrages et pisciculture.
- Étude de 18 projets d'aménagement en milieu hydrique, ponts, ouvrages correctifs, etc.

— Examen et suivi de 57 projets de développement communautaire et 42 projets Été-Canada.
— Surveillance des inondations; émission de trois certificats d'urgence relativement aux problèmes d'inondations.
— La détection de travaux non autorisés en milieu hydrique et le suivi de plaintes ont été réalisés en collaboration avec le Service de la surveillance.

Le Service de l'environnement industriel

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service de l'environnement industriel a principalement assuré l'analyse et l'autorisation des projets soumis, répondu aux demandes d'information du public concerné et est intervenu occasionnellement auprès des parties concernées lorsque des plaintes à incidence technologique lui étaient transmises.

Émission de permis

Carrières	3
Charcuteries	3
Fonderies	2
Sablières	40
Scieries	5
Séchoir à grain	1
Transport de déchets liquides	1
Usines de béton bitumineux	3

Le Service de l'environnement agricole

Le Service de l'environnement agricole a porté essentiellement ses activités sur l'analyse de quelque 75 projets de productions animales dont 55 ont résulté en l'émission de certificats d'autorisation.

Le Service de la surveillance et du contrôle

Ce Service a traité 603 plaintes diverses, effectué 1758 contrôles, prélevé 2324 échantillons d'eau pour analyse, vérifié 507 installations septiques, émis 384 attestations de conformité pour ces fosses et 95 certificats.

Eau potable:

contrôles effectués	75
puits	36
plaintes	18
prélèvements	2312

Eaux usées:

contrôles effectués	1063
fosses septiques	511
plaintes	377
prélèvements	6

Production animale:

contrôles effectués	41
certificats	87
plaintes	23
prélèvements	6

Autres:

contrôles effectués	579
certificats	8
plaintes	185
demandes provenant de la Direction régionale	148
demandes provenant de la Direction centrale	17

Le Service de l'information et de l'éducation

Cette année, les activités de ce Service ont surtout été axées sur l'aspect éducatif sans délaisser pour autant la dimension informative.

La clientèle scolaire a nettement été privilégiée dans cette approche systématique. Afin de diffuser efficacement tout le matériel pédagogique et informatif destiné au monde scolaire, deux tables de concertation ont été organisées avec la participation conjointe du ministère de l'Éducation. Ce mode de fonctionnement a permis de rejoindre plus efficacement les élèves du primaire et ceux du secondaire et de stimuler leur participation au Mois de l'environnement 1982.

Parallèlement, les comités et organismes préoccupés d'environnement ont aussi été visés par la campagne de sensibilisation à l'éducation, pour qu'à leur tour ils réalisent des activités d'éducation dans leur milieu respectif.

Le Centre de renseignements et de documentation a donné suite à 626 demandes de documentation écrites, téléphoniques ou personnelles et quant aux diverses demandes d'information, elles représentent une moyenne de 74 par jour.

Bilan des activités

- organisation de quatre cérémonies de signature de protocoles d'entente relativement à l'assainissement de l'eau;
- organisation de tables de concertation sur l'éducation avec le milieu scolaire et les organismes relayeurs: 18 réunions;
- soutien aux autres secteurs d'intervention de la direction régionale et, parallèlement, relations continues avec les médias régionaux dans certains dossiers prioritaires tels que l'assainissement de l'eau, l'eau potable, les urgences environnementales, les sites d'enfouissement sanitaire, la récupération et le recyclage, les études d'impact, les pluies acides et les neiges usées;
- organisation régionale de la campagne du Mois de l'environnement 1982.

La Direction régionale de Québec

La Direction régionale de Québec, composée d'une équipe de 69 fonctionnaires, couvre un territoire regroupant 300 municipalités dont 40 villes. Elle dessert une population d'environ un million de citoyens dont 70 pour cent sont des citadins.

Pour réaliser efficacement son mandat, la Direction régionale a réparti ses effectifs entre sept unités différentes:

- le secteur municipal
- le secteur agricole et récréatif
- le secteur industriel
- la surveillance
- les inventaires
- les communications et l'éducation
- les urgences environnementales.

Le Service municipal

Le Service municipal a autorisé 139 projets de travaux pour un total de 43 055 436 $ et donné son accord à neuf études préliminaires pour la construction de réseaux de distribution d'eau et d'égout.

Le contrôle de la qualité de l'eau de consommation et du mode de disposition des eaux usées a nécessité l'envoi de 77 avis de bouillir, 10 de non consommation, 64 avis de correction et 8 dossiers ont été acheminés au Service juridique du ministère. L'on a aussi procédé à l'installation de 3 postes de chloration d'urgence.

Les règlements relatifs à la gestion des déchets solides ont nécessité l'émission de 131 avis de correction, 28 d'infraction et six cas ont été soumis au Service juridique.

Au cours de l'année, 65 dépotoirs ont été fermés et désaffectés et des prélèvements ont été effectués sur 16 postes d'échantillonnage des eaux de lixiviation.

Des certificats ont été délivrés pour la mise en exploitation de trois sites d'enfouissement sanitaire, de deux dépôts de matériaux secs, de trois dépôts en tranchées ainsi que d'un centre de récupération.

Le Service industriel

Le Service industriel a procédé à une recherche spéciale sur l'exploitation d'une sablière en milieu hydrique. Dans le domaine minier, il a émis des commentaires sur certaines études d'impact commandées dans la région et apporté un support technique à d'autres régions.

Le contrôle des activités des mines d'amiante, des scieries, des fonderies, des carrières, des sablières, des usines de béton bitumineux, des usines de béton de ciment, de la raffinerie de pétrole, des déchets dangereux, de même que la qualité de l'air ambiant et du bruit communautaire, a nécessité la recommandation de l'émission ou l'envoi de:

- 85 certificats d'autorisation
- 54 avis de correction
- 10 avis d'infraction
- 7 mises en demeure
- 6 poursuites
- 43 attestations de conformité
- 10 lettres touchant les droits acquis
- 1 permis d'exploitation.

Le Service des inventaires

Le Service des inventaires a émis quatre certificats de mesures d'urgence et neuf certificats de mesures préventives, et réalisé 25 études en vue de solutionner certains accidents naturels.

Dans le domaine des déchets industriels, un inventaire des sites d'enfouissement et de dépôts a été complété à partir des dossiers disponibles pour les comtés de L'Islet, Montmorency et Beauce.

Le montage d'un atlas environnemental comprenant plusieurs cartes, dont une de base pour utilisation en hélicoptère avec identification des prises d'eau à l'échelle de 1:50 000, de même qu'une autre à être utilisée dans le local d'Urgence-Environnement, a été réalisé, ainsi qu'une série de tableaux, graphiques, etc., pour différents services de la direction régionale.

Le Service agricole et récréatif

Le Service agricole et récréatif oeuvre dans le domaine des entreprises agricoles, au niveau des autorisations et de la correction des cas problèmes. Il est aussi responsable de la qualité de l'eau potable et du mode de disposition des eaux usées pour les établissements publics non raccordés à des réseaux d'aqueduc et d'égout, et du contrôle des opérations touchant les lacs artificiels, les piscines, les pisciculture, les sites de disposition des boues de fosses septiques ainsi que de l'utilisation agricole des pesticides.

Certificats d'autorisation

Productions animales	222 autorisations
Piscines	9 autorisations
Pisciculture	33 autorisations
Lacs artificiels	25 autorisations
Fosses septiques	39 autorisations
Eau potable	112 visites et analyses
	65 interventions sur des cas de non-salubrité

Le Service de surveillance

Le Service de surveillance a donné suite à un peu plus de 1600 plaintes et effectué, sur demande, des enquêtes relatives à des infractions aux règlements du ministère.

Il a aussi réalisé une opération de protection des prises d'eau municipales en milieu hydrique, consistant à réaliser un inventaire de toutes les entreprises de production animale de plus de 700 porcs et à les inciter à faire l'épandage de leur purin avant l'arrivée de la période de gel.

Cette action a été menée dans le but d'éviter tout déversement accidentel ou volontaire de purin de porc pouvant contaminer les prises d'eau des réseaux de distribution d'eau municipaux.

Le Service des communications et de l'éducation

Ce Service a réalisé de nombreuses campagnes de presse pour, à la fois, éduquer et informer la population sur ses droits et responsabilités en matière d'environnement dans les domaines suivants :

- l'extraction de gravier en milieu hydrique,
- l'épandage du purin,
- l'efficacité des activités de surveillance,
- l'utilisation prudente des pesticides,
- la mise sur pied de projets éducatifs,
- les inondations.

Il a aussi collaboré à l'organisation d'un symposium sur l'environnement tenu à Beauceville et réunissant plus de 250 représentants des municipalités, des associations agricoles et des groupes de pression locaux.

Il a aussi répondu à de nombreuses demandes d'information, distribué la documentation écrite et audio-visuelle et rédigé de nombreux communiqués de presse.

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs

Située de part et d'autre du Saint-Laurent, la région de la Mauricie et des Bois-Francs s'étend du nord, jusqu'à la zone des Laurentides parsemée de lacs et de rivières et au sud, jusqu'à la zone des Appalaches, domaine privilégié de l'érablière.

L'économie de la région repose sur la mise en valeur de trois ressources : la terre, la forêt et l'eau. La forêt et l'eau jouent un rôle de premier plan dans le développement des usines de pâtes et papiers implantées dans les principaux centres urbains. L'agriculture et les petites et moyennes entreprises tiennent une place importante dans l'économie de la zone sud de la région, grâce à la vigueur de l'industrie laitière et manufacturière.

La Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs regroupe un effectif de 35 employés et elle a réparti ses responsabilités entre quatre services.

Le Service municipal

Les activités de ce Service portent sur le contrôle de l'eau potable, des eaux usées ou récréatives, des

déchets domestiques et du développement urbain; il a aussi la responsabilité de surveiller l'aménagement des lacs et des cours d'eau du domaine public, des barrages privés, des zones d'inondation, des lacs artificiels et des piscicultures.

Au cours de l'exercice 1981-1982, les municipalités de la région ont soumis 113 projets, dont 90 ont maintenant été autorisés, comportant des coûts estimés à 18 247 295,37 $.

Travaux autorisés

Aqueducs	4 769 585,42 $	26,1 p. 100
Égouts sanitaires	5 970 025,37 $	32,7 p. 100
Égouts pluviaux	4 807 197,04 $	26,4 p. 100
Égouts combinés	846 051,18 $	4,6 p. 100
Autres	1 854 436,36 $	10,2 p. 100

Plus de 177 inspections de systèmes de distribution d'eau ont été effectuées afin de s'assurer que ces réseaux fournissent une eau saine; à la suite de ces visites sur le terrain, la Direction a émis 70 avis de correction et à l'occasion d'une contamination bactériologique, 11 avis d'ébullition.

Le Service a aussi effectué plusieurs inspections relatives aux inondations et aux glissements de terrain et des travaux correctifs de stabilisation ont été réalisés au programme d'Urgence-Environnement.

Il a participé à de nombreuses réunions avec les Conseils municipaux ainsi qu'à des recherches pour trouver des terrains propices à l'enfouissement sanitaire; il en a exercé un contrôle suivi et échantillonné la qualité des eaux de lixiviation.

Pour les lacs artificiels, 10 demandes d'autorisation ont été faites, cinq furent autorisées par des certificats et cinq ont été refusées. Six demandes pour des étangs de pêche ont été produites et six certificats furent émis. Quant aux piscicultures, sur 25 demandes d'autorisation, trois furent refusées et 22 ont été autorisées. Cette activité a exigé 39 visites d'inspection.

Les Services industriel et agricole

Activités

Secteur industriel

Déchets liquides:	certificats d'autorisation: 4 enfouissement: 5 vérification d'entreposage: 6	1 200 000 $
Ferro-alliage ou fonderie:	Fonderie Grand-Mère: certificat Fonderie Saint-Germain	42 000 $ 50 000 $
Société du parc industriel de Bécancour:	aire de stockage de sel	
Analyse des produits dangereux:	évaluation et inventaire	
Contrôle des transporteurs:	participation au plan de contrôle	
Usine de transformation du bois incluant scierie, jetée, aire de tronçonnage, usine de meubles:	certificats: 12	125 000 $
Système de combustion de l'huile usée:	certificats: 13	
Protocole d'assainissement de l'air Sebal, Victoriaville: Mobilier HPL: Perfection Woods:	 discussion du protocole discussion du protocole discussion du protocole	 25 000 $
Eaux embouteillées:	certificat: 1 un cas à l'étude	

Dépôt de matériaux secs Bécancour Cap-de-la-Madeleine:	un certificat à l'étude	10 000 $
Assainissement de l'air:	certificats d'autorisation: 8	
MEER:	lettre ou certificat d'autorisation ayant permis l'obtention d'une subvention du MEER	
J.R. Bouvert, Grand-Mère:		16 220 $
Duchesne & Fils, Yamachiche:		287 000 $
Wabasso, Trois-Rivières:		1 273 000 $
Wabasso, Shawinigan:		591 000 $
Fonderie Grand-Mère:		52 200 $
Exportation Mauricienne, Saint-Boniface:		67 050 $
Contreplaqué Art Wood, Louiseville:		125 000 $
Albert Marchand Enr., Sainte-Anne-de-la-Pérade:		60 000 $
Camir Industries, Sainte-Perpétue:		50 000 $
Manufacture des caisses électriques, Trois-Rivières:		54 750 $
J.-A. Baribeau, Saint-Maurice:		35 000 $
Microphane, Trois-Rivières:		
Secteur agricole		
Activités		
Production animale:	certificats d'autorisation: 362 85 p. 100 en bovin 12 p. 100 en porcin	3 407 000 $
Charcuteries:	certificat d'autorisation: 1 inspections: 4	1 500 $
Industrie de viande:	vérification d'abattoir: 5	
Vulgarisation:	vulgarisation des normes du MENVIQ relatives à l'agriculture	
	TOTAL:	**3 408 500 $**

Le secteur a répondu également à 32 urgences provoquées par des déversements ou des accidents impliquant des matières dangereuses et 11 urgences provoquées par des accidents naturels.

Le Service des inventaires

Ce Service a d'abord procédé à l'inventaire des produits toxiques et dangereux et à l'inventaire des sites d'enfouissement industriel dans la région de la Mauricie et des Bois-Francs.

Il a procédé à l'élaboration d'un atlas environnemental en faisant d'abord l'acquisition des cartes et des données environnementales de base et en réalisant des travaux de cartographie, soit des cartes générales de la région 04 illustrant divers thèmes tels que les municipalités, les réserves écologiques et les réseaux de collecte de données relatives à la météorologie, l'hydrométrie, les eaux souterraines et la qualité de l'eau.

Le Service a assuré la surveillance de la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes et fait la promotion des projets de réserves écologiques de la région. Il a assuré la diffusion et procédé à la collecte de différentes données relatives à l'eau, l'air et le sol. Il a aussi procédé à l'évaluation de situations relative-

ment à la disposition des eaux usées de 30 municipalités.

Le Service des communications et de l'éducation

En plus de maintenir des relations suivies avec les médias régionaux, le Service a assuré la diffusion de dépliants, de documents audio-visuels et a répondu aux demandes de renseignements qui lui ont été adressées. Le Service a également rédigé de nombreux communiqués de presse. Le mois de mai a été consacré à l'organisation du Mois de l'environnement qui était à nouveau orienté vers une sensibilisation de la population régionale à la protection de son environnement.

Le Service de la surveillance

Les neuf inspecteurs de la direction veillent à l'application des lois et des règlements: leurs enquêtes portent sur les établissements et les activités susceptibles de dégrader l'environnement ou de causer un préjudice à la qualité de la vie, à la santé ou à la sécurité de la population. Ce travail est effectué suite à des demandes de service ou à des plaintes. Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service a reçu près de 2906 plaintes écrites et a procédé à plus de 3307 inspections.

Direction régionale de l'Estrie

La seconde année d'existence de la Direction régionale de l'Estrie a été marquée par un effort particulier pour consolider le service à la clientèle et donner au personnel une formation adéquate lui permettant d'assumer ses responsabilités régionales. La Direction regroupe un effectif de 27 employés et a réparti ses responsabilités entre huit secteurs d'activités.

Le Service du milieu agricole

Le Service du milieu agricole est responsable de l'assainissement agricole dans le bassin de la rivière Yamaska. En collaboration avec le Service de l'assainissement agricole du ministère, il a inventorié plus de 1122 producteurs dans les comtés de Brome et Missisquoi et 265 producteurs agricoles ont dû apporter des correctifs à leurs installations jugées déficientes.

Le Service municipal

Une grande partie des efforts du secteur municipal ont porté sur l'élaboration d'une stratégie régionale de l'eau potable. En premier lieu, toutes les prises d'eau potable de surface ou souterraines ainsi que les équipements de traitement et de distribution ont été inventoriés permettant ainsi d'apporter des correctifs.

Le Service a aussi élaboré une stratégie d'intervention dans le but de corriger les problèmes les plus aigus et d'améliorer la connaissance et le contrôle de l'eau afin d'en assurer une meilleure gestion.

La stratégie régionale de l'eau potable comporte un aspect éducatif important qui vise à rendre plus responsables les intervenants tant privés que publics en matière de traitement et de distribution d'eau.

Le Service du milieu industriel

Les industries produisant des déchets ou résidus dangereux ayant été inventoriées, la Direction régionale de l'Estrie voit au contrôle du transport des déchets toxiques dans la région.

Le Service a surveillé la désaffectation des dépotoirs à ciel ouvert des municipalités intégrées aux différents sites d'enfouissement sanitaire régionaux. Neuf sites d'enfouissement sont complétés sur un total de 10.

Le Service de l'écologie

Le Service de l'écologie a amorcé la confection de l'atlas environnemental de la région par la production d'une centaine de cartes portant sur les thèmes suivants: eau potable, milieu agricole, milieu biophysique. L'effort le plus important fut consacré à l'élaboration de cartes pour la gestion du secteur agricole. L'ensemble des documents produits constitue une trame de fond des principales caractéristiques environnementales de la région.

Le Service voit également à l'émission de certificats et à l'inspection des pisciculturres et lacs artificiels de la région.

Le Service de la gestion de l'eau

Au cours de l'année financière 1981-1982, les activités de ce secteur ont porté surtout sur la mise en

place du Service de la gestion de l'eau, s'assurant que le service à la clientèle soit adéquat.

L'élaboration d'une stratégie d'intervention pour la lutte aux inondations a été amorcée. Deux cas particuliers s'inscrivent dans ce dossier: l'étude des moyens de prévention devant le problème d'inondation de la rivière Saint-François à la hauteur de Richmond, de même que de la rivière Coaticook.

Le Service de la surveillance et du contrôle

Le Service de la surveillance et du contrôle a mis sur pied un programme de perfectionnement interne des inspecteurs en environnement afin de rendre opérationnels, à brève échéance, divers types de contrôle pour les différents services.

Le fonctionnement du Service se réorganise en fonction du critère de la polyvalence nécessaire aux inspecteurs afin de répondre aux demandes des autres Services de la direction, ainsi qu'aux besoins régionaux de la clientèle.

Le Service de l'information et de l'éducation

Au programme du Mois de l'environnement, le Service a coordonné 34 activités organisées par plusieurs groupes environnementaux afin de sensibiliser la population à la protection de l'environnement.

Il a collaboré avec le Service de la surveillance et du contrôle et le cégep de Sherbrooke à la préparation et à l'organisation d'un programme de perfectionnement pour des inspecteurs en environnement afin de répondre aux besoins de la régionalisation. À ce programme, le cégep a dispensé 1440 heures de formation à 10 inspecteurs du ministère.

Il a coordonné l'organisation et la tenue d'un cours de gestion de l'environnement au programme de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.

Le Service Urgence-Environnement

La Direction régionale a consolidé le secteur d'Urgence-Environnement. Une entente a été signée avec la Sûreté du Québec, dans le but d'assurer un service d'alerte 24 heures sur 24. Plus de 40 pour cent du personnel a bénéficié d'une formation lui permettant d'intervenir en situation d'urgence.

Le Service a participé, en collaboration avec le Bureau de la protection civile, à la création d'un comité sur les mesures d'urgence composé de représentants de divers ministères et organismes concernés.

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service a dû intervenir dans 21 cas d'urgence, dont un accident d'ordre naturel. Les 20 accidents d'ordre technologique consistaient, majoritairement, en des déversements d'hydrocarbure.

Certificats d'autorisation

Production animale	274
Carcasse automobile	1
Carrières et sablières	8
Industries des viandes	4
Scieries	2
Assainissement de l'air	3
Lacs et pisciculture	36
Aqueducs et égouts	58
Installations septiques commerciales	4
Services paramunicipaux	3

Permis ou approbations

Installations septiques individuelles	235
Piscine et pataugeoire	2
Barrages privés	15

Autres

Mises sous contrôle d'eau potable	4
Avis de faire bouillir l'eau	24
Avis de correction des dépotoirs	40
Réponses aux demandes écrites d'information	250

Direction régionale de Montréal

Avec ses 3,5 millions d'habitants d'origines ethniques multiples, répartis sur 32 000 km² et administrés par 403 municipalités, la région administrative de Montréal constitue le principal carrefour de l'économie, de la culture et des communications québécoises. Son industrialisation est importante, diversifiée et concentrée dans l'agglomération urbaine de même que dans les environs immédiats. Par ailleurs, la grande région administrative de Montréal dispose d'environ 80 pour cent des meilleures terres agricoles du Québec. Elle occupe donc une place prépondérante dans la production agro-alimentaire québécoise, spécialement au ni-

veau de l'élevage et de la culture maraîchère. Enfin, c'est une grande région de loisirs et de tourisme qui offre aux villégiateurs une gamme complète d'installations et de services.

Dire l'importance socio-économique de la région de Montréal, c'est aussi dire l'ampleur des pressions qu'y subit chaque jour l'environnement. Grande concentration de population sur un territoire restreint essentiellement formé d'îles, expansion urbaine et domiciliaire rapide, souvent en terrain inondable, industrialisation poussée, agriculture et élevage en expansion rapide, voilà autant de facteurs qui affectent profondément la qualité de l'environnement de la région de Montréal.

Pour la Direction régionale de Montréal, l'année 1981-1982 aura d'abord été marquée par le perfectionnement de ses structures internes. En effet, deux nouvelles équipes de travail ont été mises sur pied, celle du secteur agricole et celle de la gestion des déchets. Parmi les autres faits saillants à retenir, il faut mentionner la mise sur pied d'un important programme d'assainissement agricole dans trois bassins les plus pollués du Québec.

Il faut aussi noter les développements de deux cas importants de contamination par des déversements antérieurs de déchets industriels: d'abord, la découverte de l'enfouissement illégal de *10 000 000 de litres* de déchets huileux sur le terrain de l'ancienne entreprise LaSalle Coke, à LaSalle, et la progression jusqu'à Sainte-Martine de la contamination de l'eau souterraine provenant des anciennes lagunes de Mercier. Dans le premier cas, des poursuites criminelles ont été intentées contre les responsables du déversement; dans le second, plusieurs mesures ont été amorcées en mars 1982 et se poursuivront au cours de l'année 1982-1983.

Enfin, on ne saurait oublier le succès qu'ont connu les mesures préventives prises par l'équipe d'Urgence-Environnement à l'occasion des crues printanières qui, cette année, n'ont pratiquement fait de dégâts dans la région montréalaise.

Le Service municipal

Au cours de l'exercice 1981-1982, le Service municipal a émis 476 autorisations de travaux pour l'implantation et le prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout, soit environ 135 546 200 $, ainsi que pour l'amélioration des usines de filtration d'eau. Ces autorisations ont été accordées suite à l'étude des plans et devis soumis par les différentes municipalités.

Le Service a de plus effectué des inspections de système de distribution d'eau afin de s'assurer que les réseaux fournissent une eau saine. À la suite de ces visites et du contrôle suivi des analyses des échantillons d'eau, 39 avis d'ébullition furent émis et 5 postes de chloration d'urgence, installés. Pour la région de Mercier, 1 avis de non-consommation a été émis.

Le Service a participé à de nombreuses réunions avec les Conseils municipaux au programme d'assistance technique qu'il donne aux municipalités pour l'application de la Loi 74 concernant les ententes intermunicipales.

Par ailleurs, c'est l'équipe du secteur municipal qui a coordonné les actions de la Direction régionale dans le dossier de la contamination de l'eau souterraine dans la région de Mercier. Avec le groupe du Service des eaux souterraines, elle a d'abord participé à chacune des quatre campagnes saisonnières d'échantillonnage de l'eau souterraine menée au cours de l'année et dont les résultats ont à chaque fois été communiqués aux autorités des municipalités concernées.

À la fin de mars, quand les résultats d'analyse indiquèrent des concentrations élevées de phénols dans certains puits, un avis de non-consommation a été émis pour les citoyens de Sainte-Martine et ceux habitant le long du rang Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Paul et à Mercier. Cette interdiction a par la suite amené l'installation d'une conduite d'urgence pour l'alimentation de la population de Sainte-Martine (avril 1982) et la construction au cours de l'été, d'une conduite d'amenée permanente le long du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Le Service industriel

Les responsabilités de ce Service sont sensiblement les mêmes qu'en 1980-1981, à l'exception du secteur des déchets industriels qui a été constitué en secteur autonome avec la gestion des déchets domestiques.

En cours d'année, un inventaire complet des bétonnières, sablières, scieries, usines de béton bitumineux et des autres industries majeures a été complété. Suite à cette cueillette de données, des programmes de contrôle systématique ont été amorcés pour les bétonnières, les sablières et les

scieries afin d'assurer le respect des normes environnementales. Ces programmes seront complétés au cours de la prochaine année. Un tel programme de contrôle instauré précédemment pour les charcuteries a par ailleurs été entièrement complété cette année.

Enfin, peut-être est-ce un signe d'un plus grand intérêt de la population pour la qualité de son environnement, on note une importante augmentation de plaintes reliées au bruit.

Au cours de l'année, le secteur a émis 109 certificats d'autorisation, effectué 1236 inspections et adressé 688 avis de correction. Les inspections et avis se répartissent comme suit:

	Inspections	Avis de correction
Bétonnières	78	63
Carrières et sablières	232	120
Charcuteries	40	35
Problèmes de bruit	206	108
Scieries	37	20
Autres entreprises	643	322

Le Service des inventaires

Ce Service polyvalent a trois fonctions distinctes: acquérir la meilleure connaissance possible de l'environnement régional, assurer le processus d'autorisation et de vérification subséquentes de certains projets et exploiter un réseau d'échantillonnage de la qualité de l'air en dehors du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

L'acquisition d'une meilleure connaissance du milieu

Cette opération est centrée sur la cueillette, l'analyse et la synthèse de tout un ensemble de données scientifiques et techniques portant sur l'environnement régional et nécessaires au fonctionnement de la Direction régionale de Montréal et de certains services centraux. Au cours de l'exercice financier 1981-1982, les principales actions menées dans ce programme ont porté sur l'acquisition de cartes biophysiques et sur la cartographie des données suivantes:

— les stations de la qualité de l'air
— les stations de la qualité de l'eau de surface
— les stations d'évaluation du débit de ces eaux
— les stations de relevés météorologiques
— les prises d'eau potable
— les émissaires d'eaux usées
— les barrages
— les sites historiques et archéologiques
— la capacité d'utilisation du sol aux fins d'épandage de fumiers liquides par municipalités.

L'autorisation et la vérification de certains projets

L'équipe du Service des inventaires traite également des demandes de certificats d'autorisation pour les aménagements non industriels qui peuvent avoir un impact sur l'environnement, tels les pisciculture, les lacs artificiels, les barrages et certains projets ou activités assujettis à la procédure d'étude d'impact.

En 1981-1982, le Service a traité 72 cas de lacs artificiels, dont 32 ont été finalisés par l'émission d'un certificat. Pour les pisciculture, le secteur a enregistré 19 demandes et émis 10 permis. Dans le dossier des barrages, 26 dossiers ont été analysés et 7 permis accordés. Onze autres cas portaient sur d'autres types de projets comme la construction de murs de soutènement sur les rives d'un cours d'eau, pour ne citer qu'un exemple. Pour ces champs d'activités spécifiques, le Service a en outre reçu 25 plaintes et effectué 110 visites.

Enfin, le Service a participé à l'évaluation de l'impact sur l'environnement de plusieurs grands projets. Citons entre autres le cas du quai Bellerive et plusieurs cas de construction de lignes à haute tension. Dans ces dossiers, on a soit participé à la rédaction de l'avis du Ministère sur le projet, soit participé à l'examen même des études d'impact.

L'échantillonnage de la qualité de l'air

Le programme d'échantillonnage constant de la qualité de l'air en dehors du territoire de la Communauté urbaine de Montréal s'est poursuivi au cours de l'année 1981-1982. Parmi les principaux centres urbains qui en ont fait l'objet, il faut citer Laval, Longueuil, Sorel, Tracy, Beauharnois, Joliette et Varennes.

Le Service agricole

Mis sur pied au cours de l'année, le Service agricole a concentré ses énergies dans les territoires les plus

affectés par les pollutions provenant des activités agricoles. Ses activités se sont organisées autour des objectfs suivants: inventorier les sources de pollution et, en collaboration avec les producteurs, les corriger; exercer une surveillance étroite sur les opérations agricoles, spécialement en ce qui concerne l'élimination des fumiers; favoriser chez les agriculteurs une prise de conscience des problèmes écologiques reliés à leurs activités.

Dans un premier temps, l'équipe régionale a collaboré avec une équipe des opérations centrales du ministère à la réalisation de 2555 inventaires pour identifier les principales sources de pollution de l'eau, du sol et de l'air en provenance des activités agricoles. Cette opération s'est déroulée principalement dans les bassins des rivières L'Assomption, Yamaska et dans une partie de celui de la rivière Bayonne. À la suite de cet inventaire, 1139 avis de correction ont été envoyés à des producteurs agricoles, leur demandant de soumettre rapidement des plans de correction.

Avant de préparer et de soumettre des plans aux autorités, beaucoup de producteurs ont voulu rencontrer les techniciens du ministère pour discuter de leur situation. Ces visites d'information (on en a compté plus de 1800) ont joué un rôle très important dans le processus de sensibilisation des agriculteurs aux problèmes environnementaux. On a profité de ces occasions pour expliquer les modalités du règlement sur les productions animales et présenter les diverses techniques permettant de minimiser l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Dans un très grand nombre de cas, on a aussi discuté la question des échéanciers auxquels il faudrait se soumettre pour corriger la situation.

Ce processus a débouché sur l'émission de 607 certificats d'autorisation au cours de l'année.

Parallèlement à l'opération d'assainissement agricole, l'équipe régionale a exercé une surveillance spéciale pour répondre aux plaintes et aux dénonciations de citoyens concernant des déversements massifs de purin. À des heures inhabituelles et au cours des fins de semaine, cette équipe s'est rendue sur les lieux de déversements et a permis à la Direction régionale de prévenir ou de mettre fin à des gestes illégaux. À l'automne 1981, cette équipe a contribué de façon positive au fait que plusieurs producteurs de porcs ont dû procéder à un épandage rationnel de leur purin.

Enfin, en collaboration avec le Service régional des communications, l'équipe a produit des communiqués à l'intention des agriculteurs dans la région de Lanaudière. Elle a également organisé quelques assemblées d'agriculteurs et animé quelques causeries expliquant son programme d'assainissement de même que les exigences de ses règlements. Enfin, elle s'est dotée d'une solide documentation technique et d'un bon nombre de documents didactiques.

Le Service de la gestion des déchets

Issu de la fusion de la section des déchets domestiques du Service municipal, et de la section des déchets industriels du Service industriel, le nouveau Service de la gestion des déchets a été constitué en novembre 1981. Deux mandats principaux lui ont été confiés, la gestion des déchets domestiques et industriels par l'application de la loi et des règlements relatifs aux déchets d'une part, et un travail d'éducation et de sensibilisation des intervenants en matière de récupération et de recyclage et de respect de l'environnement en général, d'autre part.

Au cours de ses premiers mois d'opération, le nouveau Service a structuré ses activités autour des volets suivants:

les déchets domestiques:
- les dépotoirs
- les sites d'enfouissement sanitaire
- les dépôts de matériaux secs
- les dépôts en tranchée
- la récupération et le recyclage
- les boues de vidange

les déchets industriels:
- les raffineries de pétrole
- le recyclage et le traitement
- l'entreposage
- le transport

C'est dans ces divers secteurs que se sont exercées les principales activités du secteur pour l'année 1981-1982.

Les déchets domestiques

Trois opérations ont marqué la gestion des déchets domestiques. On a d'abord procédé à une mise à jour de l'inventaire des dépotoirs toujours en opération dans la région de Montréal. On les a localisés et

on a procédé à une évaluation de l'état du dossier de sorte qu'au cours de l'année 1982-1983, on puisse parvenir à fermer ces dépotoirs non conformes à la réglementation.

Par ailleurs, les 16 lieux d'enfouissement sanitaire autorisés ont été contrôlés régulièrement. Plusieurs approchent du point où ils seront remplis et devront être fermés. Une aide technique a été accordée à certaines municipalités locales et régionales pour rechercher des sites ou d'autres modes de disposition des déchets (compostage, tri à la source, récupération, etc.).

En matière de récupération et de recyclage, l'équipe régionale a collaboré avec la nouvelle Direction centrale à l'élaboration des politiques globales. Elle a aussi participé au traitement de dossiers spécifiques tels le traitement des pneus usés, le compostage et le suivi des groupes communautaires subventionnés au programme d'aide à la récupération à la source.

Les déchets industriels

Les opérations de l'équipe régionale ont été marquées par le souci de resserrer la surveillance et de sensibiliser davantage les industriels au recyclage de leurs déchets.

Dans le cas des intervenants en règle avec le Ministère (ceux possédant un permis valide), les opérations de surveillance ont porté sur trois types d'activités, le transport, l'entreposage et le traitement. Selon les cas, on a procédé à des inspections ou à des prélèvements d'échantillons à l'improviste. On a aussi examiné régulièrement les registres requis en vertu du règlement relatif aux déchets liquides.

D'autre part, on a continué les opérations visant à dépister et à freiner ceux qui exploitaient des lieux d'élimination illégaux ou ceux qui disposaient de leurs résidus de façon non conforme à la réglementation. Ainsi, des prélèvements spéciaux ont été effectués sur les terrains de LaSalle Coke, à LaSalle, de la Carrière Landreville, à Boucherville, et des Enfouissements sanitaires de l'est, à Sainte-Julie, pour ne donner que quelques exemples.

Par ailleurs, l'équipe a déployé de nombreux efforts pour faire avancer l'idée de la récupération et du recyclage des déchets industriels. Remarquons par exemple l'émission de deux permis expérimentaux d'entreposage et d'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques. Il faut aussi noter une tentative de collaboration avec l'industrie. C'est le cas du travail accompli conjointement avec l'Association des fondeurs dans le but de rechercher de nouveaux sites d'élimination des sables de fonderies. Avec d'autres associations industrielles, on a cherché à déterminer un mode de gestion des déchets qui serait acceptable et pour le Ministère et pour l'industrie.

LaSalle Coke

Au cours de juillet 1981, l'équipe régionale de Montréal participait avec la Sûreté du Québec à la mise à jour d'un déversement illégal de résidus industriels sur les terrains de Gaz métropolitain à LaSalle. Le déversement remontait à l'hiver 1978-1979 et coïncidait avec la démolition de l'usine, propriété de la compagnie LaSalle Coke. Une fois tous les éléments de l'enquête rassemblés, on évalua la quantité de déchets déversés et enfouis dans le sol à près de *10 000 000 litres*.

Urgence-Environnement

En alerte 24 heures sur 24, le Service Urgence-Environnement a supervisé au cours de l'année des opérations de nettoyage lors de déversements de produits dangereux d'une part, et est intervenu rapidement lors d'accidents naturels, d'autre part.

Les accidents technologiques

Le Service a supervisé 323 opérations de nettoyage lors de déversements de produits dangereux au cours de l'année. Ces déversements, des hydrocarbures dans 65 pour cent des cas, comprennent également d'autres produits industriels comme des solvants ou des acides, par exemple, qui sont rejetés accidentellement dans l'environnement. Un cas a retenu l'attention cette année: la fuite d'anhydride sulfureux à la raffinerie de sucre de Mont-Saint-Hilaire qui, en avril 1981, nécessita l'évacuation de soixante maisons et des 150 travailleurs de l'usine. Il faut aussi ajouter l'intervention rapide de l'équipe d'Urgence-Environnement dans le dossier de la contamination de l'eau souterraine à Sainte-Martine, dans la région de Mercier. C'est en effet à cette équipe que l'on doit, entre le 25 mars et le 2 avril 1982, l'installation de l'aqueduc temporaire qui a desservi les habitants de Sainte-Martine jusqu'à la construction de la conduite permanente, à l'été 1982.

Les accidents naturels

Glissements de terrain, érosion, inondations, voilà autant d'accidents naturels qui, en 1981-1982, ont réclamé des mesures préventives ou correctrices. Dans le premier cas, 20 glissements de terrain ont été signalés et examinés par le Service, tandis que 13 études de cas en vue de travaux remédiateurs ont été effectuées.

Le contrôle de la crue printanière dans les principaux cours d'eau de la région montréalaise est un des secteurs d'activités les plus accaparants de l'équipe d'Urgence-Environnement. Au cours de l'année 1981-1982, cette activité a occupé le personnel entre novembre et mai. Ainsi, la surveillance du couvert de glace des 17 principaux cours d'eau régionaux a nécessité 64 visites comprenant des survols en hélicoptère et des inspections en véhicule automobile. Ainsi, dès février 1981, le Voyageur, l'aéroglisseur de la Garde côtière canadienne, a pu s'engager dans les rivières des Prairies et des Mille Îles, dont il a dégagé une très grande partie des couverts de glace afin d'éviter la formation d'embâcles. En mars, une opération de dynamitage de glace sur la rivière des Mille Îles entre Lachenaie et Terrebonne est venue compléter le travail de l'aéroglisseur, facilitant ainsi l'évacuation des eaux lors de la crue printanière. De plus, Urgence-Environnement a utilisé encore cette année les services d'un petit brise-glace pour dégager les embouchures des principaux cours d'eau de l'archipel montréalais.

Dans le dossier des inondations printanières, d'autres programmes préventifs ont été réalisés. Ainsi, Urgence-Environnement a accordé une aide financière et technique à 15 municipalités pour réaliser des actions préventives allant du dynamitage de glace à la construction de digues temporaires.

Tous ces préparatifs aux crues printanières auront finalement eu un heureux résultat. En effet, en raison d'un dégel tardif et très graduel joint à un temps relativement sec, les dégâts dus aux inondations ont été très limités cette année dans la région montréalaise.

Le Service des communications

Renseigner les citoyens et les groupes sur leurs droits et obligations en ce qui a trait à l'environnement, rendre le plus accessibles possible les publications du Ministère dans toute la région, répondre aux demandes d'information et de services des représentants des médias, telles ont été les principales activités du Service des communications régional en 1981-1982.

Le renseignement et la documentation

Mis sur pied dès la formation de la Direction régionale pour répondre aux demandes des citoyens sur tout ce qui peut toucher l'environnement, ce Service a atteint sa vitesse de croisière au cours de l'année 1981-1982. En moyenne, 150 personnes y ont eu recours à chaque semaine, soit par téléphone, soit par écrit, soit en visitant les bureaux du village olympique. Un grand nombre de questions ont porté sur les publications du Ministère de même que sur les lois, les règlements, la structure et les services du Ministère. Plusieurs citoyens s'y sont aussi adressés pour s'informer sur les divers appareils de traitement et de purification d'eau que de nombreux vendeurs itinérants proposent aux consommateurs de la région montréalaise.

La saison 1981 de l'île Sainte-Thérèse et le Mois de l'environnement

Au printemps 1981, quand elle a été mandatée pour gérer et animer l'île Sainte-Thérèse, la Direction régionale s'est donnée comme objectif prioritaire, de la faire connaître dans toute la région métropolitaine. Cet objectif a été largement atteint au cours de l'été grâce surtout à un effort marqué de l'équipe des Communications auprès des journalistes, de même qu'auprès des chroniqueurs en environnement et plein air, autant dans les médias nationaux que dans les médias régionaux et locaux. Cette opération de promotion a aussi été menée auprès des divers groupes et organismes oeuvrant dans les domaines de l'environnement, des loisirs et du plein air.

Au programme du Mois de l'environnement 1981, près d'une centaine de groupes de tous les milieux ont organisé des activités et les photographes amateurs de la région de Montréal ont soumis plus de 225 photographies au concours national organisé sous le thème «Exprimer la beauté de l'environnement québécois».

Le Service de la surveillance et du contrôle

Entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982, les inspecteurs du Service de la surveillance et du contrôle ont effectué 28 320 interventions qui ont entraîné soit des avis de correction, soit des recommandations pour un suivi par l'une ou l'autre des équipes techniques de la Direction régionale.

Parmi ces interventions, on a compté 5177 actions prises à la suite de plaintes de citoyens, 8034 demandes de services et 7575 inspections de contrôle. Par ailleurs, 2643 de ces interventions ont été reliées à l'eau potable, 2055 aux eaux usées, 825 aux productions animales et 1532 pour des sujets divers. Quelque 479 inspections ont été effectuées pour fins d'attestation.

Les activités de l'île Sainte-Thérèse

Site naturel de l'est montréalais appartenant au gouvernement québécois depuis 1976, l'île Sainte-Thérèse a été gérée au cours de 1981-1982 par la Direction régionale de Montréal. Elle a été accessible au public pendant 100 jours, du 13 juin au 20 septembre. Pendant cette période, 26 239 visiteurs ont, pour s'y rendre, emprunté le traversier mis gratuitement à leur disposition par Environnement Québec.

D'importants aménagements y ont été réalisés, dont une piste cyclable de trois kilomètres, la construction d'un abri permanent et l'installation de quais à Pointe-aux-Trembles et à l'île.

Une équipe d'animation, formée de quatre personnes, a assuré une présence constante sur l'île. Elle y a organisé des activités de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement. Un programme complet et varié d'éducation au milieu écologique a été mis sur pied et plusieurs documents d'appoint ont été produits pour permettre aux visiteurs de mieux découvrir les diverses facettes de l'île.

Direction régionale de l'Outaouais

La Direction régionale de l'Outaouais dessert une population de plus de 270 000 habitants répartis dans 107 municipalités, sur un vaste territoire d'une superficie totale de 53 450 kilomètres^2.

Région au relief accidenté, l'Outaouais se caractérise par l'importance de son réseau hydrographique constitué d'une multitude de lacs et de rivières formant les principaux bassins versants suivants: Outaouais, Gatineau, du Lièvre, Rouge et Coulonge.

L'Outaouais présente un milieu fortement urbanisé dans l'agglomération d'Aylmer-Gatineau-Hull et un milieu rural qui s'est développé en relation avec les rivières, les terres favorables à l'agriculture et les ressources forestières.

L'abondance du réservoir forestier est le principal facteur du développement économique régional. Les pâtes et papiers et les scieries demeurent encore aujourd'hui un secteur de base de l'économie régionale et contribuent malheureusement à la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

Les activités de flottage du bois et l'absence de traitement des eaux usées des industries, des municipalités et de nombreuses résidences situées en périphérie des cours d'eau ont entraîné la dégradation de la ressource eau. Cette détérioration tend à s'accentuer, en raison de l'utilisation de l'eau pour des fins de villégiature: activités récréatives polluantes, aménagements anarchiques, empiètements des cours d'eau.

L'utilisation du sol pour des fins industrielles, telles que l'exploitation de carrières et de sablières, ou pour la disposition des déchets domestiques et industriels dans des dépotoirs à ciel ouvert, a également, à un degré moindre, porté atteinte à la qualité de l'environnement dans l'Outaouais.

La Direction régionale s'est donc vu confier le mandat de protéger, d'empêcher la dégradation et de favoriser la restauration des ressources environnementales, en administrant la loi sur la qualité de l'environnement et en offrant aux différentes clientèles régionales l'assistance technique nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

La Direction régionale de l'Outaouais est composée d'une équipe de 20 employés et a réparti ses activités entre cinq services: le Service hydrique municipal, le Service industriel, le Service de la surveillance, du contrôle et des productions animales, le Service des communications et de l'éducation et le Service des inventaires.

Le Service hydrique municipal

Ce Service voit à l'approbation et au contrôle de projets municipaux d'aqueducs et d'égouts, tout en offrant une assistance technique aux municipalités

désireuses de se munir d'équipements adéquats dans ce domaine.

Le Service hydrique-municipal est également responsable de la qualité de l'eau potable dans l'Outaouais. Il voit au contrôle et au suivi des échantillons d'eau des 80 réseaux municipaux et privés de la région afin de s'assurer que les citoyens consomment une eau saine.

Le Service voit à l'émission de certificats d'autorisation et au contrôle de mise en place des installations septiques commerciales. Il s'occupe de l'implantation des sites d'enfouissement sanitaire pour la région et voit à l'application de la loi du régime des eaux en effectuant le contrôle des droits consentis dans ce domaine et en s'assurant de la conformité de l'utilisation des berges suivant la loi sur la qualité de l'environnement.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1981-1982, le Service a procédé à l'approbation de 21 projets municipaux d'aqueducs et d'égouts totalisant la somme de 2 100 000 $. De plus, quelque 25 municipalités de la région ont pu bénéficier du support technique offert dans différents dossiers touchant leurs équipements d'eau potable ou d'eau usée.

Le contrôle de l'eau potable a nécessité 38 interventions reliées à des cas de contamination ou à des défectuosités de systèmes de traitement de l'eau potable.

De plus, 52 projets d'installations septiques commerciales ont fait l'objet de certificats d'autorisation et le Service a procédé au suivi des démarches d'implantation de cinq sites d'enfouissement inter-municipaux pour la région.

Le Service hydrique municipal a finalement dû intervenir dans quelque 95 cas illicites d'utilisation des berges ou d'empiètement des cours d'eau.

Le Service industriel

Le Service a procédé à 10 enquêtes dans le domaine de la charcuterie en vue de l'émission de lettres de conformité. Dans le domaine des scieries, plus de 20 dossiers ont été étudiés, ce qui a permis d'émettre cinq certificats d'autorisation. Les pisciculteres et lacs artificiels ont nécessité une vingtaine de visites et près de 10 certificats ont été délivrés.

Le Service a répondu à 10 plaintes concernant le bruit communautaire et la pollution atmosphérique.

Plus de 150 visites de contrôle ont été effectuées et 25 certificats d'autorisation ont été émis pour des carrières, sablières et usines de béton bitumineux. Finalement, le Service industriel est intervenu à cinq reprises dans des dossiers de déchets dangereux reliés aux activités des industries chimiques et des fonderies de la région.

Le Service de la surveillance, du contrôle et des productions animales

Ce Service a la responsabilité de surveiller et de voir à la correction de toute situation susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement et du milieu de vie. Ses activités de surveillance sont effectuées à partir des demandes d'assistance technique ou des plaintes émanant de la population.

Le Service émet également les permis relatifs à la production animale et s'assure de la conformité de ces établissements avec les normes fixées par le Ministère.

L'implantation des dépôts en tranchée et les dépôts de matériaux secs relève en plus de sa compétence et il est aussi responsable des urgences environnementales dans la région.

Pour l'année 1981-1982, le Service a procédé à 3450 inspections de contrôle et interventions liées à des plaintes ou demandes de service de la population. Ces interventions ont donné lieu au suivi de 1633 dossiers.

L'équipe a également effectué plus de 1500 prélèvements d'eau et émis, après vérification, quelque 107 certificats de production animale.

La fermeture des dépotoirs s'est continuée à un rythme intéressant dans la région, alors que 15 dépôts en tranchée étaient autorisés.

Au programme d'Urgence-Environnement, le Service est intervenu dans les cas de 28 déversements et les inondations d'avril 1981 ont mobilisé les ressources du service pour l'équivalent de 35 journées/personnes.

Enfin, une entente est intervenue entre la Direction régionale de l'Outaouais et le district 07 de la Sûreté du Québec relativement aux modalités administratives applicables lors de situations d'urgence, notamment en ce qui concerne la procédure d'alerte, le dynamitage et la sécurité.

Le Service des communications et de l'éducation

Dans le contexte de la régionalisation du Ministère, le Service a dû répondre à plus de 5000 demandes de documentation (appels téléphoniques, courrier, comptoir) au cours de l'exercice financier 1981-1982.

Il a émis une centaine de communiqués de presse relatifs à la mission du Ministère, aux programmes offerts et aux campagnes d'information, tel le Mois de l'environnement.

Le Service a aussi organisé sept expositions thématiques sur la présence du Ministère en région, dans autant de municipalités.

Le Service a rencontré quelque 40 organismes (associations de lacs, groupes écologiques, clubs sociaux, municipalités, milieu scolaire), en plus de participer, à titre de ressource, à l'organisation de quatre mini-colloques parrainés par Regroupement-Environnement-Outaouais, table de concertation permanente des organismes écologiques de la région.

Le Service a pu consolider ses relations avec les médias de la région en participant à plus de 60 émissions et entrevues portant sur les différents aspects de l'environnement.

Finalement, des négociations avec les médias d'information ont permis la diffusion de 1500 capsules radio dans sept stations de l'Outaouais et la préparation de 26 chroniques environnementales qui seront diffusées par cinq médias écrits de la région au cours du prochain exercice financier.

Le Service des inventaires

Le Service des inventaires a poursuivi la structuration du dossier «problématique environnementale régionale» (cartes, données techniques, ressources, etc.), au cours de l'exercice financier 1981-1982, en plus de fournir à différentes clientèles une expertise scientifique dans plus de 20 dossiers relevant de sa compétence.

Le Service a également effectué le suivi de 40 dossiers «Canada-Travail» pouvant avoir une incidence sur l'environnement et donner des avis sectoriels d'impact aux autorités des opérations centrales, sur quatre dossiers majeurs d'aménagement dans l'Outaouais.

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue

La Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue compte 12 employés permanents et a réparti ses activités entre six services.

Les Services municipal, industriel et hydrique

Les Services municipal, industriel et hydrique ont procédé à de nombreuses interventions et activités auprès des différents intervenants au cours de réunions, d'échanges téléphoniques ou de correspondance, où les aspects techniques, administratifs et légaux de ces projets furent discutés.

Un programme spécial d'information a été réalisé auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités de la région pour mieux les sensibiliser aux exigences du règlement sur la gestion des déchets solides.

En 1981-1982, ces Services ont émis 70 certificats d'autorisation pour des projets municipaux, industriels et individuels.

Activités

Service municipal

— aqueducs municipaux	11
— égout municipal	1
— aqueducs et égouts municipaux	9
— aqueducs et égouts privés	2
— dépôt en tranchée de déchets solides	1
— eaux usées et effluents	2
— fosses septiques	2
TOTAL	**28**

Service industriel

— sablières	8
— carrières	4
— industries de transformation des produits de la viande	3
— usines de béton ciment	2
— scieries	7
— four crématoire	1
— atelier de soudure	1
— usines de béton bitumineux	6
— meunerie	1
TOTAL	**33**

Service hydrique

— pisciculture	9

Le Service minier

Les activités de ce Service ont débuté en décembre 1981, en procédant d'abord à l'étude du dossier Mines Noranda, dans le but d'effectuer une surveillance adéquate de complexe métallurgique.

Le Service a aussi mis en place les structures permettant de réaliser le contrôle de la qualité des déchets solides, liquides et gazeux des 47 industries minières actives. Un inventaire d'environ 150 mines actives et abandonnées a aussi été effectué.

Le Service a également répondu aux plaintes relatives à l'industrie minière et participé à l'élaboration de documents structuraux à l'intérieur du groupe de coordination du secteur minier.

Le Service agricole

En 1981-1982, ce Service s'est donné comme objectif de faire connaître aux agriculteurs de la région, le règlement relatif à la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale. L'inventaire des producteurs a été amorcé et le Service a émis 103 certificats.

Le Service de la surveillance et du contrôle

Le Service de la surveillance et du contrôle voit à l'application des lois et règlements relatifs à l'environnement, répond aux demandes et aux plaintes, assiste les différents Services et contrôle les autorisations et certificats déjà émis. Le Service est aussi responsable du contrôle des causes de nuisances environnementales, des rejets des eaux usées des particuliers, de la propreté des lieux et de la qualité de l'eau des piscines et pataugeoires publiques.

Au cours de l'année 1981-1982, 1181 actions ont été posées par le Service dans les domaines suivants:

— eau potable	315
— eaux usées	280
— productions animales	126
— autres activités	374
— demandes de la Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue	61
— demandes des Opérations centrales	25
TOTAL	**1181**

Le Service des communications et de l'éducation

Le Service a participé à trois expositions régionales en présentant un stand sur la régionalisation du Ministère. De nombreuses conférences ont été données, dont une quarantaine dans les différents établissements scolaires de la région. Les documents audio-visuels disponibles à la direction régionale ont été empruntés à 69 reprises au cours de l'année.

Le Service a aussi distribué plus de 3500 documents, brochures, dépliants, dossiers éducatifs, etc.

Demandes de documents

par téléphone:	71 demandes
par lettre:	84 demandes

Demandes de renseignements (lois, règlements, services du ministère, etc.)

par téléphone:	1200 demandes
par lettre:	110 demandes

Note: Dans ces statistiques, on n'inclue pas les demandes formulées au cours du Mois de l'environnement.

Le Service des communications et de l'éducation a aussi travaillé à la préparation et à la réalisation du Mois de l'environnement, en plus d'accomplir tout le travail de soutien aux autres Services en matière de communication.

Le Service Urgence-Environnement

Le Service Urgence-Environnement est intervenu à 19 reprises au cours de l'année 1981-1982, permettant ainsi de limiter certains dégâts et d'atténuer l'impact des divers accidents naturels et technologiques.

— produits pétroliers	9
— accidents routiers	5
— accident ferroviaire	1
— déversements industriels	3
TOTAL	**19**

Direction régionale de la Côte-Nord

Située à Sept-Îles, la Direction régionale de la Côte-Nord compte huit employés permanents. La Direction régionale dessert une population de 120 000 habitants répartie à travers un vaste territoire de 1200 kilomètres de littoral. Cette particularité géographique qui est déterminante sur les activités de la population explique la grande diversité des opérations industrielles (agriculture, transformation du bois et du minerai de fer, pêcheries, aluminerie). Il importe donc à la Direction régionale de tout mettre en oeuvre pour protéger la grande fragilité de ces écosystèmes d'éventuels dommages irréparables.

Dans ce contexte, la problématique environnementale de la Côte-Nord se dessine ainsi: émanation du fluorure gazeux de l'aluminerie de la Société canadienne des métaux Reynolds et de gaz sulfureux de la Compagnie de papier QNS, problèmes inhérents à la transformation du minerai de fer aux installations des compagnies minières IOC, Québec Cartier, Sidbec Normines et Mines Wabush pour le secteur industrialisé à Sept-Îles; mode de disposition des déchets solides des localités rurales et difficultés d'analyser adéquatement l'eau potable pour les secteurs de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord et, finalement, les problèmes d'eaux rouges reliés à l'exploitation minière dans les villes nordiques.

Service de la surveillance et du contrôle

Ce Service veille à l'application de la loi et des règlements sur la qualité de l'environnement. Directement en contact avec les citoyens de la région, ce Service, en plus de traiter les diverses plaintes, fournit aux diverses clientèles toute l'aide technique dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets.

Au cours de l'année 1981-1982, ce Service s'est particulièrement préoccupé de l'application de la politique de gestion des déchets solides. Grâce à leur intervention, trois sites d'enfouissement sanitaire sont actuellement en phase d'implantation et l'on assistera, en 1982-1983, à la fermeture de 13 dépotoirs.

Le contrôle des eaux potables est une préoccupation constante pour ce Service: 218 contrôles et 849 prélèvements ont été effectués sur tout le territoire au cours de l'année.

Plaintes enregistrées du 1er avril au 31 mars 1982

Eau potable	5
Eaux usées	26
Production animale	8
Autres	84
Total:	**123**

Le Service municipal

Depuis le mois d'août 1981, tous les dossiers touchant le domaine municipal sont étudiés par la Direction régionale. Au cours de l'exercice 1981-1982, ce Service a autorisé des travaux d'aqueduc et d'égout de l'ordre de 2 000 000 $. Responsable du contrôle de l'eau potable, des eaux usées et de celles utilisées à des fins récréatives et au développement urbain, ce Service assure aussi la surveillance de l'aménagement des cours d'eau, des barrages privés et de tout autre projet susceptible d'avoir un impact direct sur l'environnement.

Travaux autorisés	Coûts	Pourcentage
Aqueducs	349 820,00 $	17,6 p. 100
Égouts sanitaires	70 120,00 $	3,5 p. 100
Égouts combinés	1 345 700,00 $	67,8 p. 100
Autres	219 750,00 $	11,1 p. 100
TOTAL	**1 985 390,00 $**	**100,0 p. 100**

Le Service industriel

Ce Service a intensifié son intervention en vue de contrôler la pollution occasionnée par les activités des compagnies minières. En ce qui concerne l'assainissement de l'air, la Direction régionale participe à l'élaboration des programmes d'assainissement et voit au contrôle des mesures de mitigation proposées aux compagnies minières.

Un contrôle des carrières, sablières et usines de béton bitumineux est commencé alors que les propositions de projets industriels ont fait l'objet de plusieurs autorisations, entre autres des scieries et des poissonneries.

Émission des permis

Aqueducs	6
Égouts sanitaires	2
Piscines et pataugeoires	2
Déchets solides	4
Fosses septiques communautaires	8
Terrains de camping	3
Carcasses automobiles	1
Terrains de disposition des boues septiques	1
Aménagements en milieu hydrique	2
Dragage	1
Campement temporaire	1
Sablière	1
Poissonneries	2
Projets industriels	2
Scieries	5
Productions animales	6
Visons	10
TOTAL	**57**

Le Service des inventaires

Un travail préliminaire a été effectué afin d'implanter le nouveau Service des inventaires. L'acquisition des données recueillies sur le terrain permettra à ce Service de connaître davantage les zones sensibles de notre territoire.

Urgence-Environnement

Dès la mise en place de ce service, un système d'intervention rapide et efficace a été mis sur pied afin d'enrayer toute forme de dégradation de l'environnement lors d'accidents d'ordre naturel ou technologique.

Ce Service est notamment intervenu lors d'un déversement d'hydrocarbures, d'un glissement de terrain et d'un naufrage près des côtes d'Anticosti. Un protocole d'entente a par ailleurs été signé avec la Sûreté du Québec, en février 1982, afin d'accélérer au maximum la phase alerte. Ce protocole permettra aussi une meilleure coordination des ressources humaines de la région.

Service de l'information et de l'éducation

Une des préoccupations premières du Service fut de sensibiliser la population nord-côtière à l'importance de protéger et d'améliorer son milieu de vie. Les clientèles scolaires étant toutes désignées, une vaste campagne de sensibilisation fut organisée dans les principales institutions scolaires de la région.

Le Service de l'information et de l'éducation a collaboré très étroitement avec les divers groupes environnementaux de la région. Dans la région de Sept-Îles, le Service a travaillé conjointement avec la Corporation de protection de l'environnement, première corporation municipale de protection de l'environnement du Québec, sur plusieurs dossiers qui débouchèrent concrètement sur des réalisations ayant un impact direct dans le milieu (campagnes d'information, colloques, etc.).

Dans la région de Port-Cartier, Dépollution Côte-Nord a participé à une campagne de nettoyage qui a permis de débarrasser Port-Cartier de ses dépotoirs clandestins. À Baie-Comeau, le groupe de récupérateurs Émina a effectué un sondage auprès des citoyens de la région. Dès que les résultats seront complétés, le groupe analysera la possibilité d'implanter un système de récupération dans la municipalité.

Au niveau des relations avec les médias régionaux, le Service de l'éducation et de l'information a diffusé plusieurs chroniques environnementales dans les hebdomadaires régionaux. Des émissions radiophoniques ont également été diffusées sur les ondes de diverses stations régionales.

Le Mois de l'environnement a permis à ce Service de faire connaître à la population le rôle et le mandat de la Direction régionale. Grâce à une tournée d'information organisée dans les principaux centres commerciaux de la région, la population a pu se familiariser avec les divers services qu'offre la Direction régionale de la Côte-Nord.

Direction régionale du Nouveau-Québec

La Direction régionale du Nouveau-Québec dessert une population d'autochtones et d'allochtones répartie dans une région qui couvre une superficie de près de 55 pour cent du territoire québécois. Le chapitre II de la loi sur la qualité de l'environnement privilégie une participation des autochtones à la gestion de leur environnement, ce qui nécessite un mode de fonctionnement particulier au contexte pour la Direction régionale.

Priorités d'intervention

Les activités de la Direction régionale au cours de cette deuxième année d'opération, ont surtout consisté à consolider et à améliorer l'efficacité de ses interventions tant sur les chantiers de la Baie-James que dans l'ensemble des 20 communautés autochtones du territoire.

La Direction régionale compte sur un effectif de 12 personnes dont les bureaux sont situés à Radisson, et a réparti ses activités entre deux services spécialisés: le Service des techniques environnementales nordiques, inventaires et services aux communautés autochtones et le Service de la surveillance et du contrôle.

Techniques environnementales nordiques, inventaires et services aux communautés autochtones

En plus des travaux d'inventaires, le Service voit à l'application des mécanismes d'intervention prévus au chapitre II de la loi sur la qualité de l'environnement et à fournir aux communautés autochtones les mêmes services qui sont fournis par le Ministère aux populations du sud.

Ce Service a réalisé les activités suivantes au cours du dernier exercice:

— préparation d'un énoncé d'envergure et début des travaux de collecte de matériel en vue de la réalisation d'un atlas environnemental régional;
— participation à deux comités prévus au chapitre II de la loi sur la qualité de l'environnement;
— participation du directeur, à titre de membre, au comité de l'Office de la sécurité sur le revenu des chasseurs et piégeurs cris;
— élaboration d'un programme de collaboration entre l'Administration régionale Kativik et le ministère de l'Environnement sur les activités de chacune des parties et les moyens à prendre pour améliorer la qualité du milieu des habitants au nord du 55e parallèle;
— assistance à la formation et au travail des administrateurs locaux cris dans certaines de leurs fonctions en vertu du chapitre II de la loi;
— contrôle hebdomadaire de la qualité bactériologique de l'eau potable dans toutes les communautés autochtones;
— suivi des travaux d'égouts et d'aqueducs des communautés de Némiscau et Fort-Rupert;
— inspections régulières pour assurer des conditions d'hygiène dans les villages autochtones.

Service de la surveillance et du contrôle

Au programme de développement des ressources hydro-électriques du territoire de la Baie-James, le Service de la surveillance et du contrôle a procédé à l'analyse et au suivi de nombreux projets reliés à l'infrastructure de ces travaux.

Durant l'exercice 1981-1982, les membres du service ont surveillé la qualité des systèmes d'une quarantaine de campements industriels où vivent plus de 8000 travailleurs et procédé à l'étude de nouveaux projets pour lesquels la Direction attache une attention particulière à l'approvisionnement en eau potable, à la gestion des eaux usées et des déchets solides et au contrôle des déchets liquides.

Au programme d'aménagement hydro-électrique de la région, le Service a également étudié 125 demandes d'exploitation de carrières et sablières, tout en assurant la surveillance et l'inspection des emplacements déjà en activité. On compte plus de 1200 carrières et sablières sur le territoire et elles ont toutes été inspectées au cours de six tournées échelonnées de mai à octobre 1981. Un inspecteur a aussi été assigné en permanence à Fontanges, de mai à décembre 1981, pour surveiller l'exploitation des travaux sur le chantier de Caniapiscau.

Le Service a également apporté une surveillance en ce qui a trait au règlement relatif aux pataugeoires et piscines publiques. Il a aussi fourni une assistance technique au Service des techniques environnementales nordiques, inventaires et services aux communautés autochtones, en effectuant des inspections de villages autochtones dans le domaine de l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable, ainsi que de la gestion des eaux usées et des déchets solides.

Statistiques

Certificats de carrières et sablières	125
Certificats de dépôts en tranchée	7
Eau potable	4
Eaux usées	9

Service des communications et de l'éducation

Le principal mandat du Service des communications et de l'éducation étant de faire connaître les services offerts par la Direction régionale, plusieurs activités d'information et de relations publiques ont été réalisées:

- deux tournées d'information sur tous les chantiers de la région;
- participation à des rencontres, soirées d'information, présentations de films, etc.;
- entrevues avec les médias d'information;
- journées d'information sur les urgences environnementales;
- réalisation d'une campagne d'information sur les déchets sauvages auprès des chasseurs de caribous;
- établissement d'un réseau de personnes-ressources;
- élaboration d'une liste d'envoi permanente.
- accueil et renseignements à de nombreux visiteurs.